



— RAPPORT FINANCIER 2016 —

NOTRE PACTE COOPÉRATIF ET TERRITORIAL



CRÉDIT AGRICOLE
NORD MIDI-PYRÉNÉES

— EN APARTÉ —

2016, UNE ANNÉE QUI CONJUGUE PROXIMITÉ ET EXPERTISE



— DIRECTEUR GÉNÉRAL —
PIERRE CAMBEFORT

— PRÉSIDENT —
JEAN-JACQUES CALCAT

Le Directeur Général et le Président de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sont satisfaits des actions menées durant l'année dernière. Travail en équipe, formation des collaborateurs, proximité de bon aloi avec les clients et expertise, mise en place sans à-coups des nouvelles technologies... tout cela aura participé au bon résultat enregistré, malgré une conjoncture très incertaine.

L'année 2016 aura vu le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées poursuivre sa politique de modernisation sans toutefois rien céder sur le plan de la proximité. **Un sacré pari...**

Pierre Cambefort : Nous sommes en effet persuadés que la proximité physique avec le client a de l'avenir. Nous misons sur le digital, et en même temps, nous savons qu'il est très important de pouvoir rencontrer les conseillers. Il faut, pour cela, de la compétence et de l'expertise. La formation du personnel a toute sa place dans notre stratégie, tout comme la promotion du travail en équipe. Des experts fonctionnent sur plusieurs agences, et les nouvelles technologies, à l'image de la visio-conférence, permettent de gagner un temps précieux. Je dirais que proximité et expertise sont notre ADN, et, en 2016 plus que jamais, nous avons su concilier ces deux notions.

L'année 2016 a ainsi été très satisfaisante. Nous avons gagné des parts de marché, et il me semble que c'est notamment

Nous savons qu'il est très important de pouvoir rencontrer les conseillers.

parce que nos directeurs d'agences agissent comme des chefs d'entreprises. Cela paye et, dans un contexte très compliqué, nous avons fait une très belle année. Je n'oublie pas non plus que nous avons inauguré le site de Rodez Causse-Comtal pour le traitement de chèques. Nous avons été retenus, avec Lyon et Caen, pour traiter l'activité chèques du groupe Crédit Agricole, cela a généré plus de 40 emplois directs.

Je crois d'ailleurs fermement que notre zone est appelée à se revitaliser, et il est donc important de garder cette approche décentralisée. Il faut savoir ce qu'il se passe à un moment donné, et pour cela nous pouvons nous appuyer sur le lien très fort que nous avons avec nos élus, et il faut ensuite réagir très vite.

Jean-Jacques Calcat : En 2016, nous avons dégagé un très bon résultat, ce qui nous permet de conforter nos fonds propres. Et les fonds propres permettent de sécuriser l'argent des clients et d'investir sur le territoire, car notre mission consiste aussi à créer de l'emploi. Tous nos collaborateurs ont réalisé un excellent travail, et nous, élus, avons assumé notre rôle de relais et d'éclaireur de la vie locale. Il faut se féliciter

de cette réelle implication des élus. Grâce à nos fonds propres, nous investissons quatre-vingt millions d'euros afin de rénover nos agences.

Certains concurrents ferment des agences. Nous faisons le pari inverse.

Certains concurrents ferment des agences. Nous faisons le pari inverse. Nous avons d'ailleurs beaucoup de chance d'être une entreprise autonome, dont les décisions sont prises ici par la Direction et le Conseil d'Administration.

Cette stratégie, qui porte ses fruits, est donc reconduite en 2017 ?

Pierre Cambefort : Nous continuons à développer la relation globale avec le client. C'est-à-dire à pouvoir traiter toujours mieux ses besoins familiaux, ceux de son exploitation, de son entreprise... Peu d'acteurs bancaires peuvent apporter cela, et c'est une stratégie gagnante sur le long terme.

Notre caisse est bien gérée et productive : 90% du résultat est investi sur le territoire. Les gens s'aperçoivent que cette façon de procéder est la bonne, et ils sont toujours plus nombreux à avoir envie de travailler avec la banque qui fait travailler les gens du coin. C'est cela notre modèle mutualiste.

90% du résultat est investi sur le territoire.

Nous faisons notre la notion de temps long, ce qui ne veut pas dire que nous ne bougeons pas. Je n'ai donc pas d'inquiétude pour cette année 2017. Je ne suis ni optimiste, ni pessimiste, mais simplement volontariste.

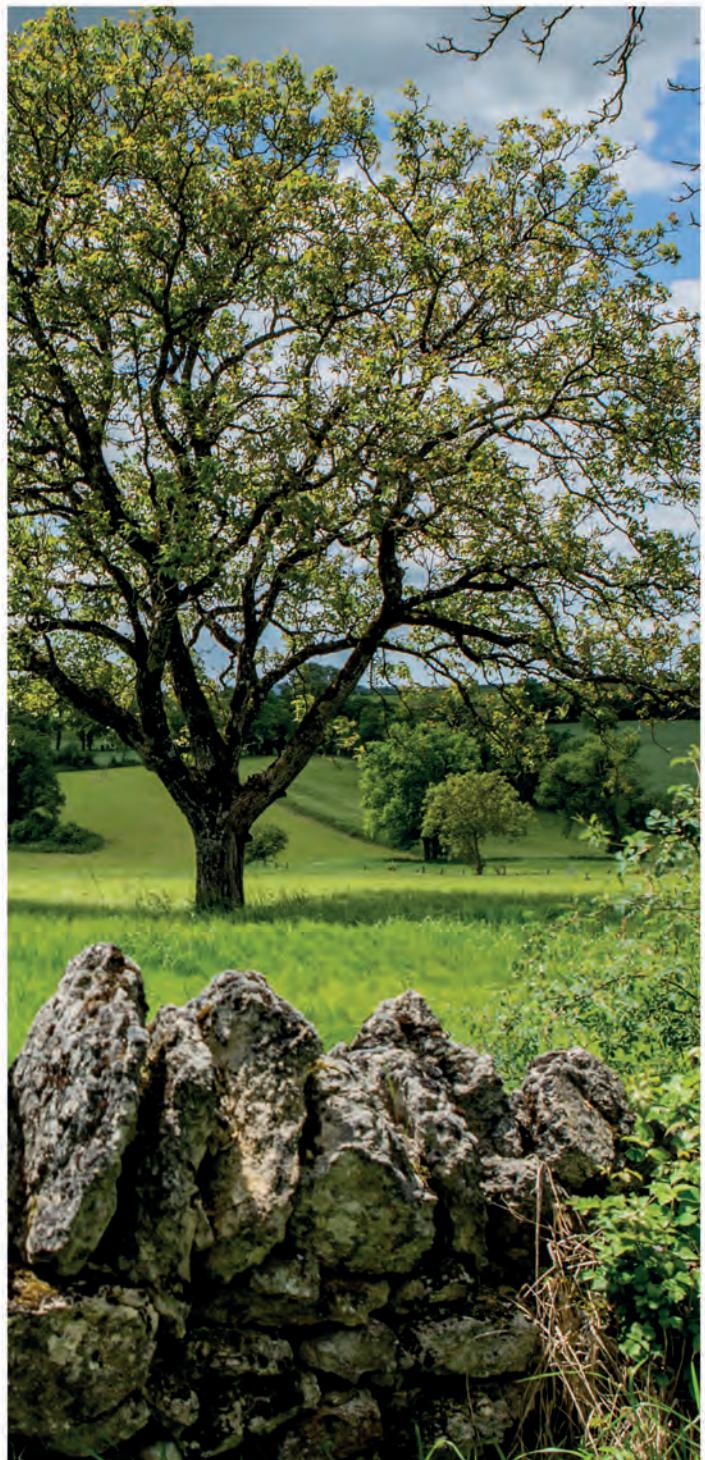
Je ne suis ni optimiste, ni pessimiste, mais simplement volontariste.

Cela veut dire qu'il faut toujours tirer le meilleur parti de ce que l'on a.

Nous devons plus que jamais être déterminés. Quelle que soit l'ampleur de la volatilité en 2017, nos clients doivent savoir que nous serons là.

Jean-Jacques Calcat : Si on fait ce que l'on dit, les gens s'en aperçoivent. Et ils nous font confiance. Il n'y a donc aucune raison pour ne pas poursuivre dans la voie qui a été tracée. Nous sommes dans la défense des territoires, la défense de la ruralité. Nous sommes en quelque sorte à contre-courant, et cela ne peut que payer. Je suis convaincu que c'est le modèle gagnant dans la durée.

Si on fait ce que l'on dit, les gens s'en aperçoivent. Et ils nous font confiance.



RAPPORT DE GESTION 2016	4
1. CHIFFRES CLES	4
2. LA CONJONCTURE	5
3. LES FAITS MARQUANTS	7
4. L'ACTIVITE.....	8
4.1. LE FONDS DE COMMERCE.....	8
4.2. LA COLLECTE.....	8
4.3. LE CREDIT.....	8
4.4. LES ASSURANCES DE BIENS ET DE PERSONNES	8
4.5. LES PRODUITS ET LES SERVICES.....	9
5. RAPPORT FINANCIER	10
5.1. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT (COMPTE SOCIAUX)	10
5.2. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT (BASE CONSOLIDE)	12
5.3. DISPOSITIF DE RATIOS PRUDENTIELS ET DE GESTION.....	14
5.4. LE SUIVI ET LE CONTROLE DES RISQUES	14
5.5. APPETENCE AUX RISQUES.....	16
6. LES FACTEURS DE RISQUES.....	17
6.1. RISQUE DE CREDIT	17
6.2. RISQUE DE MARCHE.....	33
6.3. RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL	39
6.4. RISQUE DE CHANGE	41
6.5. RISQUES DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT	41
6.6. LES RISQUES OPERATIONNELS	44
6.7. RISQUE JURIDIQUE.....	49
6.8. RISQUES DE NON-CONFORMITE	49
7. RAPPORT SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIETAL	52
7.1. MISSION ET RESULTAT.....	52
7.2. LA GOUVERNANCE MUTUALISTE DE LA CAISSE REGIONALE	53
7.3. LA DEMARCHE DE RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE).	55
7.4. EXERCER NOTRE RESPONSABILITE VIS-A-VIS DE NOS CLIENTS	57
7.5. EXERCER NOTRE RESPONSABILITE SOCIETALE.	68
7.6. EXERCER NOTRE RESPONSABILITE SOCIALE	71
7.7. EXERCER NOTRE RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE	80
7.8. PRINCIPALES ACTIONS PREVUES EN 2017	89
7.9. ANNEXE : NOTE METHODOLOGIQUE SUR LES INFORMATIONS RSE	90
8. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS	93
9. DIVIDENDES DISTRIBUES	94
10. LES PERSPECTIVES 2017	95
ANNEXE.....	96
COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2016.....	98
CADRE GENERAL	99
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	106
COMPTE DE RESULTAT	106

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	107
BILAN ACTIF	108
BILAN PASSIF	109
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	110
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	111
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	114
1. PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.....	114
1.1 NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE	114
1.2 FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS	122
1.3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	122
1.4 PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION (IFRS 10, IFRS 11 ET IAS 28)	145
2. PRINCIPALES OPERATIONS DE STRUCTURE ET EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE	149
3. GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE.....	151
3.1 RISQUE DE CREDIT	151
3.2 RISQUE DE MARCHE	154
3.3 RISQUE DE CHANGE	156
3.4 RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT	156
3.5 COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRESORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTERETS ET DE CHANGE	157
3.6 RISQUES OPERATIONNELS	158
3.7 GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES	158
4. NOTES RELATIVES AU RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	160
4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS.....	160
4.2 COMMISSIONS NETTES	160
4.3 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT.....	161
4.4 GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE.....	161
4.5 PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITES	161
4.6 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	162
4.7 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECiations DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	162
4.8 COUT DU RISQUE.....	163
4.9 GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	163
4.10 IMPOTS	164
4.11 VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	166
5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	167
6. NOTES RELATIVES AU BILAN	168
6.1 CAISSE, BANQUES CENTRALES	168
6.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	168
6.3 INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	169
6.4 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	170
6.5 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE.....	171
6.6 ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	172
6.7 DEPRECiations INSCRITES EN DEDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS.....	173
6.8 EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN.....	174
6.9 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE	175
6.10 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES	175
6.11 INFORMATIONS SUR LA COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS.....	176
6.12 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS COURANTS ET DIFFERES.....	177

6.13	COMPTES DE REGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS	178
6.14	IMMEUBLES DE PLACEMENT	179
6.15	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION)	180
6.16	PROVISIONS	181
6.17	CAPITAUX PROPRES	183
6.18	VENTILATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR ECHEANCE CONTRACTUELLE	186
7.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS.....	187
7.1	DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL	187
7.2	EFFECTIF FIN DE PERIODE	187
7.3	AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A COTISATIONS DEFINIES.....	187
7.4	AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES	188
7.5	REMUNERATIONS DE DIRIGEANTS.....	190
8.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	190
9.	RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	191
10.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS.....	192
10.1	JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT	193
10.2	INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	196
11.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2016	200
11.1	INFORMATION SUR LES FILIALES	200
11.2	COMPOSITION DU PERIMETRE	200
12.	PARTICIPATIONS ET ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES	202
12.1	PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES	202
12.2	ENTITES STRUCTUREES NON CONSOLIDEES	202
13.	ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2016	205
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	206
	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES.....	207

Rapport de Gestion

au 31/12/2016



Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées / exercice clos le 31 décembre 2016
[Retour sommaire](#)

RAPPORT DE GESTION 2016

1. CHIFFRES CLES

Principaux chiffres significatifs	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
BILAN (comptes sociaux) <i>en millions d'euros</i>			
Total du bilan	15.348	14.465	13.920
Fonds Propres avec FRBG	2.063	1.950	1.860
Capital social	125	125	125
COMPTE DE RESULTAT (comptes sociaux) <i>en millions d'euros</i>			
Produit net bancaire	399	425	422
Résultat brut d'exploitation	172	204	201
Bénéfice net	97,5	99	100
MOYENS			
Effectif *moyen au 31 décembre (* effectif moyen utilisé)	1.907	1.901	1.929
Nombre de guichets permanents	160	161	157
Nombre guichets périodiques	17	17	23
(DAB / GAB) et automates bancaires	547	571	611
Nombre de partenaires (* déf. langage commun)	713.459	713.900	710.891(*)
SOCIETARIAT			
Nombre de Caisses Locales	66	66	66
Nombre de sociétaires de Caisses Locales	268.007	262.723	257.076

2. LA CONJONCTURE

L'année 2016 a été riche en bouleversements, notamment politiques, conduisant à une volatilité forte et à des tendances contrastées sur les marchés financiers, sans toutefois modifier fondamentalement la trajectoire des économies à court terme. En début d'année, les marchés ont été en proie à une brutale aversion au risque, liée aux inquiétudes sur l'économie chinoise et la croissance mondiale. Par la suite, deux chocs politiques aussi mal anticipés que redoutés, le « *Brexit* » et l'élection de Donald Trump, auront finalement des impacts contenus sur les marchés, voire positifs pour le second. Et ce alors même que l'on ignore quelles seront les implications économiques, financières et politiques de ces bouleversements majeurs tant sur les économies concernées que sur celles de leurs partenaires.

Début 2016, les contours du scénario économique étaient relativement simples à tracer avec une croissance modeste sans inflation. Mais les marchés financiers connaissaient un accès de fébrilité, redoutant un scénario défavorable, avec un ralentissement prononcé de la croissance chinoise, une dépréciation incontrôlée de sa devise, un nouveau plongeon des cours des matières premières, un ralentissement de la croissance américaine, une déflation en zone euro et, enfin, l'enlisement du monde émergent dans la récession. Ces craintes se sont matérialisées par une poussée d'aversion au risque et une recherche désespérée d'actifs sûrs, se traduisant par une baisse des taux d'intérêt des titres d'État américains et des pays « cœur » de la zone euro, un élargissement des primes de risque acquittées par les pays dits « périphériques » et des « spreads » sur les marchés du crédit et un recul sensible des marchés actions.

Rassurés progressivement par les discours des banques centrales, les marchés se sont engagés de nouveau sur une tendance à la hausse. Cet épisode de volatilité des marchés de la première partie de l'année 2016 n'a toutefois pas fondamentalement altéré le panorama économique global. Mais, pour contrer les turbulences financières et limiter leurs dommages potentiels sur l'économie réelle, les stratégies monétaires de la Réserve Fédérale (la *Fed*) et de la Banque Centrale Européenne (la *BCE*) ont dû évoluer, respectivement, encore plus prudentes et encore plus souples : remontée des *Fed Funds* différée pour la première, mise en place de mesures vigoureuses en mars pour la seconde (baisse des trois taux directeurs, élargissement du *Quantitative Easing*, mise en place d'une nouvelle série de *Targeted Longer-Term Refinancing Operations*).

Après le retour d'un calme relatif sur les marchés, deux événements politiques aussi décisifs qu'inattendus ont marqué le second semestre 2016. Fin juin 2016, les Britanniques se sont largement prononcés en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Pris par surprise, les marchés financiers ont réagi fortement en s'éloignant de ce qui, de près ou de loin, recelait du risque. La recherche d'actifs sûrs a de nouveau fait baisser les taux d'intérêt des titres publics américains, japonais, allemands. Mais la correction fut de relativement de courte durée – excepté la dépréciation de la livre britannique. Ensuite, en novembre 2016, les américains ont, quant à eux, élu Donald Trump à la présidence des Etats-Unis. Sourds aux risques géopolitiques et aux guerres commerciales potentielles dans un environnement économique mondial déjà fragile, à l'intérieur d'un programme économique aventureux, les marchés ont été séduits par les perspectives d'accélération de la croissance notamment portées par les promesses de baisse d'impôts sur les sociétés et de dépenses d'infrastructure. Le cours de l'or s'est replié, les marchés actions ont progressé, le dollar s'est sensiblement apprécié, les taux longs américains mais également européens se sont tendus. En dépit des turbulences financières et des incertitudes multiples, les grandes économies développées se sont révélées « résilientes ». En zone euro, la reprise fondée sur le dynamisme de la demande interne s'est confirmée et aux États-Unis, la croissance s'est poursuivie à un rythme légèrement moins soutenu. En 2016, en zone euro tout comme aux Etats-Unis, la croissance atteindrait 1,6%. Enfin, en décembre 2016, la *Fed* a procédé à son premier mouvement de resserrement monétaire (remontée des *Fed Funds* de 25 points de base) alors que la *BCE* assouplissait sa politique en optant pour un prolongement du *Quantitative Easing*.

En ce début 2017, les contours d'un scénario économique « fondamental » s'inscrivent dans le cadre d'un environnement politique incertain et potentiellement anxiogène. La croissance brillante aux Etats-Unis, honorable en zone euro, reposerait sur le soutien d'un indéfectible consommateur qui continue de bénéficier, à des degrés évidemment divers, d'une amélioration du marché du travail, de gains de pouvoir d'achat et d'effets de richesse positifs.

La zone euro, en dépit d'une dissipation progressive des facteurs passés de soutien (dépréciation de l'euro, faiblesse des prix des matières premières), croîtrait au rythme de 1,5% en 2017. Un rééquilibrage progressif des sources de croissance se dessine : la croissance décélère légèrement, tout en se maintenant sur un rythme supérieur à sa tendance de long terme (son « potentiel », d'environ 1%). La remontée des cours des matières premières allège en effet les pressions déflationnistes et réduit les gains de pouvoir d'achat des ménages, mais offre, en revanche, aux entreprises une meilleure capacité de fixation des prix, propice à une amélioration des marges et de l'investissement.

Ce scénario conduit les taux d'intérêt à long terme sur une pente ascendante, pente douce en zone euro où la BCE, accommodante et active, guide encore les taux des pays « core ». Pente plus raide aux États-Unis, où la Fed s'apprête à resserrer sa politique monétaire, dans un environnement d'accélération de la croissance nominale. Enfin, différentiels de croissance nominale et de taux d'intérêt à long terme, évolutions divergentes des politiques monétaires et risques politiques potentiels en Europe constituent un cocktail propice à une appréciation modérée au dollar.

En 2017, la zone euro ne serait pas impactée *via* une transmission directe à l'économie réelle des risques américains mais par les canaux financiers : resserrement des conditions financières puis monétaires aux Etats-Unis se traduisant par tensions haussières sur les taux d'intérêt européens auxquelles s'ajointront les pressions émanant de son propre risque politique (élections en France puis en Allemagne).

Il incombera à la BCE d'assurer une visibilité minimale, de piloter les taux et de calmer des marchés anxieux et volatiles par une politique toujours extrêmement accommodante.

3. LES FAITS MARQUANTS

- Opération de simplification du groupe Crédit Agricole**

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été reclassés dans une holding (« SACAM Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « SACAM Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole SA). Dans ce cadre, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a participé à l'augmentation de capital de SACAM Mutualisation pour un montant de 552 millions d'euros. Des prêts séniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros au taux de 2,15% ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « SACAM Mutualisation », dont 327 millions d'euros en faveur de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 159 millions d'euros pour la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées).

- Autres**

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a participé en 2016 à l'augmentation de capital de la SAS Rue de La Boétie à hauteur de 30 M€.

4. L'ACTIVITE

4.1. Le fonds de commerce

La Caisse Régionale a pour ambition le développement durable et rentable de son fonds de commerce dans un contexte de banque 100% humaine et 100 % digitale.

Avec 33.911 nouveaux clients, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a concrétisé son attractivité sur tous les marchés : jeunes, actifs, professionnels et entreprises.

En lien avec son engagement mutualiste, le nombre de sociétaires ayant rejoint les caisses locales de la Caisse régionale a progressé de 2.01%.

4.2. La collecte

La collecte progresse de + 3.7 % sur un an pour dépasser la barre des 20Md€ (20,2 Md€), avec une évolution marquée des liquidités (DAV +14,4%) et l'épargne règlementée, notamment l'épargne logement (+ 6.2 %/ 2015).

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reste leader sur son territoire avec une part de marché de 43,1 % à fin novembre 2016 (source BDF).

La collecte monétaire évolue de + 9.2 %.

L'épargne bancaire évolue de + 2.9 %.

L'assurance vie évolue de + 2.1 %

Quand les valeurs Mobilières se stabilisent à - 0.1 %.

Conformément à la loi ECKERT la situation des avoirs inactifs à fin 2016 est la suivante :

Nombre de comptes inactifs	Montant des avoirs sur comptes inactifs [En Milliers d'€]	Nombre de comptes transférés à la CDC	Montant transféré à la CDC [En Milliers d'€]
13 482	20 282	2 097	969

Il est à noter que cette information est également mise à disposition sur le site Internet NMP.

4.3. Le crédit

Avec 11.6 Md€ l'encours augmente de + 4.0 % sur 2016.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées reste leader sur son territoire avec une part de marché globale de 49,5% à fin novembre 2016 [source BDF].

Avec 975 M€ de réalisations soutenant l'investissement local, l'encours des crédits à l'équipement évolue de 1,9%.

La Caisse régionale a continué d'accompagner la filière agricole avec l'octroi de 288 M€ de crédits équipement.

Dans un contexte de baisse des taux et de vive concurrence, les réalisations habitat s'établissent à 1 219 M€.

Sur le marché des particuliers, les crédits à la consommation ont connu une nette évolution, avec 195 M€ de réalisations, l'encours progresse de 5.8 %.

4.4. Les assurances de biens et de personnes

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées poursuit son développement dans la vente de produits d'assurances.

L'assurance protection des personnes (Valeur Prévoyance & Vers l'avenir, Dépendance, GAV et Garantie Obsèques) connaît une croissance avec près de 270 000 contrats en stock (+1,4% /2015).

Les contrats d'assurances de biens continuent de gagner du terrain avec plus de 186.000 contrats (+4.7% /2015).

4.5. Les produits et les services

A fin 2016, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées présente plus de 300.000 titulaires de comptes services, dont 270.000 sur le marché des particuliers.

En complémentarité avec son réseau d'agences, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a poursuivi, en 2016, le développement des canaux et des offres répondant aux aspirations des clients désireux de communiquer et d'échanger avec leur banque où ils le veulent et quand ils le veulent, dans des conditions de sécurité garanties.

Les visites sur le site internet www.ca-nmp.fr représentent 24,9 millions de connexions. Ce site traite 75,6 % des virements réalisés par internet et près de 98,8 % des ordres de bourse.

Les communications via SMS s'élèvent à 1,9 millions et l'envoi de relevé électronique concerne plus de 296 000 plis.

En 2016, le renforcement de l'usage de la tablette en agence a permis la signature électronique de contrats qui couvre aujourd'hui plus de 86 % des actes éligibles.

L'application gratuite CA Pocket NMP, pour smartphone et tablette, permet un accès unique à tous les services bancaires, et à d'autres informations comme la localisation des actions mutualistes conduites par les Caisses Locales avec 72 000 téléchargements sur 2016.

A noter également le service bouton vert, centralisant, en ligne, l'ensemble des canaux de contacts disponibles au client, accessible depuis le site vitrine de la Caisse Régionale au bénéfice de la simplification du parcours client.

5. RAPPORT FINANCIER

5.1. Bilan et compte de résultat (comptes sociaux)

5.1.1. Le bilan

Le total bilan au 31 décembre 2016 s'élève à 15,3 Md€, en progression de 6,1 % par rapport à 2015.

A l'Actif :

Structure de l'Actif (en pourcentage)

	2016	2015
Crédits clients	72,6%	74,1%
Trésorerie et Banques	7,9%	9,4%
Immobilisations et Titres	17,5%	14,2%
Comptes Encaissements et Régularisation	2,0%	2,3%
TOTAL	100,0%	100,0%

Les principales évolutions de l'actif en 2016 portent sur :

- ✓ Les opérations avec la clientèle (11,1 Md€) progressent de 4% sous l'effet principal de la croissance des encours de créances habitat.
- ✓ Les titres et immobilisations (2,7 Md€) progressent de 31 %, sous le principal effet de la souscription de 552 M€ de titres de participation dans la SNC Sacam Mutualisation, liée à l'opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole.

Au Passif :

Structure du Passif (en pourcentage)

	2016	2015
Trésorerie et Banques	51,2%	51,6%
Comptes créditeurs de la clientèle	30,7%	29,9%
Comptes de tiers et divers	1,5%	1,7%
Provisions et dettes subordonnées	3,0%	3,3%
Capitaux propres	13,6%	13,5%
TOTAL	100,0%	100,0%

Les principales évolutions du passif en 2016 portent sur :

- ✓ Le poste Comptes créditeurs de la clientèle (4,7 Md€) évolue de +9,1 %, compte tenu de la progression des dépôts à vue (+ 14,4 %), tempéré par le recul des dépôts à terme (-13,1 %).
- ✓ Le poste Comptes de régularisation et passifs divers (0,2 Md€) comporte des dettes envers les fournisseurs à hauteur de 170 milliers d'euros, dont la quasi-intégralité est à échéance de moins de 45 jours.
- ✓ Les capitaux propres (2,1 Md€) augmentent de 5,8 %, cette évolution est liée à l'augmentation des réserves suite à l'affectation du résultat 2015.

5.1.2. Le compte de résultat

Le compte de résultat, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire, selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

en millions d'euros	2016	2015	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	175,2	229,3	-23,6%
Produits nets de commissions	175,8	170,8	2,9%
Produits nets sur opérations financières	41,2	23,7	73,7%
Autres produits nets d'exploitation	6,7	1,3	ns
Produit net bancaire	398,8	425,2	-6,2%
Frais de personnel	-132,1	-130,7	1,1%
Autres frais administratifs	-82,5	-77,1	7,1%
Dotations aux amortissements	-12,6	-13,7	-8,3%
Résultat brut d'exploitation	171,6	203,8	-15,8%
Coût du risque	-5,8	-41,3	-85,9%
Résultat net sur Actifs immobilisés	-0,3	1,8	-114,9%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	ns
Charge fiscale	-44,2	-65,2	-32,2%
Dotation Fonds pour Risques Bancaires Gén.	-23,8	0,0	0,0%
Résultat net	97,5	99,0	-1,5%

5.1.3. Le produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire (PNB : 398,8 M€) est en repli de 6,2 %, sous les effets :

- du PNB d'activité en retrait, en lien avec la baisse de la marge d'intermédiation globale suite aux réaménagements/rachats de prêts clients et indemnités versées pour le réaménagement du refinancement (51 M€), tempérée par la progression de la marge sur commissions.
- de la marge de Fonds Propres en progression de 27,5 % à 60,3 M€, suite notamment à la perception de 30 M€ de dividendes de la SAS Rue de la Boétie.

5.1.4. Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement nettes (227,1 M€) sont en hausse de 2,6 %.

Les frais de personnel, qui représentent 58 % des charges de fonctionnement nettes, augmentent de 1,1% suite à la mise en œuvre de la rétribution globale.

Les charges informatiques sont en hausse de 7 %, le système informatique des Caisses Régionales « Nouvelle Informatique Convergente Evolutive -NICE» se transformant vers un portail uniifié client /collaborateur, pour une relation client performante sur le local et le digital.

Les autres charges sont en progression de 7 %, comprenant une contribution exceptionnelle au Fonds de Garantie des Déposants de 1,4 M€.

5.1.5. Le revenu brut d'exploitation

La réduction du PNB accompagnée d'une hausse des charges de fonctionnement nettes se traduit par un Résultat brut d'exploitation de 171,6 M€, en repli de 15,8 %.

Le coefficient d'exploitation, qui mesure le niveau d'absorption du produit net bancaire par les charges de fonctionnement, est à 57%.

5.1.6. Le cout du risque

Le coût du risque (5,8 M€) évolue de - 86 % par rapport à 2015, l'effet de la hausse du risque affecté étant moindre que l'effet des reprises sur les provisions filières et litiges/assignations.

Il intègre :

- un taux de créances douteuses et litigieuses rapporté à toutes les créances (capital et intérêts) stable à 2,58 %, contre 2,60 % à fin 2015.
- un taux de provisionnement des créances douteuses et litigieuses à 79,6 %.

5.1.7. Le résultat net

Après déduction de la charge fiscale (44,2 M€), en baisse de - 32 % du fait de la baisse du résultat avant impôt et du taux d'imposition ramené de 38% à 34,43%, et tempérée par les effets du contrôle fiscal subi en 2016 (4,9 M€), la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées dégage un résultat net de 97,5 M€, en repli de 1,5% par rapport à 2015.

	Résultat Net
2012	100,2
2013	100,3
2014	100,5
2015	99,0
2016	97,5

5.1.8. Informations diverses

Charges non déductibles

Le montant des charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI, s'élève à 40 894 euros au titre de l'exercice 2016, le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses étant de 14 080 euros.

5.2. Bilan et compte de résultat (base consolidé)

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées publie depuis le 31 décembre 2005 ses états financiers consolidés conformément aux normes internationales IAS/IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne afin d'harmoniser et de garantir la transparence de l'information financières.

L'agrégation des comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées et des 66 Caisses Locales qui lui sont affiliées forme « l'entité consolidante » Nord Midi-Pyrénées.

Les 3 filiales dont le total du bilan est supérieur à 10 M€ et dans lesquelles la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détient plus de 20 % des droits de vote sont consolidées. Il s'agit des deux fonds dédiés FORCE 4 et NMP GESTION (OPCVM fermés utilisés dans le cadre des placements de la Caisse Régionale), de la société technique de titrisation (compartiment de la CR dans le FCT Crédit agricole Habitat 2015) et du groupe INFORSUD GESTION (activités imprimerie et éditique).

5.2.1. Le bilan consolidé

Le total du Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2016 s'établit à 15,5 Md€, en hausse de 6% par rapport au 31 décembre 2015.

Structure de l'Actif consolidé (en pourcentage)

	2016	2015
Prêts et créances sur la clientèle	73,02%	74,33%
Actifs financiers disponibles à la vente	12,03%	8,85%
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5,27%	6,68%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5,05%	4,90%
Comptes de régularisation et actifs divers	1,85%	2,24%
Autres postes de l'actif	2,78%	3,00%
TOTAL	100,0%	100,0%

L'activité clientèle constitue l'essentiel de l'actif du bilan consolidé : le poste prêts et créances sur la clientèle représente 73 % du total bilan. En progression en valeur de 4 %, il atteint 11,3 Md€.

Parmi les autres postes de l'actif significatifs figurent :

- les Actifs Financiers Disponibles à la vente pour 1,8 Md€ soit 12% du total du bilan (dont les titres Rue La Boétie valorisés au coût soit 601 M€ et, depuis août 2016, les titres Sacam Mutualisation soit 552 M€).

- Les Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance pour un montant de 0,8 Md€, en hausse de 9% en raison de l'achat d'effets publics pour mise en œuvre des exigences de liquidité Bâle 3.

Structure du Passif consolidé (en pourcentage)

	2016	2015
Dettes envers les établissements de crédits	50,3%	50,9%
Dettes envers la clientèle	30,3%	29,5%
Dettes représentées par un titre	0,0%	0,0%
Capitaux propres	15,5%	15,6%
Provisions pour risques et charges	0,6%	0,6%
Autres postes du passif	3,3%	3,5%
TOTAL	100,0%	100,0%

Deux postes principaux permettent d'assurer le financement des prêts et créances émis sur la clientèle :

- En premier lieu, le poste Dettes envers les établissements de crédits qui représente 50% du total du bilan : il atteint 7,8 Md€ fin 2016, en hausse en valeur de 4,8 % en lien avec la politique de refinancement de la hausse des encours de crédits.
- En second lieu, les Dettes envers la clientèle qui représente 30% du total du bilan : ce poste atteint 4,7 Md€, en hausse de 9%. Cette variation résulte d'une nette progression des Dépôts à vue de la clientèle, tempérée par l'arrivée à échéance de Dépôts à terme.

Les Capitaux propres, part du groupe s'élèvent à 2,4 Md€, en hausse de 5,6 %. Cette évolution est principalement liée au résultat consolidé 2016.

5.2.2. Le compte de résultat consolidé

en millions d'euros	2016	2015	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	221,2	252,4	-12,4%
Produits nets de commissions	175,5	170,7	2,8%
Gain ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente	42,0	24,6	71,0%
Autres éléments du PNB	64,4	56,7	13,5%
Produit net bancaire	503,0	504,4	-0,3%
Charges générales d'exploitation	-270,8	-260,0	4,1%
Dotations aux amortissements	-15,0	-16,0	-6,5%
Résultat brut d'exploitation	217,3	228,3	-4,8%
Coût du risque & divers	-6,1	-41,4	-85,3%
Charge fiscale	-75,1	-66,2	13,5%
Résultat net	136,2	120,8	12,7%

Le Produit Net Bancaire consolidé est quasi stable entre 2015 et 2016 et s'établit à 503 M€.

- Les Produits nets d'intérêts et revenus assimilés qui représentent encore 44% du PNB diminuent de 12%. Cette évolution résulte notamment des réaménagements de crédits qui amoindrissent la marge d'intermédiation.
- Les Produits nets des commissions augmentent de 3% pour atteindre les 175 M€ et 35% du PNB. 2016 a été marquée par une progression de l'activité assurance et une baisse de la sinistralité.
- Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat et sur actifs financiers disponibles à la vente sont de 42 M€. Il est à noter une hausse de 13 M€ du dividende reçu sur les titres de participation Rue la Boétie.
- Les autres éléments du PNB représentent globalement 64 M€, contre 57 M€ en 2015.

Les charges générales d'exploitation consolidées augmentent de 4%. Sont à noter la mise en œuvre de la rétribution globale (+2 M€ sur les charges de personnel) et la progression des charges informatiques de 3 M€. Les dotations aux amortissements sur immobilisations sont en repli de 6%.

Le Résultat Brut d'Exploitation, en repli de 5%, couvre:

- un Coût du Risque de 6 M€, en repli de 85 % car l'effet de la hausse du risque affecté est moindre que l'effet des reprises sur les provisions filières et litiges/assignations.
- une Charge Fiscale de 75 M€, en hausse de 13 % en lien notamment avec la baisse du taux de l'impôt différé qui passe de 34,43% à 28,92% suite à dernière la loi de finances votée.

Le Résultat net (part du groupe) est de 136 M€, en hausse de 13% par rapport au 31 décembre 2015.

5.3. Dispositif de ratios prudentiels et de gestion

5.3.1. Le ratio de solvabilité européen

Avec un niveau de fonds propres prudentiels de 1,34 milliard d'euros au 31 décembre 2016, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées affiche un ratio de solvabilité CRD4 Bâle 3 transitoire de 18,6 %, entièrement en Core Tier One, contre 19,8% au 31 décembre 2015.

5.3.2. Les ratios de gestion (Base Comptes Sociaux)

L'exercice 2016 confirme la solidité de la structure financière de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Le coefficient d'exploitation, rapportant les charges de fonctionnement sur le total du produit net bancaire, s'établit à 57 %. En dégradation de 5 points en 2016, essentiellement en raison de la baisse du produit net bancaire, ce ratio reste inférieur à 60 % depuis plusieurs années, traduisant un bon niveau de performance en valeur absolue.

5.4. Le suivi et le contrôle des risques

La caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'appuie sur l'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque édicté par le Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ; il précise et complète les dispositions à mettre en œuvre en termes de Contrôle Interne, applicables depuis le 1er octobre 1997.

Le Responsable des Contrôles Permanents est désigné comme responsable de la fonction de gestion des risques. Il est directement rattaché au Directeur général.

La CR Nord Midi- Pyrénées dispose d'une charte de Contrôle interne qui définit dans une approche globale le "CONTROLE INTERNE" au sein de l'Entreprise, et précise les moyens destinés à assurer son bon fonctionnement. Les principes d'organisation en matière de mesure et de surveillance des risques de toutes natures, de marché, de taux et de liquidité, de crédit, d'organisation comptable, des risques de non-conformité et de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme, de sécurité des systèmes d'information et opérationnels, sont formalisés dans cette charte qui s'appuie sur les derniers textes internes de référence.

Les politiques sur lesquelles s'appuie le contrôle interne sont régulièrement mises à jour : Politique des entrées en relation, Politique de maîtrise des risques crédits, Politique financière, Politique des Risques Opérationnels ...

Plusieurs comités (Comités Risques Crédit, Comités de Contrôle Interne, Comités des Risques Opérationnels, Comités de Management de la Conformité, Comités Financiers, Comité Nouveaux Produits, Nouvelles activités...) se réunissent à périodicité régulière, veillent au suivi et au contrôle des différents risques. Un diagnostic périodique permet de cibler les priorités et de piloter les actions.

Un Comité d'Audit et un Comité des Risques, composé de 6 administrateurs, sont tenus périodiquement. Le comité d'audit sollicite les explications et éclairages qu'il juge nécessaires pour comprendre les comptes et prépare la décision du Conseil d'Administration. Le rôle du comité des risques est de conseiller le Conseil d'Administration pour les aspects concernant la stratégie globale en matière de risques.

Le Comité de Contrôle Interne trimestriel, instance de coordination et de suivi des dispositifs de contrôle interne présidée par le Directeur général, veille sur la cohérence et sur l'efficacité du contrôle interne. Une information régulière sur l'exercice du contrôle interne est également donnée au Conseil d'Administration de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Ainsi, deux rapports ont été présentés au Conseil d'Administration de la Caisse Régionale au cours de l'année 2016. Le rapport annuel de Contrôle Interne, présenté au Conseil d'Administration, est mis à la disposition des Commissaires aux Comptes, transmis à Crédit Agricole SA et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est agréée comme prestataire de services d'investissement au titre du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Elle a formalisé les principes de contrôle de ses activités et s'est engagée dans cette mise en œuvre. Le questionnaire annuel de contrôle des services d'investissement (RCSI) est transmis à l'Autorité des Marchés Financiers avec copie à la Direction de la conformité de Crédit Agricole SA.

5.5. Appétence aux risques

Le Conseil d'Administration définit annuellement son appétence et sa tolérance aux risques, conformément à la Directive CRR - CRD IV, publiée le 26 juin 2013, qui prévoit de :

- définir une stratégie et des politiques proportionnées au niveau de la tolérance aux risques,
- déployer une politique de rémunération conforme à l'appétit aux risques et
- mettre en place un Comité des risques composé de membres compétents pour suivre la stratégie et l'appétence en matière de risque de l'établissement de crédit.

L'appétence et la tolérance aux risques sont définies comme le niveau agrégé et le type de risques que l'entité est prête à prendre, au sein de sa Capacité en Risque, pour parvenir à réaliser ses objectifs stratégiques et son business plan.

La capacité en risque est définie comme le niveau maximal de risques que l'entité peut porter sans enfreindre ses obligations réglementaires.

Le tableau de bord de suivi des risques est établi et présenté au Comité des Risques et / ou Conseil d'Administration semestriellement et inclut les indicateurs du socle commun et des mesures de risques. Tout dépassement de ces seuils ou limites entraîne une information au Conseil ainsi qu'à Crédit Agricole SA/DRG.

Indicateurs définis en 2016 par le Conseil d'administration :

	Indicateurs de suivi du risque	Nature de risque	31/12/2015	31/12/2016	Niveau
Solvabilité	Ratio CET1	Fonds propres	19,7%	18,6%	
	Δ nette Parts sociales/CCA/CCI	Fonds propres	+0,8 M€	0M€	
Liquidité	LCR	Liquidité	85,9%	86,3%	
	Stress global de survie	Liquidité	-	-	
Activité	stress idiosyncratique	Liquidité	-	-	
	stress systémique	Liquidité	-	-	
Résultat	Consommation LCT selon la limite en vigueur	Liquidité	-	-	
	Coefficient d'exploitation	Activité	52%	57%	
Autres indicateurs	Coût du risque	Contrepartie	41 M€	5,8 M€	
	Taux de défaut (créances dépréciées / encours brut)	Crédit	2,4%	2,5%	
Autres indicateurs	RN base sociale NF	Impact / Fonds propres	99 M€	97,5 M€	
	<i>Taux de provisions individuelles / créances dépréciées (capital + intérêts)</i>	Crédit	80%	79%	
Autres indicateurs	<i>Limite LBO + FSA (politique crédit en vigueur)</i>	Crédit	255 M€	241 M€	
	<i>Limite en stress sur le portefeuille AFS (politique financière en vigueur)</i>	Marché	NA	43 M€	
Autres indicateurs	Seuil Incident significatif RO (en vigueur)	Opérationnel	-	-	
	Coût de la fraude avérée (externe et interne) /PNB - données actualisées	Conformité	0,21%	0,23%	
Autres indicateurs	Coût du RO pur / PNB (en date de détection) - données actualisées	Opérationnel	0,74%	0,81%	

Aucun dépassement des seuils d'alerte définis n'a été constaté en 2016.

6. LES FACTEURS DE RISQUES

Cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

6.1. Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend réglementairement comme « le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même groupe de clients liés conformément au 39 du §1 du règlement (UE) n°575/2013 » (article 10-e de l'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque).

Ce risque se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

6.1.1. Objectifs et politique

Le Conseil d'Administration valide annuellement la politique de maîtrise du risque de crédit et les règles d'octroi pour la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

La Direction Générale est chargée de la mise en œuvre, du contrôle et de la subdélégation de cette politique dans le cadre de sa mission générale de gestion de l'ensemble des risques significatifs de la Caisse régionale et des pouvoirs afférents qui lui sont accordés.

L'application de la politique de distribution de crédits relève du réseau d'agences de proximité, des agences entreprises, des agences spécialisées, des marchés et instances titulaires d'une délégation d'octroi de crédit.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées applique les exigences réglementaires issues des règlements 93-05 et 97-02 du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière dernièrement refondu par l'arrêté du 3 novembre 2014, des règles internes au groupe Crédit Agricole S.A. et les recommandations du Comité de Bâle. Un suivi spécifique est dédié au déploiement du dispositif Bâle II et au rapprochement comptable des applicatifs.

La Caisse régionale procède à l'actualisation périodique de la politique de maîtrise des risques. La dernière révision a été validée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 21 juin 2016.

La politique de maîtrise des risques a été déclinée par marché de la banque de détail et de la grande clientèle, ainsi que dans un corps de règles de recouvrement.

Le Contrôleur Central des risques au sein de l'unité Contrôles Permanents a pour mission de coordonner et d'animer la filière risque de crédit.

Ses principales activités consistent à :

- analyser l'évolution du risque,
- identifier les entrées en niveaux de risques Sensible et Avéré (indicateurs Bâle II),
- informer les Directions et services des résultats des diverses analyses menées,
- proposer et coordonner les actions visant à une amélioration de la maîtrise des risques,
- procéder aux contrôles sur le respect de la politique de maîtrise des risques.

6.1.2. Gestion du risque de crédit

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées exerce son activité de distribution de crédits à la clientèle sur l'ensemble des marchés présents dans sa zone de compétence (agriculteurs, professionnels, particuliers, entreprises, coopératives, collectivités publiques et associations) et divise ainsi ses risques.

La Caisse régionale a exclu de son périmètre d'intervention les financements de certaines activités (notamment les maisons de jeux, les casinos, les discothèques, les campagnes électorales...). La Caisse régionale n'entre pas en relation et ne finance pas les activités susceptibles de nuire à son image. Les dérogations sont du ressort de la Direction Générale.

L'octroi des crédits mobilise différents acteurs, dont les agences de proximité et centres d'affaires Entreprises qui sont en relation avec la clientèle et instruisent les dossiers de prêts en collaboration avec les experts des services de financement (marchés de la banque de détail et engagements entreprises-collectivités publiques-PIM) ; chacun dans le respect des délégations qui leur sont accordées.

- **Procédures de décision**

Le Conseil d'administration a délégué ses pouvoirs en matière d'octroi de crédits au Directeur général ainsi qu'à deux types de Comités : les Comités départementaux des prêts et le Comité des Engagements.

- Comités départementaux des prêts : ils se réunissent toutes les semaines. Ils agissent par délégation du Conseil d'Administration. Ils ont délégation pour statuer sur l'octroi de crédit dans les limites d'un encours après projet par groupe de contrepartie de 1,5 M€ pour le marché des Particuliers, 3 M€ pour les marchés des Professionnels et de l'Agriculture, et 5 M€ pour les marchés de la grande clientèle.
- Comité des Engagements : il se réunit en moyenne tous les 15 jours. Sur la base des analyses présentées par les responsables des marchés particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, collectivités publiques, il décide de l'octroi de prêts pour les dossiers dont l'encours, après projet par groupe de contrepartie est supérieur aux délégations accordées aux Comités départementaux des prêts.
- Le Directeur Général : il a reçu des pouvoirs du Conseil d'Administration qu'il a délégué à différents collaborateurs en deçà des limites de compétence des Comités des prêts. La limite supérieure de la délégation du Directeur général correspond à la limite inférieure des Comités départementaux des prêts, et à titre exceptionnel par exigence de rapidité, la Direction générale et les Directeurs de marchés peuvent accorder un dossier dans les limites d'encours après projet en délégation des comités départementaux de prêts, ces derniers devant être informés des dossiers relevant de ce processus rapide.
- La politique générale de maîtrise des risques de crédit rappelle que chaque délégataire s'engage à utiliser sa délégation avec prudence et discernement. Les différents niveaux de délégation se traduisent par l'existence d'une échelle de montants adossés à des grades Bâle II et/ou de scoring et des critères d'exclusion différenciés par marché.

Banque de détail (Retail)

Les règles de délégation reposent principalement sur la cotation interne Bâle II, sur les résultats d'outils de scoring (Score-Habitat pour les crédits à l'habitat, Score-Conso pour les crédits à la consommation depuis janvier 2015 et Soprano pour les marchés de l'Agriculture et des Professionnels), sur la nature du projet et son impact financier. Toutefois la cotation seule n'est pas suffisante pour décider de l'accord du crédit. La décision s'appuie notamment sur la pertinence du projet, la situation financière de l'emprunteur, son professionnalisme, sa situation patrimoniale, et dont l'appréciation est traduite dans un avis motivé rendu par l'instructeur.

Plusieurs étapes décisionnaires sont appliquées entre les différents acteurs.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, en application de la politique de maîtrise des risques actualisée le 21 juin 2016, un avis risque indépendant rendu par les Contrôles Permanents est requis pour les dossiers de crédit dont l'encours après projet par groupe de contrepartie est supérieur à 2,5 M€ pour le marché des Particuliers et 4 M€ pour les marchés des Professionnels et de l'Agriculture (y compris les professionnels de la CASEG).

Grande Clientèle (Corporate)

Les règles de délégation reposent sur la cotation interne Bâle II en complément de la cotation BDF. La décision s'appuie sur la pertinence du projet, la situation financière de l'emprunteur, dont l'appréciation est traduite dans un avis motivé rendu par l'instructeur.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, en application de la politique de maîtrise des risques actualisée le 21 juin 2016, un avis risque indépendant rendu par les Contrôles Permanents est requis pour les dossiers suivants :

En Comités départementaux des prêts :

- Dossiers Corporate sensibles ou en défaut (cotées E+, E, E-, F, et Z) dont l'encours après projet est >3M€ ;
- Dossiers Entreprises LBO/FSA dont le projet est >2M€ quelle que soit la note.

En Comité des engagements :

- Dossiers Corporate sensibles ou en défaut (cotées E+, E, E-, F, et Z) dont l'encours après projet est >5M€ ;
- Dossiers Entreprises LBO/FSA dont le projet est >2M€ quelle que soit la note et dont l'encours après projet est >5M€ ;
- Dossiers Entreprises dont le groupe de risque présente un encours après projet >12 M€ pour les notes allant de A à D ;
- Dossiers Entreprises dont le groupe de risque présente un encours après projet >8 M€ pour la note D- ;
- Dossiers de Collectivités publiques dont le groupe de risque présente un encours après projet >24 M€ quelle que soit la note ;

L'appréciation du risque

L'appréciation du risque est fonction de différents critères généraux : encours global, ancienneté de la relation, notation du client, qualité du client, capacité de remboursement et revenu résiduel après endettement.

Des critères spécifiques à chaque marché viennent compléter les premiers notamment si l'évolution des risques sectoriels l'exige, ainsi qu'en matière de politique de garantie.

• Méthodologies et systèmes de mesure des risques

❖ Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées s'appuie sur les outils internes au groupe.

Les contreparties sont notées avec les outils du dispositif Bâle II : LUC pour la Banque de Détail (particuliers, agriculteurs, professionnels, petites associations) et ANADEFI pour la Grande Clientèle (entreprises, collectivités publiques et professionnels de l'immobilier). Dans le cadre de la mise en œuvre des usages Bâle II, les grades Bâle II sont utilisés dans les schémas de délégation de la Banque de Détail comme de la Grande Clientèle.

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés (bilan) et les engagements confirmés non utilisés (hors bilan).

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a autorisé le Crédit Agricole à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Banque de détail

L'analyse s'effectue sur des critères d'appréciation du risque spécifiques à chaque marché.

Une note est attribuée mensuellement à chaque contrat et groupe de risque. Elle est déterminée par le croisement de plusieurs critères qui permettent d'estimer le risque de probabilité de défaut.

L'échelle de notation de LUC comprend 12 grades hors défaut assortis des probabilités de défaut indiquées dans le tableau de correspondance ci-dessous :

PD = Probabilité de Défaut

Intervalles des notes PD des groupes de risque	01 - DAV Particulier	02 - Habitat	03 - Consommation	04 - Revolving	05 - Autre Crédit Bilan	06 - Autre EHB	02 - Agriculture	03 - Professionnel	05 - Association
Intervalles des notes	Grades PD	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33	PD V33
783-High	A	0,05	0,1	0,18	0,35	0,36	0,22	0,13	0,08
714-782	B	0,15	0,2	0,52	1,06	0,36	0,22	0,13	0,08
641-713	C	0,38	0,38	0,82	2,08	0,31	0,22	0,13	0,08
571-640	D	0,78	0,87	1,5	4,23	0,31	0,22	0,13	0,08
501-570	E	1,11	2,58	2,87	4,68	0,91	0,42	0,29	0,21
431-500	F	1,97	5,77	4,86	8,17	0,91	0,58	0,89	
361-430	G	2,59	10,14	8,33	12,42	2,27	1,5	1,35	9,61
289-360	H	4,23	10,14	12,39	18,82	6,11	3,12	2,89	
214-288	I	8,47	13,74	21,52	27,12	8,85	6,35	6,62	
131-213	J	19,43	23,12	32,57	37,83	17,47	16,46	12,45	15,85
031-130	K	21,15	50,7	48,26	54,46	31,9	20,11	25,5	26,27
Low-030	L	48,77	73,59	79,94	73,31	54,08	31,15	45,91	31,83

Le modèle en cours est la version V33, validé par le Comité de Pilotage LUC et Backtesting du 31 mars 2014, puis par le CNM du 17 avril 2014. Il est en production uniforme pour l'ensemble des Caisse Régionales.

Grande clientèle

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, commune aux Caisse Régionales du groupe CREDIT AGRICOLE, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Équivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1/Aa2	Aa3/A1	A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1	Ba2	Ba3	B1/B2	B3	Caa/Ca/C
Équivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+/AA	AA-/A+	A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+	BB	BB-	B+/B	B-	CCC/CC/C
Probabilité de défaut à 1 an	0,001 %	0,01 %	0,02 %	0,06 %	0,16 %	0,30 %	0,60 %	0,75 %	1,25 %	1,90 %	5,0 %	12,00 %	20,00 %

❖ Mesure du risque de crédit

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Outils de détection du risque utilisés

La Caisse Régionale utilise principalement des données issues de l'outil Arcade du groupe Crédit Agricole. Pour la Grande clientèle, la CR utilise également les données de la Base « Tiers et Groupes » et les états de couverture de Foncaris.

Des développements informatiques internes permettent de cibler les analyses de données sur les différentes composantes du portefeuille et de constituer des pistes d'audit.

Axes d'analyse

Le reporting du risque s'articule principalement autour :

- ✓ du suivi de l'évolution des indicateurs de taux d'encours Sensibles (grades LUC H, I, J, K et L pour la Banque de détail et E+, E, E- pour la Grande clientèle) et de taux de Défaut (Grade V pour la Banque de Détail et grades F et Z pour la Grande clientèle). Ces indicateurs sont présentés mensuellement à la Direction Générale en Comité mensuel des risques et au Conseil d'administration, et trimestriellement à la Direction générale dans le cadre du Comité de Contrôle Interne.
- ✓ D'analyses spécifiques à l'évolution du risque des différents segments en Comité mensuel des risques et le cas échéant aux autres instances.

• Dispositif de surveillance

Les axes principaux du dispositif de surveillance de la Caisse régionale consistent en la fixation de limites avec contrôle de leur respect, de règles de division des risques, de processus spécifiques d'engagements le cas échéant, de déclassement en défaut et de provisionnement idoine, l'objectif étant d'obtenir une mutualisation maximale du risque de contrepartie par sa diversification et sa segmentation.

❖ Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Engagements de la Caisse régionale au 31/12/2016 sur les dix plus grandes contreparties Corporate non bancaires

Identifiant du bénéficiaire	Nom du bénéficiaire	Exposition originale en K€	Exemption en K€	Exposition nette pondérée en K€	Ratio exposition nette pondérée / Fonds propres
0000127378	DEPARTEMENT AVEYRON GR	66 207	52 965	13 241	0,99%
0000050811	DEPARTEMENT DU TARN	64 650	51 720	12 930	0,97%
0000030032	DEPARTEMENT DU LOT	44 231	35 385	8 846	0,66%
0000010729	CDC	40 049	-	40 049	3,00%
0000127111	DEPARTEMENT 82 GR	39 095	31 276	7 819	0,59%
0000085276	ARTERRIS	36 763	-	25 445	1,90%
0000020368	CAPEL	35 341	-	25 469	1,91%
0000053300	GROUPE ARCADIE SUD OUEST	32 099	-	32 099	2,40%
0000010600	PIERRE FABRE	30 175	-	16 351	1,22%
0000134385	MARBEUF HOTEL GROUPE	28 853	-	28 853	2,16%
Source AVALON					

Encours garantis par Foncaris au 31/12/2016

Groupe	Emprunteur	Total	Taux de couverture FONCARIS	Risque FONCARIS
ARTERRIS	ALLIANCE OCCITANE	13 200 000	50%	6 600 000
	MAISAGRI DURAN	300 000	50%	150 000
	SAS LES FERMIERS OCCITANS	1 395 149	50%	697 575
	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ARTERRIS	13 589 203	50%	6 794 604
Total ARTERRIS		28 484 352		14 242 179
CAPEL	CAPEL	7 839 411	50%	3 919 706
	CAPEL 4 SAISONS	3 100 000	50%	1 550 000
	SAS AGRIPRO	200 000	50%	100 000
	UNION LA QUERCYNOISE	6 056 599	50%	3 028 300
Total CAPEL		17 196 010		8 598 006
FIGEAC AERO GROUPE	MECABRIVE INDUSTRIES	250 000	50%	125 000
	MECANIQUE ET TRAVAUX INDUSTRIELS	976 404	50%	488 203
	SA FIGEAC AERO	6 802 595	50%	3 401 300
	SAS FGA PICARDIE	560 070	50%	280 035
Total FIGEAC AERO GROUPE		8 589 069		4 294 538
FONROCHE	AVENIR ENERGIE	586 718	50%	293 359
	FONROCHE ENERGIE	10 000 000	50%	5 000 000
	FONROCHE INVESTISSEMENTS	11 002 162	50%	5 501 085
Total FONROCHE		21 588 880		10 794 444
PIERRE FABRE	PIERRE FABRE SA	26 500 000	50%	13 250 000
	SOC DE L'IMPRIMERIE ARTISTIQUE	1 385 153	50%	692 577
Total PIERRE FABRE		27 885 153		13 942 577
RAGT	RAGT SEMENCES	306 250	50%	153 125
	SARAGT	16 802 462	50%	8 401 233
	SAS TERRY A LA MAISON DE L'ELEVEUR	3 000 000	50%	1 500 000
Total RAGT		20 108 712		10 054 358
UNICOR	AFG FOIE GRAS	700 000	50%	350 000
	CADAUMA	787 542	50%	393 772
	LES HALLES DE L'AVEYRON	175 000	50%	87 500
	SOLEVAL	3 020 950	50%	1 510 475
	UNICOR	7 663 943	50%	3 831 972
Total UNICOR		12 347 435		6 173 719,00
Total général		136 199 611		68 099 821,00

Engagement couvert CR NMP = Total Plafond ligne CT + Capital restant dû MT au 31/12/2016 couverts par Foncaris.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées mesure ses risques en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe de contrepartie, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

La notion de groupe de contrepartie doit s'entendre comme « groupe de clients liés » tel que défini dans les points n°39 – a et 39-b du §1 du règlement (UE) n°575/2013, auquel renvoie l'article 10-e de l'arrêté du 03 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque.

Ces points disposent en substance qu'un groupe de clients liés est constitué de deux personnes physiques ou morales ou plus devant être considérées comme un ensemble, soit en raison de l'existence d'un pouvoir de contrôle de l'une sur l'autre, soit en raison de l'existence de liens entre elles tels que si l'une rencontrait des difficultés financières, l'autre ou toutes les autres les connaîtrait également.

Afin d'éviter que la concentration des risques sur certains clients ou certains secteurs, puisse mettre en cause, en cas de défaillance, les équilibres fondamentaux de la Caisse régionale, une politique de division des risques est appliquée.

Tableau récapitulatif des limites individuelles de risque de crédit

Types de contrepartie	Grades BALE 2	Limite individuelle (en encours bruts et en €)	
Particuliers	Tous grades	1,5 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Agriculteurs	Tous grades	3 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Professionnels	Tous grades	3 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Professionnels de la CASEG	Tous grades	6 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Marché des entreprises	Grades A à C	20 M€ 40 M€ si la contrepartie bénéficie d'une couverture FONCARIS à 50 %	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Marché des entreprises	Grades C- et suivantes	15 M€ 30 M€ si la contrepartie bénéficie d'une couverture FONCARIS à 50 %	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Promotion Immobilière	Tous grades	12 M€ 24 M€ si la contrepartie bénéficie d'une couverture FONCARIS à 50 %	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements

Sociétés d'Economie Mixte (SEM)	Tous grades	12 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Collectivités Publiques <i>Hors Départements et Région CR NMP</i>	Tous grades	30 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
Départements CR NMP et Région Midi-Pyrénées	A+/A	90 M€ Et 50% de l'endettement bancaire de la Collectivité Publique	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements
CCMSA	A+/A	50 M€	Les dépassements sont du ressort du Comité des Engagements

Tableau récapitulatif des limites globales de risque de crédit

Type de crédits ou marchés	Limites globales (en %)	Limites globales (en EAD bruts) au 31/12/2016	EAD bruts Au 31/12/2016
Crédits syndiqués toutes contreparties Entreprises (CRNMP suiveurs)	< ou = à 15 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	309 M€	206 M€
LBO & FSA	< ou = à 15 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	309 M€	228 M€ (Donnée au 30/06/2016))
dont LBO purs	< ou = à 5 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	103 M€	38 M€
Promotion Immobilière	< ou = à 3 % de l'EAD brut du marché Entreprises*	62 M€	61 M€
Energies Renouvelables	< ou = 10 % de l'EAD brut des marchés Entreprises & Agriculture & Professionnels**	472 M€	311 M€
Particuliers	Aucune	Non concerné	
Agriculteurs	Aucune	Non concerné	
Professionnels	Aucune	Non concerné	
Professionnels de la CASEG	Aucune	Non concerné	
Entreprises	Aucune	Non concerné	
Professionnels de l'Immobilier	Aucune	Non concerné	
Sociétés d'Economie Mixtes (SEM)	Aucune	Non concerné	
Marché des Collectivités Publiques	Aucune	Non concerné	

* Montant de l'EAD brut du marché Entreprises = **2,058 Md€** (Source : Arcade, à fin décembre 2016)

** Montant de l'EAD brut des marchés :

- de l'Agriculture = 1,347 Md€
- des Professionnels = 1,318 Md€
- des Entreprises, de l'Agriculture et des Professionnels = **4,722 Md€** (Source : Arcade, à fin décembre 2016)

Division des risques

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a mis en place un dispositif de contrôle des dépassements de ces limites à 2 niveaux :

- Les unités de marché de la Caisse régionale identifient en premier lieu les dossiers qui dépassent les limites d'engagements fixées par le Conseil d'Administration, et effectuent une présentation biannuelle au Conseil d'Administration de Janvier et Juillet.
- Le Contrôleur Central des Risques de crédit (unité Contrôles Permanents) contrôle ultérieurement l'exhaustivité de l'identification et des présentations par les marchés.

Financements syndiqués Entreprises

Les caractéristiques de ces financements conduisent à déléguer en pratique l'étude de fond du dossier à un autre intervenant généralement CA CIB ou une autre Caisse Régionale, ou à diviser ultérieurement auprès d'autres Caisses Régionales ou Etablissements une prise ferme de la Caisse Régionale sur un financement.

L'encours de la CR NMP en tant qu'établissement suiveur s'établissant à 206 M€, dans le respect de la limite globale.

Les principaux dossiers font l'objet d'un suivi dans le cadre des Comités trimestriels des Grands Risques.

Plafond de risques sur un même bénéficiaire

La réglementation qualifie de "grands risques" ceux qui dépassent 10 % des Fonds Propres d'un Etablissement de Crédit. Elle exige de ne pas dépasser 25 % de nos Fonds Propres en risque sur un même bénéficiaire.

Dans sa Politique de maîtrise des risques de crédit, la Caisse Régionale ramène ce seuil aux limites globales définies dans le tableau récapitulatif des limites globales de risque de crédit ci-dessus.

Ceux-ci font l'objet d'obligations légales de contrôle interne et de déclaration trimestrielle à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Déclassement des créances en « douteuses litigieuses » et provisionnement

Les règles de passage en douteux litigieux suivent les préconisations de l'A.C.P.R.

Depuis fin 2014, les règles d'entrée des créances en DL ont évolué dans le sens d'un asservissement du Douteux Litigieux à la notion de Défaut.

Le niveau de provisionnement est calculé à l'entrée en Défaut en fonction de la garantie.

Si le dossier ne se régularise pas, une étude approfondie du dossier est menée permettant notamment de mieux apprécier la qualité de la garantie en vue de son éventuelle mise en œuvre.

L'évolution du portefeuille Défaut est suivie mensuellement en Comité mensuel des risques, et le provisionnement des créances en Défaut dans le cadre des 2 revues annuelles du portefeuille Contentieux. Une information sur les risques est transmise mensuellement à la Direction Générale, par le biais de tableaux de bord. Ces éléments comprennent à chaque fois l'indication du taux de provisionnement global des dossiers en défaut.

Les Unités et personnels participant à la maîtrise des risques de crédit, et plus spécifiquement les unités de marchés et de recouvrement peuvent proposer le classement de contreparties en Défaut à dire d'expert. Ces propositions sont examinées par le Comité mensuel des risques qui statue sur leur opportunité et transmet pour traitement à la cellule Prévention des risques; le Directeur des risques assure cette délégation entre la tenue de deux comités.

Par ailleurs, des provisions sectorielles sont également constituées sur des filières économiques ou des typologies de crédits identifiées comme présentant des niveaux de risques potentiels significatifs.

❖ Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Un ensemble de comités et revues indiqués ci-dessous est piloté par l'unité Contrôles Permanents.

Comités Mensuels Risques

12 comités ont été tenus en 2016.

Le Comité Mensuel des Risques est présidé par le Directeur Général Adjoint Fonctionnement. Interviennent les services du Contentieux, le Recouvrement Amiable et les Marchés (celui ou ceux qui participent au Comité Grands Risques prévu sur la séance), le Contrôle Permanent et toutes unités à la demande du Comité sur des problématiques risques spécifiques.

Sujets abordés (liste non limitative) :

- Analyse individualisée de certains dossiers,
- Etudes sur des sujets relatifs au risque de crédit (analyse de filières, étude des scores, etc.),
- Zoom sur les évolutions des risques à travers les différents indicateurs et tableau de bord, ...

Cette instance statue également comme entité faîtière de mise en œuvre du dispositif d'alertes du Groupe Crédit Agricole, ainsi que du dispositif de notation Corporate, en application de la procédure interne de notation :

- Présentation des dossiers avec encours > 5 M€ et dégradation de NOR > 1 grade suite à renotation pour décision d'engager la procédure d'alerte Groupe;
- Présentation des dossiers avec écarts de NOR / NCF > 2 grades pour validation de la notation ;
- Présentation des passages en défaut prévus en M+1 pour information ;
- Présentation des demandes de « suspens défaut » prévues en M+1 pour décision ;
- Validation des notes Bâle 2 dans le cadre du Second Regard pour les notes Bâle 2 avec écart NOR/NCF > 1 grade (NOR = Note Financière Retenue ; NCF = Note Financière Calculée) ;
- Notion de « Triple Regard » sur les notes Bâle 2 validées par le Second Regard dont l'écart NOR/NCF est ≤ 1 et :
 - => dont le Chiffre d’Affaires de la Contrepartie ou de son Groupe de Risques est ≥ 50 M€
 - => et/ou dont les Contreparties ou leur Groupe de Risques ont une note « Sensible » (E+, E et E-) et comptabilisent un EAD ≥ 10 M€.

En 2016, plusieurs analyses ont été conduites sur différentes typologies sectorielles de financement :

- ⇒ Risques de crédits Professionnels, au CMR du 24/02/2016,
- ⇒ Risque crédits Habitat, au CMR du 29/03/2016,
- ⇒ Risques crédits Entreprises avec un zoom sur les Sensibles de la CASEG, au CMR du 27/07/2016,
- ⇒ Habitat locatif au CMR du 29/09/2016.
- ⇒ Suivi par génération des crédits Habitat/Conso, au CMR du 29/09/2016,
- ⇒ Pharmacies, Professions libérales de santé, Filière, CHR Professionnels hors CASEG, au CMR du 28/11/2016,
- ⇒ Risque crédits CHR Professionnels de la CASEG, au CMR du 28/11/2016,
- ⇒ Risque lié aux options de modulations des crédits Habitat, au CMR du 14/12/2016.
- ⇒ Risque crédits de l’Agriculture, aux CMR du 01/06/2016 et du 28/11/2016
- ⇒ Prescription immobilière aux CMR du 29/03/2016 et du 14/12/2016.

Des opérations Task-Force peuvent être organisées sur demande de la Direction ou à l'initiative des Contrôles Permanents afin d'analyser et apporter des éclaircissements sur des portefeuilles sensibles, ou sur une filière en particulier, ... La dernière opération Task-Force remonte à décembre 2015 et a porté sur les « entrées en relation récentes » sur le marché des Professionnels.

Comités Grands Risques

12 comités ont été tenus en 2016, 8 dédiés à la Banque de détail (4 pour la clientèle Particuliers, 4 pour la clientèle Professionnels et Agriculteurs) et 4 à la Grande clientèle.

Le CGR est présidé par le Directeur Général Adjoint du Fonctionnement pour la Banque de Détail et du Développement pour le Corporate, chacun pouvant intervenir en remplacement l'un de l'autre si cela s'avère nécessaire.

Il est composé du Directeur du/des Marchés concernés, du Directeur des Risques, du Responsable de l'unité Contrôles Permanents ou de son représentant et du Contrôle Central des Risques.

Les sélections de dossiers sont effectuées par l'unité Contrôles Permanents.

Par ailleurs, d'autres dossiers peuvent être examinés sur propositions du Comité.

La présentation des contreparties porte sur l'évolution de leur situation financière, la nature des garanties détenues par la Caisse Régionale, l'évolution du marché et de la concurrence, les projets du client, les flux confiés, le fonctionnement du compte, l'évolution de la cotation interne ou Banque de France, etc.

Les décisions prises peuvent avoir pour effet le classement du client en CDL/défaut forcé ou donner lieu à des recommandations précises auprès des agences et des services du siège quant à la suite à réserver à la relation (désengagement, nécessité d'accroître les flux confiés, etc.).

Revues de portefeuille agences Promotion Immobilière et Affaires Spéciales

Les dossiers relevant des agences Promotion Immobilière et Affaires Spéciales ont été examinés au cours de l'année 2016 dans le cadre des Comités Grands Risques Grande Clientèle trimestriels.

Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Le suivi des contreparties défaillantes est adapté en fonction du marché.

Au niveau des marchés de proximité (particuliers, professionnels, agriculteurs)

- 1ère phase : traitement dans les points de vente.
- 2ème phase : si la régularisation du dossier n'est pas intervenue dans un délai calendaire établi, le dossier, en fonction de différents critères (typologie du crédit (restructuré ou non, Neiertz), durée de l'irrégularité, montant de l'irrégularité et note Bâle II) est transféré dans les unités de Recouvrement Commercial (Recouvrement Commercial Particuliers ou Recouvrement Commercial Professionnels et Agriculture selon le client), placées sous la responsabilité de la Direction des Risques. Il s'agit d'unités de recouvrement amiable.
- 3ème phase : le transfert du dossier au Contentieux ne s'effectue qu'en cas d'échec de la phase amiable ou en cas de survenance d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire.

Au niveau du marché des entreprises

La cellule « Affaires Spéciales », rattachée à la Direction des Entreprises, accompagne les Centres d'Affaires Entreprises dans la gestion quotidienne des risques. Elle gère les dossiers présentant un risque aggravé pour la CR et qui lui sont transférés sur décision du Directeur du Marché ou du Comité des Risques. La cellule Affaires Spéciales gère également les dossiers qui répondent à des critères de nombre de jours d'irrégularité.

Le transfert à l'unité Contentieux, placée sous la responsabilité de la Direction des Risques, s'effectue lors de la survenance d'une procédure collective : sauvegarde, redressement judiciaire, liquidation judiciaire.

Particularisme des Défauts forcés

Il doit être noté que lorsqu'une contrepartie non en Défaut présente des risques élevés de défaillance, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées prend l'initiative de la positionner en « Défaut forcé ». De ce fait, cette contrepartie est exclue de la délégation d'octroi de crédit des agences de proximité et les encours sont affectés d'une provision individuelle.

Revues de portefeuille des Unités de recouvrement commercial

La Direction des Risques examine semestriellement les dossiers de l'unité Recouvrement Amiable. Les dossiers sont sélectionnés par le Directeur des Risques. Ces contrôles formalisés sont transmis à l'unité Contrôles Permanents.

Revues de portefeuille Contentieux

2 réunions ont été tenues en 2016.

Sur sélection par l'Unité Contrôles Permanents de dossiers rattachés à chaque portefeuille, l'objectif de cette revue est notamment de s'assurer que les dossiers font l'objet d'un traitement de recouvrement actif (exploitation des voies de recouvrement, tenue des fiches de synthèse des dossiers, provisionnement et passages à perte), et qu'ils ne restent pas en souffrance.

Y participent le Directeur des risques, le Responsable de l'unité Contentieux, les analystes de l'Unité, le Contrôleur Central des Risques.

Restructurations forcées, NPE et Forbearance

Les crédits de restructurations forcées font l'objet d'un dispositif d'octroi spécifique excluant la délégation des réseaux commerciaux ; des contrôles sur la bonne codification de ces crédits sont effectués périodiquement par la cellule de la Prévention des Risques (Unité Contentieux).

Concernant les NPE et la forbearance dont les principes ont été régulièrement présentés en Comité mensuel des risques (dernière présentation en date du 26 octobre 2016), la Caisse régionale se conformera au corpus opérationnel qu'évoque la Lettre Jaune n°2014-097, dès sa parution.

❖ Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le Comité mensuel des risques, présidé par le DGA Fonctionnement, est dédié au suivi du risque de crédit. Y sont présentés mensuellement l'évolution des différents indicateurs du risque de crédit de la Caisse régionale (taux de Sensibles, de Défaut, Pertes, provisionnement, coût du risque, etc...) globaux et par segments du portefeuille, avec comparaison avec les chiffres de la « CR cumul » fournis par la DRG de Crédit Agricole SA.

Chaque marché présente une synthèse des résultats de ses contrôles de niveau 2.1, complétée d'un reporting des contrôles de 1^{er} degré-agences par les Contrôles Permanents, ainsi que, le cas échéant, des plans d'actions rendus nécessaires par la dégradation d'indicateurs.

Les Unités de recouvrement commercial présentent les principaux dossiers entrant en Défaut ou Débiteurs > 10 K€ ainsi qu'une synthèse de leur activité à M-1.

Les Contrôles Permanents présentent périodiquement à cette instance les résultats de leurs analyses concernant le risque de crédit, assortis le cas échéant de propositions d'actions.

Toute Unité participant à la maîtrise des risques de crédit peut être invitée à présenter devant cette instance pour décision ou information un dossier sur son domaine spécifique d'activités.

Le Comité mensuel des risques statue également en tant qu'instance faîtière de la notation Bâle II de la Grande clientèle de la Caisse régionale : il a notamment compétence pour valider les suspens Défaut sur les dossiers relevant de ces segments de clientèle, ainsi que les écarts de notation.

Depuis la mise en place du Second Regard au 1er décembre 2015, le Comité Mensuel des Risques a seul le pouvoir de valider les notes dont l'écart entre NCF et NPA est ≥ 2 grades.

❖ Impact de stress scenarios

La Caisse régionale utilise le kit stress-test du groupe Crédit Agricole, qui fournit les résultats d'un scenario macroéconomique global, violent mais plausible, s'inscrivant dans l'avenir et déterminé par les économistes du groupe.

Le stress de sensibilité consiste en l'application d'une dégradation massive de la notation Bâle 2 du portefeuille de la grande clientèle, telle qu'observée lors de la crise des PME de 1993 en France. Il s'agit ainsi de mesurer l'impact, sur le portefeuille actuel, d'une crise identifiée.

Les résultats des stress tests à A+1 et A+2 appliqués au portefeuille de crédits, mettent en évidence l'hétérogénéité de sensibilité des filières et la capacité de résistance de la Caisse régionale et ont été présentés en Comité Mensuel des Risques du 03 février 2016.

- **Mécanismes de réduction du risque de crédit**

❖ Garanties reçues et sûretés

Les crédits consentis par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont globalement assortis de garanties.

La politique de garanties de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées vise à minimiser les conséquences d'un défaut de remboursement.

La prise de garantie ne se substitue en aucun cas à l'instruction et n'est jamais considérée comme un élément clé de la décision. Les garanties doivent être adaptées au financement accordé et appréciées à leur juste valeur.

La politique de garanties repose sur la définition de garanties "usuelles", à prendre selon des cas variant en fonction de la nature de l'opération (installation, immobilier, trésorerie...), le type de crédit (durée), la qualité du risque (appréciée notamment à travers la cotation, les grades de risque et les scores). La politique de garanties est différenciée pour chacun des marchés en raison de leurs particularités en matière de risques, de types et d'objets de financement.

La politique de garanties est révisée annuellement dans la cadre de la révision de la politique générale et des politiques sectorielles de maîtrise des risques crédit afin de tenir compte des évolutions réglementaires et économiques.

❖ Utilisation de contrats de compensation.

Dans le cadre de la réduction du risque de contrepartie, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées dispose d'une convention FBF avec Crédit Agricole Corporate and Investment Bank relative aux opérations sur instruments financiers à terme.

Cette convention fait l'objet d'une annexe relative aux remises en garantie : « collatéralisation » qui permet de compenser en termes de valorisation l'ensemble ou une partie des opérations avec une même contrepartie.

❖ Utilisation de dérivés de crédit

La Caisse Régionale n'utilise aucun dérivé de crédit.

6.1.3. Exposition

- Exposition maximale au risque crédit** (Source : Arpège)

Données consolidées normes IFRS (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	44 396	57 219
Instruments dérivés de couverture	128 025	118 825
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	482 400	490 108
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	8 954	7 787
Prêts et créances sur la clientèle	11 321 246	10 872 848
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	716 358	716 358
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	12 701 379	12 263 145
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	1 182 073	1 075 236
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	179 657	159 475
Provisions - Engagements par signature	- 299	- 5 176
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 361 431	1 229 535
TOTAL Exposition nette	14 062 810	13 492 680

Etat BFC R-PLQ040

- Concentration**

Ventilation des encours Bâle II (EAD : encours bilan + hors bilan pondérés), taux d'encours sensibles et taux de défaut au 31/12/2016, 31/12/2015 et 31/12/2014.

Filières CASA	AU 31/12/2016			AU 31/12/2015			AU 31/12/2014		
	Total	Taux Sensibles	Taux Défaut	Total	Taux Sensibles	Taux Défaut	Total	Taux Sensibles	Taux Défaut
Agroalimentaire	1 693 962 407	21,74%	4,59%	1 621 330 766	25,37%	3,49%	1 563 435 953	27,86%	3,47%
Immobilier	1 297 259 185	18,28%	2,81%	1 227 327 829	17,53%	3,22%	1 205 453 479	21,08%	3,14%
Services non marchands / Secteur public / Collectivités	1 096 501 232	0,24%	0,17%	1 107 888 320	0,31%	0,03%	1 182 542 559	0,32%	0,22%
Tourisme/ Hôtels/ Restauration	379 969 048	42,49%	4,28%	392 969 530	35,70%	4,66%	355 498 891	23,71%	5,22%
Divers	375 363 428	12,41%	6,26%	380 289 102	14,72%	5,69%	376 327 325	17,06%	5,65%
Energie	306 779 703	11,34%	0,25%	307 602 863	11,87%	0,27%	333 832 319	16,53%	0,09%
Distribution/ Industries de biens de consommation	296 014 858	21,08%	5,19%	301 782 967	21,66%	4,59%	339 554 597	28,53%	5,83%
Autres activités financières (non bancaires)	249 527 378	21,50%	3,23%	273 371 013	14,11%	3,75%	267 168 314	16,63%	1,99%
Santé / Pharmacie	232 857 603	4,25%	0,73%	230 554 935	3,54%	0,78%	237 636 375	5,06%	0,63%
BTP	149 286 497	21,06%	5,07%	152 905 285	27,23%	6,08%	168 277 518	31,63%	6,42%
Utilités	114 662 915	1,31%	0,47%	101 236 929	0,46%	0,56%	90 344 010	1,25%	0,60%
Industrie lourde	88 672 896	6,82%	8,82%	92 006 395	9,07%	9,64%	82 317 569	12,29%	8,98%
Automobile	66 322 759	20,96%	6,33%	64 250 956	20,45%	7,33%	66 647 146	23,74%	8,23%
Autres Transports	38 936 983	9,41%	2,44%	37 477 975	10,49%	3,49%	44 984 971	16,79%	2,89%
Bois/ Papier/ Emballage	20 419 053	10,26%	12,27%	23 062 840	14,82%	8,52%	20 628 287	8,33%	6,22%
Autres industries	20 240 178	24,42%	20,70%	22 371 389	15,49%	26,07%	30 363 766	14,33%	19,57%
Média/ Edition	18 517 659	16,28%	7,24%	19 177 788	64,80%	7,79%	11 577 862	26,89%	20,01%
Assurance	16 802 125	10,69%	0,06%	16 244 628	9,98%	0,02%	12 161 652	11,40%	0,05%
Informatique/ Technologie	12 150 237	2,11%	0,18%	10 123 751	5,53%	0,11%	12 689 233	7,17%	2,04%
Banque	7 329 767	0,00%	0,00%	-	-	-	-	-	-
Aéronautique/ Aérospatial	1 723 818	10,57%	0,00%	723 752	0,60%	0,00%	5 548 004	0,00%	90,39%
Télécom	543 578	44,82%	0,00%	473 765	40,89%	0,05%	140 530	25,16%	5,74%
Maritime	290 747	16,04%	0,00%	264 660	0,20%	0,00%	252 801	25,60%	0,00%
TOTAL	6 484 134 054	16,13%	3,25%	6 383 437 436	16,67%	3,09%	6 407 383 160	17,95%	3,15%

Source : ARCADE

❖ Ventilation des encours de prêts et créances par agent économique

Le détail des encours de prêts et créances par agent économique figure en note 3.1 des états financiers consolidés :

- Prêts & créances par agent économique
- Engagements donnés en faveur de la clientèle

- Qualité des encours

- ❖ Analyse des prêts et créances par catégories

Tableau Prêts et Créances

Prêts et créances (en millions d'€)	31/12/2016	31/12/2015
Ni en souffrance, ni dépréciés	12 065	11 819
En souffrance, non dépréciés	208	182
Dépréciés	293	285
Total	12 566	12 286

Source : Arpège

Actif financier en souffrance : Selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle (cf. note 3.1 des états financiers consolidés).

- ❖ Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (Entreprises, Banques et Institutions financières, Administrations, PIM et Collectivités publiques).

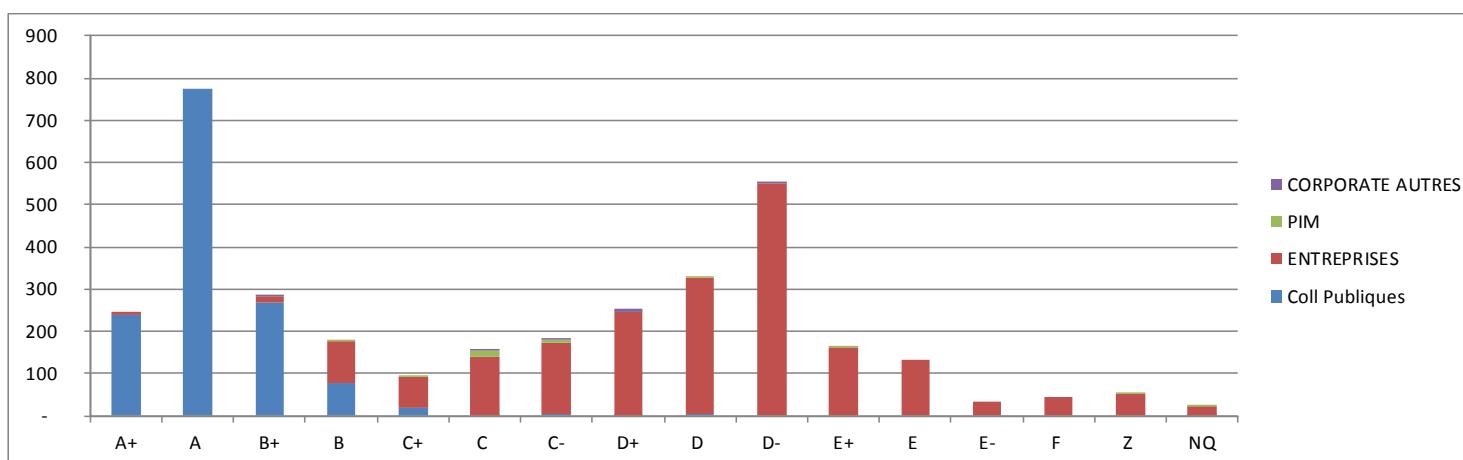
Au 31 décembre 2016, l'EAD de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur la Grande Clientèle s'élève à 3 492 M€ (+0,4 % vs 31/12/2015).

L'EAD pour la Banque de Détail s'élève à 9 219 M€ (+ 7 % vs 31/12/2015).

Répartition des EAD en fonction des notes

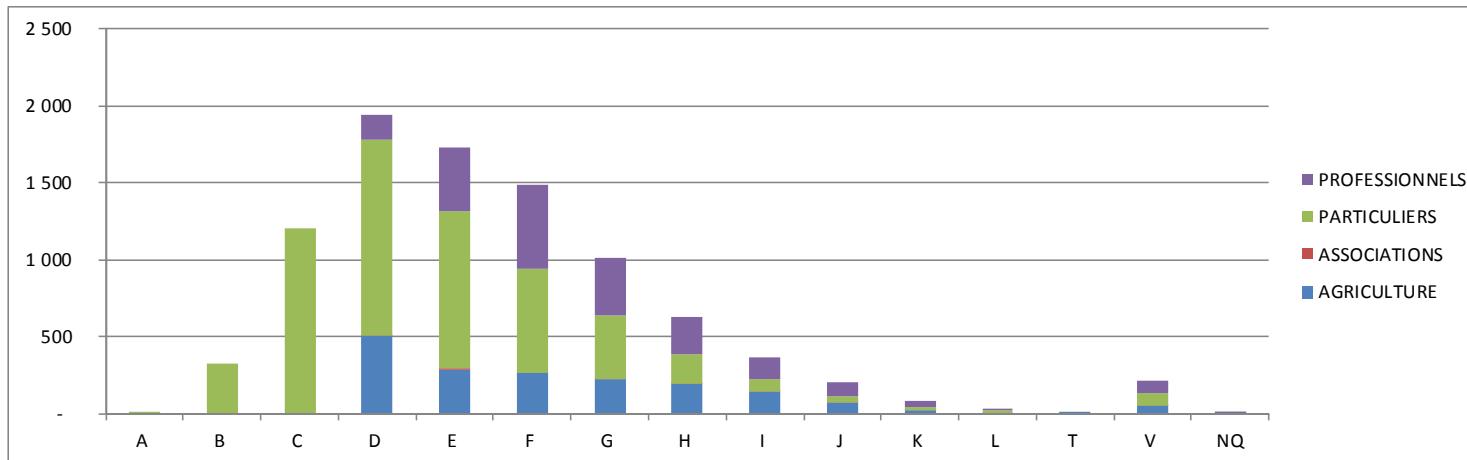
Le périmètre ventilé dans les graphiques ci-après est celui des engagements portés par la Caisse Régionale sur les clients de la Grande Clientèle et de la Banque de Détail à fin décembre 2016, soit un total de 12 711 Md€.

Marché Grande Clientèle



Source ARCADE

Marché Banque de Détail



Source ARCADE

❖ Dépréciation et couverture du risque

Conformément à la réglementation bancaire et comptable d'une part et en s'appuyant d'autre part sur les différents outils permettant d'évaluer l'acuité des risques de crédit, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées pratique une politique de dépréciation des créances risquées par provisionnement collectif des encours sensibles et provisionnement individuel des encours en Défaut ou Défaut forcé.

Des provisions spécifiques par filières en raison d'une évolution défavorable des indicateurs de risques ou d'une anticipation à dire d'expert d'évolutions défavorables peuvent venir compléter ce dispositif.

- **Coût du risque**

Le coût du risque sur CDL/défaut en capital et intérêts, au 31/12/2016 s'établit à 25,5 M€.

- **Risque de contrepartie sur instruments dérivés**

Le risque de contrepartie sur les instruments dérivés se traduit dans les comptes de la caisse régionale par la provision CVA/DVA (Crédit / Debt valuation adjustment) pour les dérivés conclus avec une contrepartie hors groupe Crédit Agricole,

La « CVA » : risque de contrepartie sur dérivés

La « DVA » : risque de contrepartie de l'émetteur du dérivé (IFRS)

Le calcul porte sur le Mark to Market (valorisation des flux futurs aux conditions de marché) + add-on [valorisation du risque relatif à la maturité résiduelle], y.c. collatéral, et intègre une estimation des pertes attendues (mesure sur la base de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut).

La provision CVA représente 3 M€ au 31/12/2016.

6.2. Risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, dû aux fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers. Ces fluctuations dépendent des variations des paramètres de marché [Exemples : les taux d'intérêts, le cours des actions, les taux de change, ainsi que de leur volatilité implicite].

6.2.1. Objectifs et politique

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres en comptes consolidés.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées ne détient pas de Trading book. Son Banking book est constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

La gestion du Banking book a pour objectif de contribuer régulièrement au PNB tout en maîtrisant et contrôlant les expositions au risque de marché à travers des limites destinées à restreindre les éventuels impacts négatifs sur le PNB.

6.2.2. Gestion du risque

➤ Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du groupe Crédit Agricole s.a. est structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles.
- Au niveau de la Caisse Régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

➤ Les comités de décision et de suivi des risques

L'organisation des instances décisionnelles est déclinée sous forme de :

- Comité Financier : comité stratégique

- Comité de Gestion Financière : comité qui pilote le déploiement opérationnel des orientations stratégiques.

Ces comités revêtent un caractère pluridisciplinaire.

Organisation opérationnelle : 12 Comités par an dont 4 Comités Financiers à vocation trimestrielle:

Composition du Comité Financier trimestriel

Président : Directeur Général

Animateur : Directeur Financier

Membres permanents :

- Directeurs Généraux Adjoints
- Responsable Contrôle de Gestion-Pilotage-Infocentre
- Responsable de la Coopération Gestion Financière
- Responsable d'Equipe Gestion & Finance
- Responsable Comptable
- Responsable Contrôles Permanents
- Responsable Audit-Contrôles Périodiques

Mission du Comité Financier

Définit, pilote et optimise le cadre stratégique de :

- L'allocation d'actifs du portefeuille de placement et d'investissement
- La gestion du risque de taux d'intérêt général
- La gestion du risque de liquidité
- La gestion des ratios prudentiels.

Et traite tout autre élément impactant (environnement financier, réglementaires...)

Composition du Comité de Gestion Financière mensuel

Président : Directeur Général Adjoint Fonctionnement

Animateur : Directeur Financier

Membres permanents :

- Responsable Contrôle de Gestion-Pilotage-Infocentre
- Responsable de la Coopération Gestion Financière
- Responsable d'Equipe Gestion & Finance
- Responsable Comptable
- Responsable Contrôles Permanents

Mission du Comité de Gestion Financière

Définit, pilote et optimise la mise en œuvre opérationnelle de :

- L'allocation d'actifs du portefeuille de placement et d'investissement
- La gestion du risque de taux d'intérêt général
- La gestion du risque de liquidité
- La gestion des ratios prudentiels.

Et traite tout autre élément impactant (environnement financier, réglementaires...)

Il est à noter que dans le cadre de la ré-internalisation au 01/01/2017 de l'activité coopérée de Front-Office et d'analyse de Gestion Financière, le Responsable de la Coopération Gestion Financière ne sera plus membre permanent lors de ces différents comités.

L'organisation décrite ci-dessus et les principes suivants concourent à l'encadrement de la prise de décision des comités et à la contribution des parties prenantes.

- Avant d'être souscrit, tout nouveau produit ou activité est examiné en Comité de Gestion Financière en présence des différentes parties prenantes afin de s'assurer de l'identification des risques induits et de la mise en place de procédures de contrôles adaptés, ainsi que l'adéquation à la politique financière et au système d'information.

- Le Responsable Contrôles Permanents, représente la fonction Risques et Conformité, il apporte le « double regard » et émet des avis motivés sur les propositions soumises lors des comités.
- Cet avis ne porte pas sur l'opportunité de l'opération en termes de gestion mais donne une appréciation sur la conformité de l'opération avec la politique financière, sur l'identification des risques, sur leurs mesures et leur encadrement.
- Les comptes rendus des comités mentionnent les avis émis par le Responsable Contrôle Permanent.
- Les nouvelles activités et nouveaux produits sont analysés, préalablement à leur lancement, notamment sous l'angle des risques associés, conformément aux dispositions de l'article 103 de l'arrêté du 3 novembre 2014.
- L'étude des décisions d'investissement sur des produits financiers pour compte propre, est formalisée au travers de la grille d'analyse détaillée (cf UJ 2010-160) qui synthétise l'adéquation de la politique financière et l'adaptation du système d'information aux produits susceptibles d'être achetés.

A défaut de pouvoir déterminer ou mesurer ces éléments la Caisse Régionale s'interdit d'intervenir.

6.2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées repose sur la combinaison de des indicateurs de risque sur base IFRS (titres AFS dont fonds dédiés en transparence totale & HTM), donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte.

L'encadrement défini par le Conseil d'Administration inscrite dans la politique financière de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est le suivant :

- Stress Groupe
Stress hypothétique élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporates et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.

Les exemples de chocs appliqués sont les suivants pour le calcul de la situation 2016 :

Stress Groupe 2015

Exemple de chocs Stress Groupe		
Actions	-30%	
Obligataire	Ratings	Fourchette chocs
Banques et fi.	AAA à BBB	190 bp à 350 bp
Autres corpo	AAA à BBB	90 bp à 240 bp
Souverain France	3 mois à 15 ans	180 bp
Souverain Allemand & Pays-Bas	3 mois à 15 ans	0 bp
Souverain Espagne, Portugal et Irlande	3 mois à 15 ans	200 bp
Belgique	3 mois à 15 ans	100 bp
Supra zone €	3 mois à 15 ans	80 bp
Autres souverains en €	3 mois à 15 ans	180 bp

- Stress adverse 1 an.

Il reprend pour chaque facteur de risque [composante crédit et taux] la plus grande variation sur 1an observée sur un historique long [sup à 10 ans].

Concrètement les paramètres sont choqués de façon corrélée et visent à une reconduction simultanée des crises de crédit sur les pays périphérique, de la crise 2008 etc.

Stress Adverse 1an

Exemple de chocs Stress Adverse 1an		
Actions	-50%	
Inflation	140 bp	
Obligataire	Ratings	Fourchette chocs
Banques et fi.	AAA à BBB	190 bp à 350 bp *
Autres corpo	AAA à BBB	90 bp à 240 bp *
Souverain France	3 mois à 15 ans	310 bp à 370 bp
Souverain Allemand & Pays-Bas	3 mois à 15 ans	270 bp à 330 bp
Souverain Espagne, Portugal et Irlande	3 mois à 15 ans	690 bp à 750 bp
Belgique	3 mois à 15 ans	480 bp à 540 bp
Supra zone €	3 mois à 15 ans	290 bp à 330 bp
Autres souverains en €	3 mois à 15 ans	310 bp à 370 bp

Les limites sur ces indicateurs réglementaires ressortent à :

Indicateurs de risques	Limite Conseil d'Administration	Seuil d'information Conseil d'Administration	Limites Opérationnelles	Situation au 30/06/2016
Stress scénario Groupe périmètre AFS	82 M€	71 M€	60 M€	45,4 M€
Stress scénario Groupe Périmètre HTM		163 M€		71,7 M€
Stress Adverse Périmètre AFS	110 M€	100 M€	88 M€	69,8 M€

La Caisse Régionale a complété le dispositif de limite en s'imposant des règles plus fines et contraignantes sur l'évolution de son stock de plus-values latentes du portefeuille par rapport 31 décembre N-1 à savoir :

	Seuil d'information Conseil d'Administration	Limites Opérationnelles	Situation au 31/12/2015
Baisse du stock de PVL	-20M€	-15M€	+ 36,9 M€

Portefeuille " sans risque de marché"	Titres dégageant des revenus reguliers [Obligataire TI] Prêts en blancs fonds propres Monétaire+Disponible	NMP 30/06/2016	
		M€	%
	778	57%	
	29		20%
	196		

Titres générant des revenus potentiels	Actions	43	3%
	Obligataire	228	16%
	Diversifié	39	2%
	Capital investissement & immo.	24	2%

La gestion réalisée en 2016, sur la même base que 2015, sur le portefeuille s'est décliné au travers de 3 axes :

- Renforcement du portefeuille LCR contenant les actifs éligibles au ratio court terme Bâle III.
- maintien d'un niveau élevé de titres non soumis au risque de marché
- Poursuivre la diversification des placements dans un cadre sécurisant et dans une perspective à Moyen / long terme.

Cette stratégie nous permet d'atteindre un niveau de ratio LCR de 86.3 % à fin décembre 2016.

6.2.4. Risque action

➤ **Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage**

La Caisse Régionale n'a pas d'activité de trading, ni d'arbitrage.

➤ **Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement**

Au 31 décembre 2016, la Caisse régionale détient en direct 0.5 M€ d'OPCVM actions et 42.9 M€ d'OPCVM actions positionnés dans un fonds dédié. Cet encours (43.4 M€ globalement) représente 4.3 % des placements de FP.

Les lignes détenues directement présentent 0.7 M€ de plus-value latente.

6.2.5. Risques particuliers

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées détient un CDO (Collateralised Debt Obligations)

Les CDO sont des contrats consistant à transférer un risque de crédit (risque de défaut) moyennant le versement d'une prime, sans transfert de propriété de l'actif sous-jacent aussi longtemps que l'événement de crédit (la défaillance) ne survient pas.

Le portefeuille de placement ne comporte pas d'encours en gestion extinctive [supports ne répondant plus aux objectifs de la politique financière], sur des CDO au 31/12/2016

6.2.6. Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement n'est pas soumis aux risques de marché et représente 755 M€

Dans le cadre du ratio réglementaire LCR [Liquidity Coverage Ratio], la Caisse régionale a constitué un portefeuille LCR de titres éligibles dont 694 M€ sont comptabilisés en titres d'investissement.

Le portefeuille de titre d'investissement comporte également 4,1 M€ d'encours en gestion extinctive [supports ne répondant plus aux objectifs de la politique financière].

Les provisions pour risque de contrepartie au 31 décembre 2016 s'élèvent à 1,6M€.

6.3. Risque de taux d'intérêt global

6.3.1. Objectifs et politique

De par son activité, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est structurellement exposée au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan (y compris les compartiments titres et fonds propres).

Dans le cadre de sa gestion actif-passif, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées cherche à limiter la sensibilité du PNB et des fonds propres à l'intérieur de limites répondant à la réglementation Bâle II, définies en Comité Financier et validées en Conseil d'Administration (politique financière 2016).

6.3.2. Gestion du risque

L'exposition de la Caisse Régionale au risque de taux est mesurée par le pôle de coopération gestion financière. Cette mesure fait l'objet d'une présentation en Comité de Gestion Financière et en Comité Financier.

Ces Comités statuent sur les couvertures à mettre en œuvre, sont informées de la réalisation des décisions prises et s'assurent du respect des limites validées en Conseil d'Administration. Les positions de couvertures sont mises en place par le pôle de coopération gestion financière.

L'Unité Contrôle Permanent s'assure régulièrement de l'exhaustivité, de la qualité et de l'auditabilité du bilan risqué ainsi que des positions de couverture réalisées.

6.3.3. Méthodologie

La Caisse Régionale mesure son exposition sur le bilan risqué social par le calcul d'un gap de taux fixe entre ses passifs et ses actifs avec une approche statique (sans renouvellement de l'activité) tout en tenant compte de la macro couverture.

L'analyse du risque de taux est réalisée avec l'outil du groupe Cristaux selon des modèles nationaux (conventions d'écoulement des produits sans échéance, scénario d'évolution de taux...) et des modèles locaux revus et validés annuellement [Comité de gestion Financière] : les hypothèses de remboursements anticipés pour les DAT Crescentaux, sur les crédits, la production engagée non versée, les OPCVM actions et alternatifs.

A chaque mesure de l'exposition au risque de taux, un écoulement des encours des différents postes du bilan est réalisé de 1 à 30 ans par pas annuel.

La représentation de l'exposition est faite à travers le gap synthétique (passifs-actifs) décomposé en gap d'activité (taux fixe hors fonds propres) et gap inflation, complété d'une analyse sur les crédits capés.

L'impact du risque de taux est évalué en % des fonds propres prudentiels et du PNB au travers d'un stress scénario de +/- 2 %. Afin de réduire l'exposition de son bilan à la variation des taux, les limites globales Conseil d'Administration 2016 sont les suivantes:

- Les pertes potentielles actualisées sur les 30 prochaines années doivent être inférieures à 10 % des fonds propres prudentiels du 30 juin 2016, soit 174 M€.
- Une limite de concentration est calibrée sur le gap synthétique par année : 945 M€ pour les deux premières années civiles et 756 M€ de l'année 3 à l'année 15.

L'impact d'une évolution adverse conjointe des taux [+/-200 bp] et de l'inflation [+100 bp] est encadré par une limite à 11 % des Fonds Propres prudentiels du 30 juin 2016, soit 184 M€.

La limite de concentration sur le gap inflation s'applique sur 10 ans, en cohérence avec le profil d'écoulement des postes de bilan porteurs de risque inflation : 310 M€ sur un horizon de 1 à 5 ans, 250 M€ sur années 6 à 10 ans.

Ces limites sont déclinées en seuils d'information du Conseil d'Administration et en limites opérationnelles. Dans sa gestion, la Caisse Régionale complète ce dispositif de limites d'un suivi opérationnel du risque taux fixe activité, du risque inflation et du risque relatif aux crédits capés.

6.3.4. Exposition

La mesure de l'exposition de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées au risque de taux au 30 septembre 2016 se traduit par les indicateurs suivants :

- Gap synthétique égal à [somme des passifs à taux fixe – somme des actifs à taux fixe] + [somme des passifs inflation – somme des actifs inflation]

année	A1	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027-2031	2032-2036	> 2037
Gap synthétique	-484	-499	-161	41	-43	1	112	163	193	343	378	17	-164	-29

- Au 30/09/2016, les limites fixées par le Conseil d'Administration sont respectées :

Une hausse des taux de 2 % induirait un gain global actualisé sur 30 ans de 21 M€ soit 1.2 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

Une baisse des taux de 2 % induirait une perte globale actualisée sur 30 ans de 17 M€ soit 1.0 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

L'exposition au risque de taux respecte les limites de concentration à 15 ans.

Une hausse adverse des taux de 2 % et de l'inflation de 1% induirait un gain global actualisé sur 30 ans de 1 M€ soit 0.0 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

Une baisse adverse des taux de 2 % et de l'inflation de 1% induirait une perte global actualisée sur 30 ans de 38 M€ soit 2.2 % des fonds propres de la Caisse régionale (< 10 %).

L'exposition au risque inflation respecte les limites de concentration à 10 ans.

6.4. Risque de change

La Caisse Régionale n'est pas exposée au risque de change, elle s'interdit les prises de positions de change directe. Pour autant, elle pourra être indirectement exposée à ce risque dans le cadre de ses investissements en OPCVM Euro susceptible de contenir, dans leurs allocations, un risque de change résiduel. Ce risque résiduel inhérent aux parts en Euro de fonds hors zone Euro non couverts du risque de change est encadré au travers d'une limite opérationnelle fixée à 75 M€.

6.5. Risques de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont notamment définies par :

- L'arrêté du 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité
- L'instruction 2009-05 relative à l'approche standard du risque de liquidité (définition du coefficient de liquidité)
- Le règlement européen n°575/2013 relatif à la réglementation Bâle III [Accords publiés le 16 décembre 2010] et instauration du Liquidity Coverage Ratio – LCR

6.5.1. Objectifs et politique

La Caisse Régionale privilégie la recherche de ressources collectées auprès de sa clientèle.

En effet, la collecte client constitue la première ressource permettant de financer en liquidité le développement du crédit. Cette proportion est mesurée par le LTD [Loan to Deposit] Ratio Crédit / Collecte, faisant l'objet d'un suivi mensuel.

Le refinancement du déficit crédit collecte s'effectue auprès du groupe Crédit Agricole, sous forme d'avances à long moyen terme et/ou d'emprunts en blanc à court terme, et peut éventuellement s'opérer dans le cadre d'émission de CDN financiers dans la limite fixée par le Conseil d'Administration.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, a inscrit dans sa politique financière, la recherche d'un refinancement par le biais de ressources adaptée en fonction de l'évolution des coûts.

Les refinancements obtenus auprès de Crédit Agricole SA sont souscrits dans le cadre de la convention de gestion de la liquidité, de la convention OFI, et de la limite d'endettement à court

terme définis par le groupe. Un suivi journalier est effectué afin de déterminer les volumes et les durées des refinancements à court terme nécessaires.

6.5.2. Gestion du risque

La stratégie de gestion de la liquidité est définie par le Comité Financier trimestriel, dans le cadre de la politique financière fixée par le Conseil d'Administration.

Le risque de liquidité est mesuré par le pôle de coopération gestion financière et fait l'objet d'un suivi journalier et d'un reporting mensuel.

Depuis d'octobre 2015, le LCR a remplacé le coefficient de liquidité, avec un niveau minimum de 70% à respecter au 1er janvier 2016 et 80 % au 1er janvier 2017.

Dans le cadre des relations financières internes au groupe Crédit Agricole SA, un dispositif de surveillance et de gestion du risque de liquidité vient en complément des dispositions réglementaires.

Les différentes entités du groupe sont dotées d'une limite de refinancement à court terme. Cette limite constitue une enveloppe maximum de refinancement à court terme (1,2 Md€ au 31 décembre 2016). Elle est ventilée sur plusieurs plages de maturité : à 1 jour (CCT), à 1 semaine, à 1 mois, à 3 mois, au-delà de 6 mois et jusqu'à 1 an.

6.5.3. Conditions de refinancement

Compte tenu du contexte favorable du prix de la liquidité et des taux bas, la Caisse Régionale a opté pour les orientations stratégiques suivantes en 2016 :

- poursuivre l'utilisation des possibilités de refinancement à court terme [limite LCT]
- opérer des remboursements anticipés de refinancement moyen terme dans un contexte de baisse des taux
- accepter de recevoir sa quote-part sous forme d'avances de toutes les émissions de Crédit Agricole S.A. relatives aux émissions obligataires Predica, aux Covered Bonds (CACB), aux refinancements relatifs à la BEI et à la CDC afin de bénéficier du coût attractif de ces liquidités à Long et Moyen Terme.

Situation au 31/12/2016	Montant (M€)	Durée initiale moyenne pondérée (Année/Mois)	Principales contreparties	Coûts de Refinancement [taux actuel]
CCT CA S.A.	74	1 jours	CA.sa	Eonia
Emprunts en blanc CA S.A.	1 694	2,1 ans	CA.sa	0,10
Avances globales CA S.A.	1 614	11,8 ans	CA.sa	1,18
SHR, Covered,	365	11,5 ans	CA.sa	1,28

6.5.4. Méthodologie

La liquidité de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est gérée sous les aspects : ratio réglementaire et limites d'endettement à court terme fixées par Crédit Agricole SA.

Le pôle de coopération Gestion financière effectue les mesures quotidiennes de la liquidité et réalise les opérations nécessaires au respect de ces exigences.

➤ Limites d'endettement à court terme

La Caisse régionale mesure chaque mois sa situation de liquidité à court terme et les encours de ses réserves de liquidités mobilisables. En application du dispositif de gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, une limite d'endettement à court terme est définie semestriellement en fonction des réserves de liquidité (2 niveaux de limite possible, LCT ferme ou conditionnelle selon la situation de Groupe). Le niveau de consommation de la limite d'endettement court terme est validé par le Conseil d'Administration et se décline ainsi dans la politique financière :

Limite Conseil d'administration : 100 % de la LCT en vigueur [fixée par Casa].

Seuil d'information Conseil d'Administration : Correspond :

- à la LCT Ferme si la LCT conditionnelle est en vigueur
- à 95 % de la LCT ferme si la LCT ferme est en vigueur.

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées mesure quotidiennement la situation d'endettement à court terme ainsi que la répartition des emprunts par bandes de maturité.

La limite d'endettement court terme est complétée de 3 limites sur la base de l'application de stress scenarii Groupe [stress idiosyncratique, systémique et global].

➤ Limites d'endettement à long moyen terme

La Caisse régionale Nord Midi Pyrénées mesure mensuellement le respect de la limite sur la concentration des échéances de dettes LT Nettes.

En application du dispositif de gestion de la liquidité du groupe Crédit Agricole, les tombées d'échéances semestrielles (au-delà de 18 mois) des avances à long moyen terme sont limitées à 1.8 % de l'encours des crédits par semestre sauf réduction imposée par CAsa en fonction de l'échéancier total des Caisses Régionales. Cette limite est validée par le Conseil d'Administration.

➤ Ratio de liquidité LCR

Le LCR est un ratio de stress de la liquidité mesurant la capacité à disposer de suffisamment de réserves de liquidité pour résister pendant un mois à la fermeture des marchés [impossibilité de renouveler les tombées de dette court terme et moyen long terme] et à une fuite importante de la collecte clientèle.

Afin de répondre aux exigences LCR, la Caisse régionale a respecté les objectifs fixés par la lettre jaune 2015-088 à savoir un objectif à 80% au 30 juin 2016. Au cours de l'année 2016, des achats de titres éligibles ont été réalisés, une opération de repo-reverse-repo a été mise en œuvre. Au 31 décembre 2016, la Caisse Régionale a atteint un niveau de ratio LCR de 86 %.

Le prochain point de passage se positionne à 100 % au 30 juin 2017.

La mesure de ce ratio est effectuée dans l'outil New Deal, mis en place par le Groupe.

6.5.5. Exposition

➤ Limites d'endettement à court terme

- La Limite d'endettement à Court Terme (LCT) fixée par Crédit Agricole S.A. est respectée à tout moment ainsi que les seuils en fin de mois sur les différents composants de cette limite.
- Au cours de l'année 2016, les 3 stress Groupe de mesure du stress Global, du Stress idiosyncratique et systémique ont été respectés.

- Limite de concentration des échéances de dettes LT Nettes
 - au cours de l'année 2016, cette limite fixée à 1.8 % des encours crédits par semestre, a toujours été respectée.
- Ratio de liquidité LCR
 - Au 31 décembre 2016, la Caisse Régionale a atteint un niveau de ratio de 86 %.

6.6. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégiques et de réputation exclus.

6.6.1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : Supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité trimestriel des Risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles.
- Collecte des pertes opérationnelles et remontées des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque.
- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité.
- Réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.
- Prévenir les risques de Sécurité Informatique afin de garantir l'intégrité, la confidentialité la disponibilité du système d'information.
- Garantir la continuité d'activité des processus essentiels de la Caisse Régionale en cas d'indisponibilité d'un site administratif, du personnel, d'agences, du Système d'information ou d'un prestataire assurant une Prestation de Service Essentiel Externalisé (PSEE).

6.6.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion du risque opérationnel couvre intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale. Les entités CA-Technologies, SNC CA Titres, SA Grand Sud-Ouest Capital sont dotées de leurs propres dispositifs de gestion et de surveillance.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse Régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse Régionale. Un back up responsable des risques opérationnels (Manager des Risques Opérationnels) est également nommé.

La surveillance et l'analyse des risques opérationnels s'effectuent principalement à l'aide de:

➤ La cartographie

Le déploiement du dispositif risques opérationnels intègre la réalisation de la cartographie avec l'outil «EUROPA» qui permet de recenser et qualifier les risques potentiels et avérés. La cartographie fait l'objet d'une révision triennale sauf pour les processus critique actualisés annuellement, notamment à partir des éléments d'incidents collectés au cours des exercices passés.

La Cartographie des Risques Opérationnels permet également d'adapter le dispositif de contrôle interne aux risques auxquels la CR est exposée.

➤ La collecte des incidents

Elle est réalisée à l'aide de l'outil «OLIMPIA» qui permet de collecter les incidents survenus depuis le 1er janvier 2005. Cette collecte permet de suivre l'évolution du coût du risque opérationnel et ses composantes, et d'identifier des actions correctrices à mettre en œuvre.

Au titre de la collecte des incidents définitifs, l'année 2016 fait apparaître une perte de 619 K€ contre 1 207 K€ sur la génération 2015.

➤ Reporting

Le Manager du Risque Opérationnel (MRO) rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité des Risques Opérationnels réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par la Direction Générale Adjointe Fonctionnement de la Caisse Régionale ainsi qu'au Comité de Contrôle Interne présidé par le Directeur Général. Le MRO et le RCPR peuvent intervenir ponctuellement auprès du Comité de Direction sur le thème des Risques Opérationnels.

Les thématiques relatives aux Risques Informatiques, au suivi du dispositif Plan de Continuité d'Activité de la CR et au pilotage des PSEE sont également traitées en Comité Risques Opérationnels.

L'organe exécutif est par ailleurs informé à minima trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif, ceci au Conseil d'administration et au Comité des Risques.

La Caisse régionale utilise le tableau de bord proposé par Crédit Agricole SA. L'objectif de ce tableau de bord est de présenter une vision globale du dispositif risques opérationnels d'une Caisse Régionale ainsi que son profil de risque. Ainsi il a pour vocation de couvrir l'ensemble du dispositif de risques opérationnels : collecte des incidents, cartographie des risques, exigence en fonds propres, politique de gestion des risques opérationnels, alertes et plans d'actions.

Les principaux travaux réalisés en 2016 ont porté sur les points suivants:

Actualisation de la Politique de Gestion des Risques Opérationnels de CR-NMP

Analyse de l'évolution du coût du risque opérationnel collecté (risques purs et frontière crédit) et comparatif avec l'ensemble des CR,

Révision de la cartographie des risques opérationnels des unités conformément au planning défini en début d'année par la Direction Générale.

Rapprochement Cartographie des Risques Opérationnels, la collecte des Risques Opérationnels et Plan de contrôle interne afin de fiabiliser les cotations et le niveau de maîtrise des risques,

Suivi des alertes et des faits marquants et des plans d'actions,

Révision des scenarii majeurs : 15 scenarii majeurs sont quantifiés par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées,

Validation de l'exigence de Fonds Propres au titre des risques opérationnels,

Evaluation de la qualité des reporting concernant les Prestations de Service Essentiel Externalisées (PSEE) adressés par les prestataires Hors Groupe au correspondant de la CR en charge du pilotage de la PSEE,

Organisation et réalisation des tests de simulation de situation de crise en présence des membres du Comité de Direction,

Renforcement du pilotage des Risques Informatiques par la mise en place d'une organisation Pilote des Risques des Systèmes d'Information / Chief information Security Officer¹

6.6.3. Méthodologie

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels.

Le dispositif « risques opérationnels » couvre le périmètre bancaire de la Caisse Régionale et celui des filiales du périmètre de contrôle interne. Le périmètre AMA est constitué de : CR et CL NMP, FORCE 4, NMP Gestion.

La validation par l'ACPR pour utiliser cette méthode avancée a été actée en décembre 2007.

Concernant SA Inforsud Gestion, des travaux ont été conduits avec le responsable du contrôle interne pour élaborer la cartographie des risques opérationnels de cette filiale. Pour le calcul de l'exigence en fonds propres, Inforsud Gestion reste en périmètre méthode standard TSA.

Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

¹ Responsable des Risques du Système d'Information

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an. Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisse Régionales, un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisse Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépend de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisse Régionales sont concaténés, ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mis en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélation structurelle, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

La méthode de calcul standard (TSA) est également utilisée et appliquée à SA Inforsud Gestion. L'exigence en fonds propres de cette entité suit la méthodologie de ventilation du PNB de l'entité par ligne métier sur les trois derniers exercices. Trimestriellement, le périmètre de consolidation fait l'objet d'une revue de validation afin de détecter toutes entrées, modifications ou sorties du périmètre. La part d'exigences en fonds propres standard (TSA) vient s'ajouter à la part AMA pour déterminer l'exigence en fonds propres finale au titre du risque opérationnel.

A l'origine, la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en Comité Normes et Méthodologie de Crédit Agricole SA le 15 février 2007. Depuis, le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information, l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

6.6.4. Principaux foyers de risque et plans d'action associés

Répartition du coût du risque opérationnel (net pur) par catégorie bâloise :

	Dommages occasionnés aux actifs physiques	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	Fraude Externe	Fraude Interne	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, produits et pratiques commerciales	Exécution, livraison et gestion des processus
2014	3,10%	1,95%	19,95%	0,00%	4,33%	41,45%	29,22%
2015	14,74%	5,34%	12,44%	0,01%	2,30%	11,11%	54,06%
2016	2,19%	0,55%	14,43%	0,18%	0,54%	10,41%	71,69%

La collecte des risques opérationnels est principalement réalisée sur la catégorie bâloise « Exécution, livraison et gestion des processus ».

Concernant cette catégorie baloise, un seul incident représente 25% de la collecte des Risques Opérationnels au 31-12-2016. Cet incident concerne une assignation d'un client contestant le remboursement de 213 Bons Anonymes intervenus entre mars 2000 et octobre 2002. La Caisse Régionale a fourni les justificatifs de remboursement et nous sommes en attente de la décision du Tribunal de Grande Instance.

6.6.5. Assurance et couverture des risques opérationnels

Les contrats d'assurances souscrits auprès de la CAMCA couvrent tous les risques attachés à notre activité de Banque et d'Assurance en dehors des risques sur le système d'information tels que les attaques virales et la fraude sur les moyens de paiements hors Offre dans le cadre du CSCA (vol de chéquiers et fraude sur carte bancaire). C'est un choix de la CR.

Sont couverts les risques liés aux détournements, aux escroqueries, aux vols suite à Hold-up ou cambriolages, la responsabilité civile professionnelle de la Caisse régionale, la responsabilité civile courtage, la responsabilité civile d'exploitation, l'assurance immeubles et machines ainsi que l'assurance individuelle accident et agression. L'objectif est de limiter les risques financiers pour la Caisse régionale.

Les niveaux de garanties proposés par CAMCA sont examinés en interne et validés par la Direction Générale de la Caisse Régionale. A la réunion budgétaire annuelle, La Direction Générale se prononce sur les couvertures à prendre pour la future année en tenant compte des scénarii majeurs et des montants des sinistres ayant été constatés.

Les niveaux de franchise sont aussi examinés annuellement avec des comparatifs sur des benchmarks d'autres CR et un regard sur la sinistralité par police d'assurances afin d'ajuster nos niveaux de franchise ; les propositions sont validées par la Direction Générale.

Pour 2016 nous avons modifié des niveaux de franchise et de garantie sur les polices suivantes : RC du banquier, dans la Globale de Banque sur la Détournement et Escroquerie, individuelle salarié, Cadre de Direction et Administrateurs CL et CR.

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20 % du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires.

Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

6.7. Risque juridique

La maîtrise des risques juridiques afférents aux activités de la Caisse régionale, hors domaine RH et fiscal, est assurée, de manière centralisée, par une équipe experte « Affaires juridiques » rattachée au service contentieux de la Direction des Risques.

Cette équipe intervient à de multiples niveaux :

- Par un support juridique permanent, à la disposition à la fois de la direction mais aussi de toutes les unités opérationnelles, de chaque collaborateur ;
- Par un accompagnement spécifique des projets conduits par la Caisse régionale ;
- Par la défense systématique des intérêts de la Caisse régionale, en particulier en cas d'assignations. A cette fin, les affaires juridiques peuvent avoir recours à un réseau d'avocats référencés, soit en interne soit par le groupe Crédit Agricole

6.8. Risques de non-conformité

Les risques de non-conformité concernent notamment le non-respect des règles liées aux activités financières et bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, des règles de protection de la clientèle ou encore des obligations en matière de Sanctions Internationales et de la lutte contre le blanchiment d'argent, la corruption ou le financement du terrorisme. Ils font partie intégrante de la cartographie des risques opérationnels.

Le responsable de la Conformité, de l'Ethique et des Sanctions internationales est en charge de l'élaboration des procédures qui déclinent le corpus émis par la Direction de la conformité de Crédit Agricole S.A. Avec l'aide de l'unité Formation et des Contrôles Permanents, il déploie respectivement les formations et le dispositif de contrôle dédié qui vise à la maîtrise de ces risques, ainsi qu'à la prévention du risque de fraude, avec l'objectif constant de limiter les impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires) et de préserver la réputation de la Caisse régionale et du Groupe. À cet égard, le lancement de nouvelles activités et la création de nouveaux produits sont sécurisés par le Comité Nouvelles Activités et Nouveaux Produits qui examine, notamment pour les produits, les documents contractuels et commerciaux, les bagages de formation et les outils d'aide à la vente destinés aux vendeurs.

Au début de l'année 2016, la mission d'inspection générale a relevé 2 points majeurs d'attention qui concernent la qualité des justificatifs des dossiers clients Personnes morales et Entrepreneurs individuels et la démarche MIF encadrant la commercialisation des produits financiers.

Dans un premier temps, un contrôle élargi, respectivement réalisé par les unités Clients Dépôts Epargne et Titres, a permis de dresser une cartographie des anomalies.

En ce qui concerne les dossiers clients PM-El, la décision de mettre en place une task force de 25 ETP pour re-contrôler tous les dossiers et corriger les anomalies détectées a été prise.

Pour les défauts mesurés sur l'application de la Directive MIF, la cartographie a permis d'identifier les agences et collaborateurs concernés. Un rappel de procédure a été adressé à ceux-ci sachant que tout le réseau avait bénéficié en début d'année d'une formation sur les points de contrôle à vérifier systématiquement.

En synthèse, en 2016, les actions principales ont été conduites dans les domaines suivants :

Dossiers clients Personnes morales et Entrepreneurs individuels : finalisation du plan d'actualisation KYC initié par le Groupe en 2013. La relation a été rompue avec les clients non conformes (clôtures

de compte ou restriction de fonctionnement lorsque la rupture de relation totale était juridiquement impossible). Après constitution de l'équipe de la task force de 25 ETP, la vérification de tous les dossiers a démarré en novembre 2016.

Dossiers clients Personnes physiques : renforcement du process d'entrée en relation par l'ajout du contrôle qualitatif des Directeurs d'agence, la vérification des pièces d'identité via la prestation de la société CTMS et le formulaire de l'Echange Automatique d'Information complété, dans le plan de contrôles de l'unité Clients Dépôts Epargne,

Commercialisation des Instruments Financiers : formation de tout le réseau, secteur par secteur, sur l'ensemble des points de vérification à opérer lors de la vente, en particulier sur l'actualisation du Questionnaire Connaissance Expérience de plus de 2ans, l'utilisation de Vente Personnalisée et le formalisme des bordereaux de souscription à respecter,

Sanctions Internationales : lancement du projet OFAC (Office of Foreign Assets Control) piloté par le Groupe Crédit Agricole et programmé sur 3 ans. En 2016, suite à une évaluation du risque en la matière (Enterprise Wide Risk Assessment), le projet comprenant 7 thématiques, 20 projets et 118 actions a été initié. Parmi les premières actions conduites, le criblage de la totalité de la base clients avec les listes de sanctions, la nouvelle formation de la totalité des collaborateurs de la Caisse régionale, la communication de la Politique Groupe de Conformité aux Sanctions Internationales, de la procédure d'escalade et l'analyse qualitative des données du système d'information ont été priorisées.

Banque Privée : application de la lettre d'instruction de Crédit Agricole SA visant à mettre en place un dispositif de surveillance renforcée LAB/FT sur la clientèle haut de gamme, notamment par la tenue d'une Fiche Découverte Client pour les EER, à reprendre pour tout le stock,

Formations Conformité obligatoires : modules e-learning suivis par les salariés sur la lutte Anti Blanchiment, Sanctions Internationales, Clientèle fragile et Parts sociales,

Capacité Professionnelle en Assurance : évaluation qualitative de certaines cibles de salariés pour renforcer si nécessaire leur formation,

Clientèle en situation de fragilité : mise en œuvre du dispositif prévu par la Loi bancaire du 26/07/2013 et la Charte d'inclusion bancaire et prévention du surendettement du 14/11/2015,

Fraude : à l'instar du contrôle d'authenticité de la pièce d'identité inclus dans le nouveau process d'entrée en relation sur tablette, la vérification de toutes les pièces d'identité, via le prestataire CTMS, pour les entrées en relation classiques a été décidée.

Conventions titres : la nouvelle convention a été adressée par courrier aux derniers clients restant à mettre en conformité. Les comptes titres inactifs et non valorisés ont été clôturés.

Loi Informatique et Libertés : préparation d'un nouvel inventaire de l'ensemble des traitements de données de la Caisse régionale pour vérifier que les déclarations déjà transmises à la CNIL les couvrent tous sans exception,

Ethique : diffusion d'un mémo et d'une vidéo sur les 4 principes éthiques majeurs retenus par la Caisse régionale : honnêteté, intégrité, équité et respect.

L'unité Conformité Sécurité Financière exploite les résultats du plan de contrôles sur l'ensemble des process relevant de son périmètre d'intervention pour initier, lorsque nécessaire, un plan d'actions correctrices en parallèle de l'actualisation de la cartographie des risques de non-conformité.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle Permanent et du Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

L'organe exécutif est informé, au moins trimestriellement, des résultats des contrôles réalisés et des actions engagées lors du comité de contrôle interne, ainsi que lors du Comité de Management de la Conformité et de l'Ethique.

Le Conseil d'administration est informé semestriellement des principaux résultats.

7. RAPPORT SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET SOCIETAL

7.1. Mission et résultat

- La Caisse régionale

Entreprise de statut coopératif, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées fournit des solutions de crédit, d'épargne, d'assurance ainsi que les services associés, à ses clients particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques, dans les départements de l'Aveyron, du Lot, du Tarn, et du Tarn-et-Garonne.

Mesurée par le Produit Net Bancaire (chiffre d'affaires), la valeur économique créée par la Caisse régionale s'établit en 2016 à 398,8 M€. Elle est utilisée de la façon suivante :

	2016	2015	2014
Salaires, intéressement et participation	132,1	130,7	132,2
Renforcement des fonds propres	89,5	87,0	90,5
Achats et autres charges	82,5	77,1	73,9
Impôts	44,2	65,2	67,1
Coût du risque	5,8	41,3	34,6
Investissements	12,6	13,7	14,2
Divers (dotation FRBG, RNAI, rémunération CCA, intérêts aux parts sociales)	32,1	10,2	9,3
total PNB (M€)	398,8	425,2	421,8

La quasi-totalité des résultats est mis en réserve pour renforcer les fonds propres nécessaires à la poursuite de l'activité de la Caisse régionale.

Par sa contribution directe à l'emploi, aux investissements, à la consommation par les achats, et aux impôts, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est un acteur majeur du développement socio-économique local. La Caisse régionale a été retenue pour accueillir en 2016 sur le site de Rodez Causse Comtal une des trois unités françaises de traitement des chèques pour l'ensemble des Caisses régionales, avec Lyon et Caen, ce qui représente une opportunité importante pour le territoire en termes d'investissements et d'emplois, avec plus de 40 postes créés.

- Le Groupe Inforsud

Filiale de la Caisse régionale, le Groupe Inforsud développe ses activités dans les secteurs de l'édition, l'informatique, l'impression d'affiches, de documents de gestion et de communication. Ses unités de production sont présentes en Occitanie Pyrénées Méditerranée, Ile de France et Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Groupe Inforsud est composé de cinq entités :

- > La holding du Groupe accompagne la transformation des filiales et assure les fonctions supports [RH, Juridique, Contrôle, Sécurité, moyens généraux et finance].
- > Edokial. A partir de plates-formes de production industrielles sécurisées, Edokial propose des solutions de traitement des flux documentaires, matérialisés ou dématérialisés. L'entreprise possède 5 sites de production et 4 agences commerciales.
- > Mérico. Imprimeur via deux technologies : offset et numérique. Cette entreprise est positionnée sur le marché de la communication graphique et sur les marchés de documents de marketing direct et des imprimés de gestion. Elle comporte 1 site de production et 4 agences commerciales.
- > Chabriac. Leader national dans l'impression d'affiches, cette société équipée de presses très grands formats connectées à des solutions entièrement numériques d'impression, développe le

concept de « Solution Imprimée ». L'entreprise compte 1 site de production et 2 agences commerciales.

> Inforsud Diffusion. Entreprise de service à vocation régionale, intégrateur à valeur ajoutée de solutions Gestion et Réseaux à destination des PME/PMI, ETI et Collectivités. Inforsud Diffusion possède 3 sites en Midi-Pyrénées.

Le chiffre d'affaires généré par le Groupe Inforsud s'établit à 60 M€. Cette valeur est utilisée de la façon suivante :

	2016	2015	2014
Salaires, intérressement et participation	19,6	18,6	19,8
Renforcement des fonds propres	1,2	0,8	1,5
Achats et autres charges	33,9	32,3	34,3
Impôts	2,1	2,1	2,6
Coût du risque (taxes, IDA)	2,7	0,9	0,1
Investissements	2,7	2,5	2,9
Divers	-2,1	-0,6	-1,1
total CA (M€)	60,0	56,6	60,1

7.2. La gouvernance mutualiste de la Caisse régionale

Issue du regroupement de 4 Caisses régionales dont la plus ancienne fût créée en 1900², le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées regroupe des femmes et des hommes, salariés et administrateurs, engagés dans le développement durable de l'entreprise et partageant des valeurs communes de proximité, responsabilité et solidarité. La gouvernance de Nord Midi-Pyrénées est organisée dans le respect du principe coopératif « une personne, une voix », par lequel seule la qualité de sociétaire, et non le montant de capital détenu, détermine le poids d'un vote.

Au niveau des Caisse locales.

Clients détenteurs de parts sociales, les sociétaires, réunis en Assemblée générale, désignent tous les ans leurs représentants au Conseil d'administration des soixante-six Caisses locales affiliées à la Caisse régionale. Les Assemblées sont l'occasion d'organiser des réunions d'information ouvertes au plus grand nombre, constituant des moments de dialogue avec les dirigeants du Crédit Agricole. La baisse enregistrée en 2016 est à mettre en relation avec le chevauchement du calendrier des Assemblées générales avec une semaine de vacances scolaires.

Les chiffres – clé	2016	2015	2014
Sociétaires présents aux Assemblées générales des Caisses locales	7 085	7 673	7 073

A l'issue de l'Assemblée générale, les administrateurs élisent le président et les vice-présidents de leur Caisse locale. Pour rapprocher le profil des administrateurs de celui des sociétaires, les Caisses locales ont décidé d'engager au sein de leur conseil un mouvement de féminisation, de rajeunissement et d'ouverture sur des catégories socio - professionnelles jusqu'ici moins représentées.

Les chiffres – clé : 922 administrateurs de Caisse locale; dont 34,9 % de femmes (22% en 2007); 56,1 % d'agriculteurs ou retraités de l'agriculture (69% en 2007) ; 20 % de salariés (8% en 2007); 13% d'artisans et commerçants (13% en 2007), 9% de chefs d'entreprise et professions libérales (9% en 2007).

² Caisse régionale du Tarn créée le 7 janvier 1900 ; du Tarn-et-Garonne, le 29 septembre 1906 ; du Lot le 13 novembre 1907 et de l'Aveyron, le 8 février 1908.

Les Conseils d'administration des Caisses locales se réunissent statutairement une fois par trimestre. Quatre fois par an, l'Assemblée des Présidents est l'occasion de dialoguer, de prendre connaissance des actualités du Groupe Crédit Agricole et de la Caisse régionale, et d'approfondir des sujets grâce à l'intervention d'experts. Postérieurement, les sujets sont démultipliés lors des Conseils d'administration de Caisse locale.

Pour assurer leur mission, les administrateurs bénéficient d'un programme de formation proposé par la Caisse régionale. Lors de leur prise de fonction, ils sont ainsi réunis au cours d'une journée pour prendre connaissance de l'organisation du Groupe Crédit Agricole et de son histoire, de celle de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, du rôle et des missions des administrateurs, du fonctionnement des Caisses locales et enfin des principes déontologiques guidant leur action.

Des groupes de travail d'administrateurs sont constitués pour formuler des propositions en vue de dynamiser les pratiques mutualistes des Caisses locales. Les projets sont examinés par la Commission Mutualiste composée de 8 administrateurs de la Caisse régionale. Plusieurs domaines sont concernés, comme par exemple « Jeunes et mutualisme », « Format des rencontres des Caisses locales », « Rôle de l'élu ».

A titre d'exemple, deux projets importants ont été réalisés en 2016 :

- > Extranet des administrateurs : un portail en ligne a été créé afin de constituer un espace d'échanges et de documentation accessible à tous les administrateurs, à tout moment, depuis n'importe où. Chaque administrateur peut créer du contenu, prendre connaissance d'informations en provenance de la Caisse régionale, entrer en contact plus facilement avec ses pairs par le biais d'annuaires, de forum de discussion, ou de foires aux questions.
- > Point « Vie économique et sociale » en Conseil d'administration : afin de favoriser les échanges d'information sur la vie économique et sociale du territoire de la Caisse locale, l'ordre du jour des Conseils d'administration comporte désormais un point structuré.

En 2017, un projet est planifié pour permettre aux sociétaires d'émerger électroniquement sur tablette lors des Assemblées générales des Caisses locales, afin de faciliter la procédure et de supprimer les supports - papier.

Au niveau de la Caisse régionale.

Réunis lors de l'Assemblée générale, les présidents des Caisses locales désignent tous les ans leurs représentants au Conseil d'administration de la Caisse régionale. Comme au niveau local, les administrateurs élisent le Bureau du Conseil composé d'un président, de quatre vice-présidents et de trois administrateurs. Quel que soit son poids, chaque département est représenté à égalité par 5 administrateurs au Conseil et par 2 administrateurs au Bureau du Conseil. Le taux de présence aux séances du Conseil d'administration s'est élevé à 89,2 % en 2016 (87,7 % en 2015, 90,0% en 2014). Pour assurer leur mission, les administrateurs de la Caisse régionale bénéficient d'un programme de formation visant à parfaire leurs compétences dans tous les domaines d'activité du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées. Des experts de la Caisse régionale ou des intervenants extérieurs animent ainsi 3 sessions au minimum tous les ans. En 2016, 6 sessions de formation ont ainsi été organisées. Les administrateurs peuvent également bénéficier d'un programme de perfectionnement proposé au niveau national par l'Institut de formation du Crédit Agricole.

Les chiffres – clé : 20 administrateurs de la Caisse régionale, dont 6 femmes, 14 agriculteurs, 2 salariés, 2 responsables de PME , 1 commerçant, 1 artisan.

7.3. La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE).

- **La Caisse régionale**

Une charte RSE accessible sur le site ca-nmp.fr indique que le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées s'est engagé à prendre en compte et à intégrer dans ses décisions et dans son fonctionnement les impacts de ses actions sur la société, sur l'environnement et concourir ainsi au développement durable de son territoire. En fin d'année 2016, un travail d'actualisation de la charte a été engagé. Il est prévu de publier la charte mise à jour en 2017.

La responsabilité de la démarche de (RSE) est confiée au Comité de direction RSE placé sous l'autorité du Directeur général et composé des directeurs et du responsable du Développement durable. Ce Comité a pour mission de définir la politique RSE, de statuer sur les actions et d'en suivre la mise en œuvre. Il s'est réuni trois fois en 2016. Lors de sa mise en place en 2012, la démarche RSE a été validée par le Conseil d'administration. Elle a été présentée à l'Assemblée des Présidents, avant une démultiplication dans les Conseils d'administration des Caisses locales. Une phase d'appropriation interne a été déclinée dans les agences et les services.

Cette année, un point sur la démarche RSE a été fait en Bureau du Conseil et tous les administrateurs ont participé à une formation sur les enjeux de la Responsabilité Sociétale et Environnementale, formation animée par le Responsable du Développement Durable.

Les salariés prennent régulièrement connaissance des actions menées par la Caisse régionale, grâce aux informations diffusées dans le journal interne Calepin et dans l'intranet de l'entreprise. La démarche RSE y est traitée dans un espace facilement accessible depuis le menu « ma CR ». Les salariés prennent ainsi connaissance des actualités de la RSE ; des offres spécifiquement RSE (comme les prêts ou l'Investissement Socialement Responsable) ; des éléments de la démarche comme le bilan carbone ; des liens vers des sites utiles.

Par ailleurs, la mise en œuvre des projets est l'occasion pour les collaborateurs de s'approprier les thématiques de la Responsabilité Sociétale et Environnementale et d'en être les acteurs.

En 2016, une plaquette de chiffres – clé diffusée à l'ensemble du personnel et disponible en ligne a permis de communiquer largement sur les résultats de la démarche RSE du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

Pour le compte de la direction du Développement Durable de Crédit Agricole S.A., une enquête en ligne a été réalisée en 2014 par l'institut BVA auprès de 870 conseillers. L'objectif était d'estimer la connaissance du développement durable par les conseillers et de connaître les conditions nécessaires au développement de la distribution des offres RSE par le Groupe. Avec un taux de réponse de 37%, 68% des conseillers ont déclaré connaître les enjeux du développement durable et 89% s'y intéresser. Près de 80% pensent que les clients sont sensibles à ces questions et que les offres RSE constituent un atout commercial.

Au niveau externe, la démarche RSE fait l'objet d'une communication articulée autour d'un espace RSE accessible facilement depuis la page d'accueil du site ca-nmp.fr. Des onglets permettent d'accéder, d'une part, à l'ensemble des produits et services spécifiquement RSE proposés par la Caisse régionale, d'autre part au détail de la démarche, comme par exemple le rapport RSE ou la charte d'engagement RSE de la Caisse régionale. La plaquette de chiffres-clé RSE diffusée en interne est accessible depuis cet espace.

- **Le Groupe Inforsud**

Le pilotage de la démarche RSE est effectué par le responsable Contrôle, Sécurité et Moyens Généraux rattaché au directeur général adjoint du Groupe Inforsud.

La démarche RSE est articulée autour de trois axes :

Agir dans le respect des collaborateurs en créant des conditions de travail respectueuses des personnes, permettant de favoriser l'équilibre du bien-être au travail et de la performance.
Contribuer à la réduction de l'empreinte écologique du Groupe, notamment en accompagnant les clients dans le choix de leur matière première et en optimisant les déplacements routiers.
Conduire des actions de mécénat en milieu associatif et participer à la formation des jeunes par des partenariats avec les établissements locaux.

7.3.1. Les faits marquants 2016 de la démarche RSE

- Au niveau de la Caisse régionale

- Seconde année du chantier de rénovation des agences reposant sur une volonté d'apporter aux clients un service global, fondé sur des valeurs de proximité humaine et de transparence ; permis par un agencement ouvert et un recours accru aux technologies digitales et multicanales de communication ; en cohérence avec la démarche RSE de la Caisse régionale
- Déploiement dans les agences du dispositif « banque à trois » permettant de réunir par visioconférence le client et son conseiller en agence avec un expert du siège afin d'apporter plus d'expertise aux clients, tout en évitant des déplacements générateurs de coûts, d'émissions de gaz à effet de serre, de gaspillage de temps et de risque routier. 107 grands écrans installés
- Démarrage du processus d'entrée en relation digitalisée par lequel l'ouverture de compte et la souscription des cartes et chéquiers est réalisée sur tablette, de façon rapide, fluide et conviviale, permettant de réduire la consommation de papier tout en consacrant aux clients plus de temps d'échanges et en sécurisant le dispositif
- Diffusion interne d'une plaquette des chiffres-clé de la démarche RSE du CA Nord Midi-Pyrénées, et mise en ligne sur l'espace client ca-nmp.fr/RSE
- Ethique : l'affaire de tous. Diffusion d'un bagage de sensibilisation, avec animation vidéo, ainsi que d'une plaquette destinée à tout le personnel
- Ouverture du projet « Dématérialisation des processus » destiné à augmenter le recours aux technologies digitales afin de limiter l'utilisation de supports - papier dans diverses procédures, tout en répondant à des objectifs de sécurité, de productivité, de coûts et de satisfaction – client
- Acquisition de deux véhicules électriques (Renault Zoé) destinés aux déplacements professionnels réalisés à partir des sites administratifs
- Installation sur les 4 sites administratifs de containers dédiés à la collecte des canettes aluminium et des bouteilles en plastique de boisson
- Mise à disposition des salariés du coffre - fort électronique pour stocker le bulletin de salaire et autres documents RH et personnels
- Relai sur ca-nmp.fr de l'appel à don lancé par le site de financement participatif Miimosa en vue de soutenir des projets consacrés à l'agriculture et à l'alimentation sur le territoire du CA Nord Midi-Pyrénées.

- Au niveau d'Inforsud
 - Intensification de l'utilisation de la visio-conférence
 - Référencement auprès de l'organisme ECOVADIS de deux filiales du Groupe pour leur démarche RSE (label GOLD pour Merico ; label SILVER pour Edokial)
 - Mise en œuvre du pilotage des climatisations par un dispositif de régulation à distance (GTC)
 - Etudes conduites par la holding en vue de la numérisation et de la digitalisation des processus internes au sein des différentes entités du Groupe.

7.4. Exercer notre responsabilité vis-à-vis de nos clients

- La Caisse régionale

La mission de la Caisse régionale est d'apporter un service bancaire de qualité, partout sur le territoire, par tous les moyens de communication souhaités par les clients (agence, téléphone, mobile, internet, tablette etc.) avec, au centre de cette mosaïque de canaux, la relation privilégiée du client avec son conseiller.

7.4.1. L'ancrage local

La Caisse régionale a maintenu depuis 2002 son implantation géographique sur les quatre départements de son territoire, tout en entreprenant un important programme de rénovation, offrant ainsi aux clients un réseau dense et modernisé, sans égal au sein de la communauté bancaire locale. Les investissements correspondant permettent de confier des travaux à des artisans et à des professionnels locaux, soutenant ainsi leur activité.

Lancé en 2015, le programme de rénovation des agences repose sur le concept d'agence collaborative. La volonté est d'apporter aux clients un service global, fondé sur des valeurs de proximité humaine et de transparence, permis par un agencement ouvert, organisé autour d'un espace de travail collectif commun, et renforcé par un recours accru aux technologies digitales et multicanales de communication. L'agence collaborative vise à augmenter l'intensité relationnelle entre le client, son conseiller et les experts du Crédit Agricole, à favoriser la coopération entre les acteurs et à renforcer l'efficacité collective.

Le programme de rénovation des agences a été engagé en cohérence avec la démarche RSE de la Caisse régionale, notamment en ce qui concerne la qualité RSE des matériaux utilisés; le recours aux énergies renouvelables (photovoltaïque) ; la sollicitation de fournisseurs locaux ; la gestion des déchets, l'accueil des personnes à mobilité réduites ; la promotion des mobilités douces avec l'installation de parkings à vélo ; le dialogue avec les parties prenantes.

Pour permettre aux clients d'accéder aux services de base partout sur le territoire, le réseau d'agences est complété par des « Points verts » déployés chez des commerçants partenaires, permettant aux clients du Crédit Agricole de retirer de l'argent, ainsi que par un réseau de distributeurs de billets.

<i>Les chiffres – clé</i>	2016	2015	2014
Agences	179	180	180
Points verts	215	228	235
Distributeurs de billets	282	282	292
Distributeurs de billets pour 10 000 habitants	2,5	2,6	2,7

7.4.2. La banque digitale

En complément du réseau d'agences, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées développe des canaux et des offres répondant aux aspirations des clients désireux de communiquer et d'échanger avec leur banque où ils le veulent et quand ils le veulent, dans des conditions de sécurité garanties. Dans ce cadre, des investissements importants sont réalisés pour mettre en place et développer de nouveaux services au niveau de la banque en ligne, de la téléphonie et des applis pour mobiles et tablettes.

La démarche RSE du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées se décline sur ces canaux, avec par exemple :

- La signature électronique par les clients de documents jusqu'ici traités sous format papier (pièces de caisse, contrats etc.) grâce à l'utilisation de tablettes déployées en agence à partir de 2014. Ce dispositif participe à la réduction de la consommation de papier de la Caisse régionale. Il permet en outre de sécuriser l'archivage des documents mis à disposition dans l'espace personnel des clients sur ca-nmp.fr et d'assurer la conformité des opérations traitées.

En 2016, un nouveau processus d'entrée en relation digitalisée a été testé dans des agences du secteur Ruthénois, en vue de réaliser sur tablette l'ensemble des opérations liées à l'ouverture d'un compte et à la souscription des cartes et chéquiers. Grâce à une procédure rapide, conviviale et sécurisée, les conseillers peuvent consacrer plus de temps d'échanges avec leurs clients, tout en s'assurant de la conformité des opérations et en réduisant la consommation de papier.

Parallèlement au test, le parc de tablettes a été totalement renouvelé pour permettre le déploiement du processus en 2017.

- Le développement par la Caisse régionale de CA Pocket, appli gratuite pour mobiles et tablettes, permettant un accès unique à tous les services bancaires, et à d'autres informations comme les numéros d'urgence, ou la localisation des actions mutualistes conduites par les Caisses locales.

- L'application e-immo fournissant en ligne toutes les informations nécessaires à la réalisation d'un crédit habitat et permettant aux clients de recevoir une réponse de principe immédiate, réponse renforcée par un engagement de contact sous 24h et de rendez-vous dans les cinq jours ouvrés.

- Le service Chat depuis ca-nmp.fr et depuis CA Pocket offrant aux clients un canal complémentaire d'échanges.

- La possibilité pour les clients de recevoir par SMS ou par courriel des alertes sur les mouvements opérés sur son compte (alerte sur solde, sur opération en débit ou crédit, sur libellé ou sur encours débit différé, sur achat en vente à distance). Les clients peuvent aussi créer de nouveaux bénéficiaires de virements SEPA (création d'Iban).

- en 2016, l'appli Ma Carte a été lancée par l'ensemble des Caisses régionales, offrant aux clients la possibilité de payer sur internet dans l'environnement sécurisé Paylib, de paramétrier des alertes, d'augmenter temporairement les plafonds des cartes, d'activer et désactiver la fonction paiement à distance et à l'étranger ; de consulter le détail des encours et des opérations, de consulter les garanties assurance et assistance, de localiser les distributeurs automatiques de billets en France et à l'étranger, d'accéder aux numéros d'urgence et d'enregistrer les cartes de fidélité.

Les chiffres – clé	2016	2015	2014
Visites sur ca-nmp.fr (millions)	24,9	24,2	22,1
SMS envoyés (millions)	1,9	1,5	1,3
Appels téléphoniques reçus en agence (millions)	1,89	1,72	1,58

7.4.3. Le pouvoir de décider au plus vite et au plus près

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est un établissement dont le pouvoir de décision est entièrement local : toute demande de crédit est traitée dans l'Aveyron, le Lot, le Tarn ou le Tarn-et-

Garonne, et pas au chef-lieu régional ou national. L'efficacité dans la prise et la mise en œuvre des décisions repose sur un double principe de proximité et de délégation.

> Proximité : répartis sur 4 sites administratifs à Albi, Cahors, Montauban et Rodez - Causse Comtal, les services assurent leur mission au plus proche des agences,

> Délégation : les collaborateurs des agences et des sites disposent des délégations nécessaires dans leurs différents domaines d'activité (crédit, financier, bancaire, sécurité etc.).

L'instruction des demandes de crédit est ainsi partagée entre l'agence, les services et les comités des crédits départementaux en fonction du montant du prêt, du niveau d'encours et d'autres critères relatifs au risque. Ce partage est destiné à apporter une réponse rapide aux clients. Par ailleurs, la Caisse régionale veille à maintenir à un haut niveau le nombre de collaborateurs en contact direct et régulier avec la clientèle, l'objectif étant d'apporter aux clients la compétence nécessaire pour répondre aux besoins exprimés.

7.4.4. Les engagements relationnels

Réunies en congrès en 2010, les Caisses régionales de Crédit Agricole ont décidé de répondre aux attentes des clients en matière de loyauté, d'écoute, de reconnaissance, d'éthique dans le conseil et de proximité. Autant d'attentes érigées en valeurs pour le Groupe qui a défini des engagements pour les honorer.

Trois engagements sont ainsi en œuvre dans toutes les agences du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées :

L'objectivité. Le conseiller n'a aucune incitation financière à proposer à ses clients un produit plutôt qu'un autre. Toutes les fois que c'est possible, il propose plusieurs solutions. Sa rémunération peut comporter une part variable, mais sans lien avec tel ou tel produit vendu.

La transparence. En conclusion de toute vente, un mémo récapitulant les points – clé est proposé au client. Ce support à vocation pédagogique contenant les caractéristiques d'un produit tout au long de sa vie est une preuve de confiance : tout est dit et le Crédit Agricole s'engage en l'écrivant.

Le droit de changer d'avis. Le délai de rétractation est étendu à 30 jours, au-delà du délai légal, pour une majorité de produits. Déjà requis pour l'assurance – vie, ce délai de 30 jours s'applique également aux univers de la banque au quotidien, de l'épargne, de l'assurance, à l'exception des crédits et des produits financiers (OPCVM etc.).

7.4.5. La démarche « Relation Client »

Les engagements relationnels ont été renforcés par la démarche Relations client lancée fin 2012, destinée à développer avec les clients des relations simples, personnalisées et basées sur la confiance, tout en accordant une place importante à l'écoute et à la prise en compte des besoins. Des bonnes pratiques ont été identifiées, afin d'harmoniser la réponse des conseillers partout sur le territoire. Elles sont centrées sur l'accueil, la prise en charge des demandes et des réclamations, l'entretien, le développement de la relation.

Les ambitions du projet Relation Clients ont été portées au niveau des sites administratifs, afin de partager les valeurs-clé du Groupe en matière de proximité relationnelle, d'écoute et de loyauté. Tous les collaborateurs sont invités à adopter des comportements permettant d'améliorer les relations en termes de disponibilité, de réactivité, d'accessibilité et de respect vis-à-vis des partenaires internes (collègues) ou externes (prestataires, fournisseurs, clients finaux etc.). Pour cela, des pratiques écrites (ex : prise en charge des demandes par courriel), orales (ex : accueil téléphonique) ou physiques (ex : accueil d'une personne) visant à renforcer les comportements attendus ont été diffusées.

En 2016, 1012 salariés ont été réunis en formation pour partager les enjeux de la relation à distance avec les clients, par laquelle les échanges ne sont pas réalisés en face à face mais par tous les autres canaux (téléphone, mails etc.). Une autre session a réuni 947 participants autour des problématiques de traitement des réclamations, visant à installer des procédures de traitement et

des postures homogènes, sur les sites comme dans les agences.

7.4.6. Prise en compte du handicap

Attentive à la prise en compte du handicap, la Caisse régionale déploie dans toutes ses entités des dispositifs tendant à offrir des conditions d'accueil adaptées.

L'accessibilité des agences aux personnes à mobilité réduite fait l'objet d'un programme de travaux dont le calendrier est spécifié dans l'Agenda d'Accessibilité Programmée transmis aux autorités administratives, et dont l'échéance est à fin 2021. Fin 2016, 65 agences possédaient un certificat de conformité délivré par un bureau de contrôle.

Fin 2016, 72% des distributeurs de billets étaient équipés d'un kit audio destiné aux personnes malvoyantes. Des travaux d'ajustement de la hauteur des machines sont conduits pour faciliter leur utilisation par les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, l'accueil téléphonique des clients sourds a été mis en place en 2015. Une application gratuite, intégrée sur la page d'accueil du site ca-nmp.fr, permet aux personnes sourdes de se mettre en contact avec un conseiller après avoir cliqué sur l'icône correspondant. Ces personnes peuvent dialoguer par Langue des Signes Française ou par texte instantané, grâce à un opérateur traduisant les paroles du conseiller.

7.4.7. Agir dans l'intérêt du client par le dispositif de conformité

Le dispositif de conformité regroupe un ensemble de règles et d'initiatives visant notamment à contrôler l'application des règles de protection de la clientèle ; à assurer le respect des règles de déontologie ; à lutter contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme, la corruption ; à prévenir les conflits d'intérêts. L'amélioration de la conformité et la maîtrise des risques associés constituent une volonté permanente du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées.

La majorité des thèmes relatifs à la conformité fait l'objet de contrôles pour déterminer leur niveau d'application, auprès de l'ensemble des directeurs d'agences, et de certains services au niveau des sites. Les résultats sont présentés à la Direction Générale par le biais de comités trimestriels, le Comité de Management de la Conformité et de l'Ethique et le Comité de Contrôle Interne, à l'issue desquels les plans d'actions visant à améliorer les taux de conformité sont décidés et mis en œuvre.

La formation du personnel

Le dispositif de conformité s'appuie sur un important effort de formation des salariés.

A cet effet, un cycle de formations obligatoires en e-learning, avec des fréquences de renouvellement définies, a été instauré :

- FIDES (module de sensibilisation à la Conformité) tous les 3 ans. Le mémento FIDES reste disponible dans l'intranet en permanence.
- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme tous les 2 ans
- Sanctions Internationales tous les 12 mois
- Prévention de la fraude tous les 3 ans
- Prévention des conflits d'intérêts tous les 3 ans
- Réglementation FATCA tous les 3 ans

Des formations complémentaires sont également planifiées sur des thèmes particuliers :

- En 2015, tout le personnel en lien avec la clientèle a été formé sur le thème du droit au compte.
- En 2016, la majorité du personnel du réseau a été formée sur la réglementation liée à la clientèle fragile et sur celle des parts sociales.

<i>Les chiffres – clé</i>	2016	2015	2014
Participation des salariés à la formation obligatoire sur la lutte anti-blanchiment et contre le terrorisme	97,5%	99,8%	90,7%

Protection de la clientèle

La Caisse régionale passe en revue périodiquement la totalité des lois et règlements liés à la protection des consommateurs. Les résultats des contrôles sont consignés dans le questionnaire annuel sur l'application des règles de protection de la clientèle destiné à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La prévention et la gestion de la fraude externe ainsi que la lutte contre la fraude interne font l'objet d'un dispositif majeur de la politique de protection de la clientèle. Ce dispositif est décrit dans une procédure accessible dans l'intranet par tous les salariés. Il est intégré dans la formation des nouveaux embauchés. Un collaborateur est spécialement désigné pour : coordonner tous les acteurs du dispositif, notamment les correspondants nommés dans les unités gestionnaires ; centraliser les alertes à la fraude ; assister les unités au niveau de leurs actions de traitement ; conduire les actions de prévention et de reporting. Une boîte aux lettres générique permet la bonne circulation des informations. Des alertes à la fraude sont régulièrement diffusées en interne via l'intranet, de façon à maintenir un niveau élevé de vigilance.

Par ailleurs, la mise à disposition d'un numéro d'appel non surtaxé disponible 24h sur 24, 7 jours sur 7, permet aux clients de signaler toute opération de virement sur leurs comptes dont ils ne sont pas à l'origine, de déclarer toute suspicion ou tentative de virements frauduleux suite à un piratage et d'être conseillé pour la mise en place des premières mesures de sécurité.

<i>Les chiffres – clé</i>	2016	2015	2014
Alertes à la fraude diffusées via l'intranet	12	10	14

Les dispositifs relatifs à la sécurité du système d'information sont confiés à une cellule animée par le Chief Information Security Officer (CISO). L'accès aux données du système d'information est géré de façon centralisée par une entité opérationnelle dédié à cette fonction. La politique d'accès aux données repose sur le principe du « moindre privilège », et pour les données sensibles, notamment les données – clients, sur un dispositif de validation par le CISO, avec un contrôle opéré par la fonction PRSI (Pilote des Risques SI). La cellule animée par le CISO prend en charge les actions d'animation et de formation liées aux problématiques de sécurité des systèmes d'information, comme par exemple la mise en ligne sur le portail intranet de la CR de vidéos concernant la gestion des données – clients. Pour l'échange des données, dont les données – clients, avec des tiers externes (notaires, avocats, etc.) il a été développé un outil sécurisé répondant à des exigences de sécurité élevées concernant la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité et la notion de preuve de la donnée échangée.

Déontologie

L'ensemble des droits et devoirs qui régissent l'activité de la Caisse régionale, la conduite de ceux qui l'exercent, ainsi que les rapports entre ceux-ci et les clients ont été formalisés dans plusieurs documents : le code de déontologie, le règlement intérieur et la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. Un registre des conflits d'intérêts potentiels est tenu, permettant d'identifier les personnes considérées comme initiés permanents ou personnes sensibles, en raison de leur fonction ou de leurs positions.

En 2015, le comité de direction RSE a validé les propositions d'un groupe de travail, relatives à la prise en compte de l'éthique dans les pratiques et le fonctionnement de la Caisse régionale. Sur cette base, le plan d'actions a débuté en 2016 avec la présentation en réunion de l'encadrement d'une animation vidéo destinée à sensibiliser les équipes sur l'importance de l'éthique. Intervenant en visio-conférence, un professeur à l'ESCP Europe a proposé à l'auditoire des éléments conceptuels complémentaires. A l'issue de la réunion, une plaquette centrée sur 4 valeurs-clé que sont l'intégrité, l'honnêteté, l'équité et le respect a été distribuée à l'ensemble du personnel. Tous ces éléments sont accessibles sur l'intranet.

En 2017, il est prévu d'améliorer la lisibilité du code de déontologie dans l'intranet et de mettre en ligne une communication externe sur ca-nmp.fr.

Lutte anti-blanchiment et anti-corruption et autres domaines de la Conformité

Outre l'effort de formation mentionné ci-dessus, le dispositif de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme repose sur la surveillance des opérations par l'ensemble du personnel et par des outils et procédures de détection. Les opérations avec les pays à risque (concernés par des embargos, des gels d'avoirs ou étant inscrits dans les listes du GAFI) font l'objet d'un contrôle systématique. Toutes les opérations dépassant un seuil défini en fonction du risque pays sont soumises à un visa préalable de la cellule Sécurité Financière. Les alertes déclarées par les agences, les unités du siège ou issues des outils de détection donnent lieu à un travail d'investigation. En cas de soupçon confirmé, le dossier correspondant est déclaré à TRACFIN.

Lancement de nouveaux produits et activités

A chaque lancement d'un nouveau produit, service, processus ou canal de distribution, le comité NAP (Nouvelles Activités, nouveaux Produits) en valide la conformité afin de s'assurer que les risques liés au lancement ont bien été intégrés. Les nouveaux produits sont proposés principalement par Crédit Agricole S.A., qui possède son propre comité NAP, et par les filiales du Groupe.

<i>Les chiffres – clé</i>	2016	2015	2014
Réunions du comité Nouvelles Activités Nouveaux Produits (NAP)	16	17	19

Agir dans l'intérêt du client par l'application du dispositif Marchés d'Instruments Financiers (MIF)

L'engagement d'éthique dans le conseil se traduit par une démarche permanente visant à accroître la compréhension financière des clients de façon à ce que les produits et services vendus par la Caisse régionale correspondent toujours à leurs besoins. C'est l'objet de la Directive Marchés d'Instruments Financiers (MIF). Le dispositif MIF permet de procéder à la qualification des clients, mesurée par un questionnaire visant à évaluer leur connaissance des produits financiers et leur niveau d'expérience. Les conseillers disposent des compétences et des outils pour proposer à leurs clients des produits cohérents avec leur situation financière, leurs objectifs de placement et de prise de risque, ainsi qu'avec leurs compétences en matière de marchés financiers. Tous les nouveaux embauchés sont formés au dispositif MIF. L'entretien des connaissances est assuré notamment grâce à un support pédagogique disponible sur l'intranet. Un bagage destiné à accompagner tous les collaborateurs des agences sur cette thématique a été diffusé en 2016.

7.4.8. Agir dans l'intérêt du client par l'écoute et le traitement des réclamations

- Au niveau de la Caisse régionale

L'écoute - clients et le traitement des réclamations sont menés dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité faisant l'objet d'un pilotage organisé autour de contrats de service internes mesurés par des indicateurs mis en ligne dans l'intranet de la Caisse régionale. La démarche qualité mobilise en permanence l'ensemble des managers et de nombreux collaborateurs. Les attentes des clients évoluant et empruntant de nouveaux canaux de communication, la Caisse régionale a lancé en 2015, une analyse approfondie de son dispositif de pilotage de la qualité, visant à faire évoluer les procédures et les outils de travail. Sur la base de cette analyse, des actions sont lancées tous les ans, dans une optique d'amélioration continue. En 2016, le processus d'octroi et de réalisation des crédits habitat a ainsi été revu en intégrant les attentes des clients, comme par exemple une communication régulière par SMS de l'avancement des dossiers. A cette occasion les propositions d'évolution ont été présentées à un panel de clients. En 2017, il est prévu de revoir le processus relatif aux situations de séparation/divorce.

L'écoute-clients par les enquêtes de satisfaction

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées possède un dispositif d'enquêtes dont les résultats font l'objet de plan d'actions.

* Enquêtes récurrentes par mail. L'objectif est de mesurer si les évolutions de pratiques sont perçues positivement par les clients et si ces évolutions participent à l'amélioration de leur satisfaction.

En 2016, un questionnaire a ainsi été adressé par courriel à 262 557 clients auquel 11,1 % ont répondu. La réponse à la question « Suite au dernier contact que vous avez eu avec le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, recommanderiez-vous le Crédit Agricole à votre famille, un ami ou un collègue » permet de calculer l'Indice de Recommandation Client (IRC) par différence entre le pourcentage des clients ayant attribué une note de 9 à 10 et le pourcentage des clients ayant attribué une note de 0 à 6. Quand la note est comprise entre 0 et 4, il est prévu que les Directeurs d'agence contactent les clients pour partager avec eux les raisons de leur mécontentement et, si possible, de mettre en place les actions correctives. Un pilotage des contacts correspondants est réalisé au niveau des directeurs de secteur.

Les chiffres – clé	2016	2015	2014
Indice de recommandation client	13,5	9,4	ND

* Enquêtes thématiques sur des types de clients. Une enquête a été faite fin 2016 auprès des clients de la Banque privée et des Entreprises. Les résultats seront présentés en 2017.

* Enquêtes sur des évènements-clés de la relation commerciale, comme par exemple en 2016 les enquêtes réalisées auprès des clients dont l'agence a été rénovée.

Les réclamations

Le processus de traitement des réclamations vise à apporter une réponse rapide et satisfaisante aux clients réclamants et à améliorer les pratiques et procédures de l'entreprise. L'interlocuteur principal est celui qui reçoit la réclamation, quelle que soit sa position, le Directeur d'agence veillant au bon traitement. Les réclamations peuvent être formulées par différents moyens : courrier, téléphone (numéro dédié non surtaxé), en face à face, par mail ou par formulaire accessible sur ca-nmp.fr. Selon la complexité du dossier, le client reçoit sous 48H soit une réponse, soit un accusé réception avec un engagement de réponse dans les 10 jours. Le client peut également s'adresser au Service Clients. Selon la complexité du dossier, le client reçoit alors sous 48H soit une réponse, soit un accusé réception avec un engagement de réponse dans les 20 jours

ouvrés. Les litiges irrésolus peuvent être portés devant le Médiateur bancaire, soit directement, soit par l'intermédiaire du service Clients, conformément à la « charte de médiation » disponible sur ca-nmp.fr.

La Caisse régionale est dotée d'un outil informatique de traitement des réclamations émises par les clients, tous canaux de communication confondus. Le principe est de saisir, en agence et dans les services, toute réclamation écrite par courrier, mail ou formulaire, ainsi que les réclamations exprimées oralement (par téléphone ou en face à face) ne pouvant être traitées immédiatement. L'objectif est d'améliorer le traçage et le traitement des dossiers, de faciliter leur transfert dans les unités compétentes, de fluidifier la communication entre les acteurs concernés et d'éviter les échanges de supports papier. En 2016, un cycle de formation a réuni 947 participants afin d'installer des procédures de traitement des réclamations et des postures homogènes, sur les sites comme dans les agences.

Les clients peuvent retrouver toutes les informations relatives au dispositif de gestion des réclamations à plusieurs endroits : affichage en agence; communication dans les supports d'information tarifaire et les conventions de compte; formulaire électronique dans l'espace personnel sur ca-nmp.fr.

En 2016, les principaux motifs de réclamation portaient sur le fonctionnement des comptes et services, les opérations monétaires et les assurances.

<i>Les chiffres – clé</i>	2016	2015	2014
Réclamations totales (nombre)	8 612	ND	ND
Dont : réclamations traitées par le service Clients	2 447	2 528	2 357
Dont : réclamations des clients Particuliers	2 033	2 109	2 062
Clients Particuliers (nombre)	628 188	628 402	626 096
Pourcentage de clients Particuliers réclamants (traitement par le service Clients)	0,32%	0,34%	0,33 %
Délai de traitement des réclamations par le service Clients, tous marchés (Jours ouvrés)	11,3 J	10,7 J	13,8 J

L'écoute-clients lors des Assemblées générales et des Réunions d'information des Caisses locales

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées invite chaque année les sociétaires et les clients aux Assemblées générales et aux réunions d'information des Caisses locales. Cette occasion de dialogue direct avec les dirigeants, sans équivalent dans le monde bancaire, représente un moment privilégié dans le dispositif d'écoute-clients.

- Au niveau du Groupe Inforsud

L'écoute-clients est réalisée à travers des enquêtes et des journées « clients ».

Enquêtes

- > Au niveau de Mérico, une enquête a été réalisée auprès de 600 clients via une plate-forme web. La note obtenue est de 4/5.
- > Au niveau d'Edokial, une enquête auprès de 12 clients contactés par téléphone par le responsable qualité a montré une note moyenne de satisfaction de 18,2 sur 20 pour un objectif fixé à 16. Cette enquête portait sur la conformité des prestations, le conseil et le niveau de satisfaction global des clients.

Journées-clients

* 2 journées ont été organisées en 2016 par Edokial :

- > une journée « club utilisateur » consacrée au traitement des factures fournisseurs.
- > une journée d'échanges destinée aux Caisses régionales de Crédit Agricole autour de la

valorisation des sociétaires.

* 1 journée organisée par Inforsud Diffusion :

Lancé en 2015, l'opération ISDay permet aux clients de se rencontrer et d'échanger avec les équipes et les partenaires à travers des ateliers de démonstration.

Salons

Le Groupe a participé à différents salons dont ON'INNOV (12), La Mélée Numérique (31), Serviciz (31).

Le traitement des réclamations

Les réclamations des clients sont gérées dans le cadre du traitement des incidents suivi dans les démarches - qualité des filiales, ou par les responsables de service concernés. Ce suivi permet d'apporter une réponse rapide dans le traitement de la non-conformité et de transmettre une réclamation aux fournisseurs de matière première ou transporteurs concernés. Le suivi des incidents est analysé mensuellement par chaque comité de direction des filiales. Le coût de la non-qualité est remonté dans le cadre du suivi des risques opérationnels.

7.4.9. Le financement de la transition énergétique par la Caisse régionale.

Les prêts en faveur de la transition énergétique

Les énergies renouvelables constituent une chance pour le territoire de la Caisse régionale. Photovoltaïque, biomasse, méthanisation, éolien, hydraulique : les gisements sont importants et les enjeux nombreux (prix des énergies fossiles, dérèglement climatique, emplois, pouvoir d'achat des consommateurs, source de revenus pour les producteurs). Le financement des énergies renouvelables occupe donc une place importante dans la démarche RSE du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, devenu un partenaire financier majeur sur ce segment. Pour cela, la Caisse régionale a développé une politique d'accroissement des compétences, afin de répondre aux besoins d'expertise des agences et des clients. Des prêts destinés à financer les investissements environnementaux sont proposés aux particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques.

> Pour les particuliers, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées distribue les éco – prêts à taux zéro résultant des dispositions de la loi Grenelle de l'environnement. En complément, le prêt Economie d'Energie est destiné aux travaux dans les logements de plus de 2 ans, en regard de la collecte opérée au titre du Livret de Développement Durable (LDD). Pour les autres marchés, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées finance les investissements en faveur des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, méthanisation, biomasse, solaire thermique) et des économies d'énergie, comme par exemple l'isolation des bâtiments. Des outils disponibles sur le site ca-nmp.fr aident les clients particuliers à construire leur projet relatif à la transition énergétique. Ils peuvent ainsi utiliser en ligne l'outil Calculéo pour connaître les aides financières (subventions, crédits d'impôt) dédiées à un projet de travaux d'économies d'énergie. Ce simulateur gratuit permet aux internautes d'identifier les aides nationales, régionales et locales à partir d'une description du logement et de leur situation. Par ailleurs, les clients peuvent consulter un guide complet pour réaliser des travaux d'économie d'énergie.

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées propose des offres spécifiques pour le financement de la transition énergétique. Ainsi, avec l'offre de crédit Atout éco énergie lancée en 2013, la Caisse régionale propose à ses clients Particuliers un outil complémentaire de financement de leurs travaux d'économie d'énergie ou d'acquisition de moyens de locomotion moins émetteurs (véhicules classe verte et vélo à assistance électrique).

> Parallèlement, les clients Professionnels et Agriculteurs peuvent opter pour le crédit « Atout éco - énergie » dédiée à la production d'énergie renouvelable. De même, « Atout responsabilité Pro Agri » permet de financer des investissements en faveur de : la protection de l'environnement (mise aux normes des bâtiments agricoles , bien-être animal , installation ou conversion Bio, investissements paysagers , économies d'énergie), la protection du consommateur (mise aux normes pour l'accès des personnes handicapées, mise aux normes d'hygiène), la protection du professionnel (sécurité ; investissements dans le cadre d'un cahier des charges spécifique ex : démarches qualité, signes officiels de qualité).

Pour autant, la conjoncture de taux très bas observée en 2016 rend les offres spécifiques non compétitives pour les clients, dont les projets sont financés avec des formules de prêts classiques. Au total, l'année 2016 a été marquée par un maintien de l'activité sur les marchés professionnels et collectivités publiques et par un reflux au niveau des Particuliers, à mettre en relation avec des taux d'intérêt très bas rendant par exemple l'eco-PTZ moins intéressant compte tenu des contraintes administratives.

Prêts Transition énergétique	2016			2015			2014		
	Realisations MLT		Encours	Realisations MLT		Encours	Realisations MLT		Encours
	Nombre	Montant (K€)	(K€)	Nombre	Montant (K€)	(K€)	Nombre	Montant (K€)	(K€)
Particuliers	363	6 407	50 384	582	9 612	55 347	716	12 442	47 295
<i>dont Eco-PTZ</i>	292	4 953	35 156	377	6 622	36 812	501	8 576	36 317
<i>dont Autres Prêts Habitat et Conso.</i>	70	1 443	10 718	205	2 990	18 535	215	3 866	10 378
Agriculture	45	5 350	12 140	31	1 372	10 863	77	5 206	10 067
Professionnels	50	10 363	60 447	42	13 397	65 402	18	7 792	70 480
Collectivités publiques	0	0	2 159	1	17	2 291	5	602	2 419
Entreprises	12	10 485	154 047	36	2 458	168 040	18	10 391	141 270
TOTAL	470	32 605	279 177	692	26 856	301 943	834	36 433	271 531

Apport en fonds propres.

Outre son activité de financement, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées accompagne les entreprises portant des projets de production d'énergie renouvelable, par l'apport en fonds propres, au travers de deux structures : Midi-Pyrénées Energie Investissement (MPEI) et NMP développement.

Midi-Pyrénées Energie Investissement (MPEI)

Créée en 2013, MPEI est une structure dédiée au financement de projets de production d'énergie renouvelable. Outre la région Midi-Pyrénées, MPEI compte notamment à son capital la Caisse des Dépôts, GDF-Suez et les Caisses régionales de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, Toulouse31, Pyrénées Gasconne, ainsi que la SEM81 et la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées. MPEI apporte des fonds propres pour entrer au capital des sociétés dédiées, produisant toute énergie renouvelable (solaire, bois énergie, méthanisation, géothermie etc.). En 2016, MPEI a investi 1,3 M€ dans 2 projets en Aveyron, 1 dans le Lot et 1 dans le Tarn-et-Garonne.

NMP Développement

Cette structure détenue à 100% par la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a vocation à apporter des fonds propres aux entreprises en développement.

7.4.10. Les offres à valeur ajoutée sociétales et environnementales

<i>Les chiffres – clé</i>	2016	2015	2014
Encours Parts sociales (M€)	232	232	231
Investissements socialement responsables ISR (M€)	197	166	117
Poids de l'ISR dans les encours totaux	16%	13%	ND
Encours Amundi Valeurs Durables (M€)	13,4	12,7	ND
Cartes sociétaires (nombre)	122 873	108 977	79 807

Les parts sociales des Caisses locales

En souscrivant des parts sociales, les clients deviennent sociétaires de leur Caisse locale. Ils participent ainsi à la vie coopérative du Crédit Agricole, comme par exemple l'élection, lors de l'Assemblée Générale des Caisses locales, de leurs représentants au Conseil d'Administration.

L'investissement socialement responsable (ISR)

En réponse à la demande des clients pour des produits financiers responsables, privilégiant les entreprises ayant les meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, la Caisse régionale distribue les solutions ISR d'Amundi, filiale du Groupe Crédit Agricole.

Par exemple, le fonds « Amundi Valeurs Durables » constitue une solution permettant aux clients de soutenir la transition énergétique. « Amundi Valeurs Durables » est en effet un fonds investi dans une sélection d'entreprises intégrant des critères extra-financiers liés au développement durable (critères « ESG » : Environnement, Social et Gouvernance), en complément des critères financiers traditionnels. Il s'agit d'un fonds thématique « environnement », géré selon les principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), composé d'entreprises exerçant au moins 20% de leur chiffre d'affaires dans le développement de technologies « vertes » dans les domaines suivants : Energies renouvelables (solaire, éolien, géothermie, hydro-énergie...) et biomasse; Gestion de l'eau (distribution, traitement, équipement...); Efficacité énergétique (matériaux de construction, éclairage LED, réseaux intelligents etc.) ; Gestions des déchets ; Services environnementaux (ingénierie, contrôle et test de pollution etc.). Le fonds exclut les entreprises qui produisent en parallèle des énergies fossiles et nucléaires, ainsi que les entreprises appartenant à des secteurs « non éthiques » (tabac, alcool, armes, jeux de hasard...). Enfin, parmi les sociétés sélectionnées en raison de leur activité liée au développement durable, seules sont sélectionnées les entreprises aux meilleures pratiques ESG.

La carte - sociétaire

Les détenteurs de parts sociales disposent d'une carte bancaire spécifique. Proposée au même tarif qu'une carte normale, la carte - sociétaire matérialise le soutien financier apporté par les Caisses locales aux associations du territoire ; elle procure à son détenteur des réductions accordées par les partenaires culturels ou sportifs du Crédit Agricole, comme indiqué sur le site ca-nmp.fr et sur l'appli CA POCKET.

7.4.11. Le dispositif Point Passerelle

Afin d'exercer sa responsabilité vis-à-vis des clients Particuliers fragilisés par un accident de la vie (chômage, décès, maladie etc.) et parfois menacés d'exclusion, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a mis en place le dispositif Point Passerelle destiné à rechercher des solutions socio-

économiques avec les clients concernés. Le Point Passerelle a été créé sur le site administratif de Montauban avec un rayon d'action sur les départements du Tarn-et-Garonne et du Lot. Une collaboratrice est affectée à temps plein. Elle agit en concertation étroite avec les organismes de l'Economie Sociale et Solidaire (ex : Assistantes sociales des Conseils départementaux, CAF, MSA, organisations caritatives).

Les clients susceptibles de bénéficier de l'accompagnement Passerelle sont identifiés principalement en agence. Ils sont reçus au cours d'un entretien permettant d'identifier les problématiques auxquelles ils font face. L'accompagnement consiste à établir un diagnostic de la situation personnelle et financière, à identifier les mesures à prendre et à effectuer les mises en relation avec les organismes compétents.

Il est prévu en 2017 de mettre en place d'un point Passerelle pour les départements de l'Aveyron et du Tarn.

Les chiffres – clé	2016	2015	2014
Personnes reçues au niveau du Point Passerelle	73	75	17 (*)
Personnes en cours d'accompagnement	52	50	17 (*)

(*) A partir du mois de novembre

7.5. Exercer notre responsabilité sociétale.

- La Caisse régionale

7.5.1. Le Crédit Agricole, partenaire de la vie locale.

Inscrites dans le projet de développement du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, les actions mutualistes de la Caisse régionale et des Caisses locales font chaque année l'objet de dotations budgétaires importantes. Le « dividende mutualiste » correspondant est reversé au territoire. Il est la traduction concrète de l'esprit de responsabilité et des valeurs de proximité et de solidarité portés par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées. Relais essentiels de la politique mutualiste, les administrateurs des Caisses locales ont pour mission de soutenir financièrement les projets des associations loi 1901 de leur secteur, dans tous les domaines (animation, sport, culture, environnement, patrimoine etc.). Les soutiens accordés sont consultables dans l'espace sociétaire de ca-nmp.fr et sur l'appli pour mobiles et tablettes « CA POCKET ».

Par ailleurs, la Caisse régionale soutient les initiatives des acteurs du monde culturel et sportif sur les 4 départements, comme par exemple :

> les festivals de musique, tels que Lettre d'automne à Montauban ; le festival lyrique de Saint Céré et du Haut Quercy ; Cahors blues, Les Œillades à Albi;

> les programmes d'actions de la Scène nationale d'Albi, de la Maison des Jeunes et de la Culture ou de l'Association des Amis du Musée Soulages à Rodez,

> les clubs de sport, comme par exemple Rodez Aveyron Football, Rugby Cahors, l'USM Montauban XV, ou Castres Olympique.

> Les dispositifs Mozaïc pour les jeunes (foot, tennis, basket et rugby).

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées s'engage également au côté des acteurs économiques départementaux par son soutien aux organismes d'intérêt général : Fédérations départementales des CUMA pour le soutien aux programmes de valorisation des initiatives innovantes; Chambres des métiers au titre de la participation à l'animation de stages destinés aux créateurs d'entreprise et à divers forums; Plateformes d'initiatives locales pour l'aide à la création et au développement des entreprises artisanales.

<i>Les chiffres – clé</i>	2016	2015	2014
Soutiens financiers totaux accordés par les Caisses locales et la Caisse régionale (€)	2 079 077	2 078 563	2 371 330

Le mutualisme en action au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées : des illustrations

- > Partenaire du site de financement participatif Miimosa exclusivement consacré à l'agriculture et à l'alimentation, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a relayé en 2016 un appel à don en faveur de projets sur les 4 départements du territoire, avec un engagement d'étudier tous les dossiers en vue d'un crédit et d'un socle d'assurance à conditions préférentielles.
- > Dans le Tarn, la Caisse locale de La Vallée du Girou a soutenu un projet porté par des jeunes adhérents à la MJC de l'Ostal à Puylaurens, mobilisés pour sensibiliser les 11 - 18 ans aux dangers de l'alcool, grâce notamment à un court métrage entièrement écrit et réalisé par eux. De leur côté, les administrateurs de la Caisse locale de Graulhet ont choisi d'aider l'Association des jardins partagés de Briatexte à acheter du matériel mis à disposition des adhérents, lesquels réapprennent les techniques ancestrales de jardinage et retrouvent ainsi le goût des fruits et légumes locaux et sains.
- > Dans le Lot, la Caisse locale de Figeac a accompagné l'association Regain dont la mission est d'accueillir des personnes dans le cadre d'un parcours d'insertion.
- > En Aveyron, les Caisses locales de Millau et Saint Affrique ont participé au projet des élèves de différentes écoles primaires pour réaliser un CD audio sur la Grande Guerre. Par ailleurs, 12 Caisses locales se sont regroupées pour soutenir l'achat d'un rétinographe par l'Association des soins de premier recours en Aveyron. Ce rétinographe itinérant permet d'aller au plus près de la population pour des examens gratuits du fond de l'œil, notamment chez les diabétiques.
- > Dans le Tarn-et-Garonne, la Caisse locale de Montauban a répondu présente à l'appel de l'association Dimrunners dont la mission est d'apporter un moment de répit, de joie et de partage aux enfants malades, en leur donnant la possibilité de découvrir la randonnée à l'aide de chariots spécialement conçus.

Les tremplins

Depuis 2011, le dispositif des Tremplins met en valeur les projets innovants et porteurs de valeurs de solidarité accompagnés par les Caisses locales. Organisée en partenariat avec le quotidien La Dépêche du Midi, une soirée est organisée tous les ans de façon tournante dans deux départements. Préalablement sélectionnée par les Caisses locales, une trentaine d'opérations est examinée par un jury et 6 dossiers sont primés dans chaque département concerné. Dans chacune des catégories (Education Environnement ; Animation Actions solidaires ; Culture Patrimoine), les lauréats bénéficient d'une dotation de 1500€ et d'une vidéo sur leur projet. Les seconds prix sont dotés de 750€. Sur chaque département, une initiative reçoit le prix Coup de cœur de la Dépêche. Les associations sont primées au cours d'une grande soirée destinée à remercier et fêter le dynamisme des bénévoles, leur sens de l'innovation, ainsi que leur engagement solidaire.

La valorisation du patrimoine

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du Crédit Agricole - Pays de France s'engage avec les Caisses régionales auprès des acteurs portant un projet de préservation du patrimoine local (monument, site naturel, lieu de mémoire, métier), contribuant à la vitalité du tissu économique et social. En 2014, quatre Caisses locales lotoises, la Caisse régionale et la Fondation ont apporté leur soutien financier à la reconstruction de l'orgue de la basilique de Rocamadour pour un montant de 30 000 €. Cette année, une aide de 24 000€ a été apportée pour la restauration du château des évêques de Cahors à Albas (Lot).

Le partenariat avec les banques alimentaires

En 2016, la Caisse régionale a renouvelé son action en faveur des Banques alimentaires, avec une action phare à l'occasion de la collecte annuelle organisée fin novembre. Une information a été mise en ligne sur ca-nmp.fr pour signaler aux internautes les dates et modalités de l'opération. Elle a également été relayée auprès des salariés sur l'intranet de la Caisse régionale. De leurs côtés, les Caisses locales participent aux projets d'investissement des échelons départementaux de la Banque Alimentaire. Ainsi, celles du Tarn se sont réunies en 2015 pour participer à l'achat d'un camion destiné aux opérations de collecte de l'antenne 81. Cette initiative a été co-financée par l'association nationale Crédit Agricole Solidarité et Développement pour un montant total de 16 000€.

Les actions menées avec la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement

Associé aux 38 autres Caisses régionales, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées participe aux actions de solidarité mises en œuvre par la Fondation Crédit Agricole Solidarité et Développement. Cette fondation, reconnue d'Utilité Publique, agit en faveur de l'autonomie socio-économique des personnes en France, pour que chacun ait les moyens d'agir, de penser et de décider par lui-même, tout au long de la vie. À travers 4 thématiques d'action (insertion sociale, insertion économique et professionnelle, logement, santé et bien vieillir), la Fondation intervient dans le but de favoriser l'intégration durable de chacun dans la société, et de faciliter le vivre - ensemble et la réussite du plus grand nombre.

En 2016, un partenariat doté d'une enveloppe de 20 000 euros a été conclu avec l'association Entreprendre Pour Apprendre Midi-Pyrénées (EPA MP). Cette structure est affiliée à un réseau d'une vingtaine d'associations en France dont le but est de développer les compétences entrepreneuriales des jeunes. Le réseau EPA accompagne dans toute la France près de 20 000 élèves de 8 à 25 ans. Le concept de « mini-entreprise » est un programme d'EPA mis en œuvre dans les établissements d'enseignement, basé sur le constat que les collégiens et lycéens ont très peu d'occasions de découvrir l'entrepreneuriat. L'association propose donc aux jeunes de créer une entreprise en groupe, avec chacun un rôle et des responsabilités. Les jeunes conçoivent, produisent et commercialisent un produit ou un service et assument la gestion administrative et financière. EPA MP souhaite développer 100 mini-entreprises d'ici 2020 auprès des établissements scolaires des quatre départements de la Caisse régionale (Aveyron, Lot, Tarn et Tarn-et-Garonne). Les administrateurs des Caisses locales sont invités à devenir parrains de mini-entreprises.

- Le Groupe Inforsud

Actions de soutien et de mécénat

Le Groupe Inforsud soutient ou participe à différentes initiatives tels que Vives voix (34), le Printemps du rire (31). En 2016, 12 K€ ont été engagés sur ces actions de mécénat.

7.5.2. Relation avec les fournisseurs

- La Caisse régionale

Les appels d'offre de la Caisse régionale comportent des clauses générales intégrant un volet social, un volet environnemental et un volet économique. Le volet social porte sur la conformité à la législation sociale française, le respect par le prestataire et ses sous-traitants des dispositions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), et de la Convention internationale relative aux droits

de l'enfant. La partie environnementale concerne le respect des normes et textes en vigueur; la consommation d'eau, d'énergie ; et les démarches environnementales. Le volet économique est relatif aux démarches et actions mises en œuvre pour promouvoir les achats solidaires, les achats équitables et la lutte contre la corruption.

En 2015, un projet visant à décliner au Crédit Agricole une démarche d'achats responsables plus performante a été ouvert. Associé à la Caisse régionale Provence Côte d'Azur, la plateforme sur internet Acesia a ainsi été testée avec la société Afnor Solutions Achats. L'objectif est de collecter auprès des fournisseurs et d'intégrer sur la plateforme les documents légaux obligatoires ; de mesurer le niveau d'engagement RSE des fournisseurs sur la base de questionnaires fondés sur la norme ISO 26000.

Par la suite, le Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées a participé à la constitution d'un groupe de 5 Caisses régionales (avec Aquitaine, Languedoc, Atlantique Vendée et Centre Est) pour élaborer avec l'Afnor une solution d'acquisition de la plateforme Acesia.

En 2016, 8 appels d'offres sur 21 ont comporté un questionnaire RSE adressé à 21 fournisseurs. 49 fournisseurs ont été sollicités via la plateforme Acesia pour collecter les pièces de conformité.

Par ailleurs, la Caisse régionale fait appel à des entreprises externes pour réaliser certaines prestations. Toutes les fois que c'est possible, du travail est confié aux entreprises locales du secteur adapté. Le chiffre d'affaires confié s'est élevé à 201 K€ en 2016. Principales prestations correspondantes : entretien espaces verts (12), restauration d'entreprise (82).

En 2017, il est prévu de finaliser la démarche d'Achats responsables.

- **Le Groupe Inforsud**

Relation avec les fournisseurs, prestataires extérieurs :

Conformément à la règlementation, le fournisseur s'engage à transmettre une attestation de conformité de déclaration sociale, un extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et une attestation sur l'honneur certifiant que les travaux sont réalisés avec des salariés employés régulièrement. L'entreprise extérieure s'engage à respecter et faire respecter les consignes générales de circulation, de sécurité et de protection de l'environnement. Chaque entreprise a la responsabilité de rendre un chantier propre et d'évacuer ses déchets dans le respect de la législation.

Les activités du Groupe permettent de soutenir le développement économique local. A titre d'exemple, sur le site de Bozouls- Causse comtal, 15 sociétés partenaires ayant signé un plan de prévention pour interventions régulières dans nos locaux, ont leur siège dans l'ancienne Région Midi Pyrénées, dont 9 situées en Aveyron.

Pour les activités d'imprimerie, la politique d'achat prévoit de favoriser les relations avec les fournisseurs ayant une certification ISO 9001, ISO 14001 ou une certification FSC et PEFC.

7.6. Exercer notre responsabilité sociale

- **La Caisse régionale**

Le modèle social du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées repose sur une vision partagée en termes de bassin d'emplois. Ce modèle a conduit à un développement géographique équilibré, marqué par le maintien des 4 sites administratifs et par l'implantation dense du réseau d'agences. Le Crédit Agricole compte parmi les premiers employeurs privés de son territoire.

Pour s'adapter à un monde en perpétuel mouvement, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées est engagé dans une démarche de changement déclinée opérationnellement par la mise en œuvre de projets reposant sur la capacité d'appropriation et sur l'implication de tous. Afin d'accompagner cette démarche un projet managérial intitulé « Des Femmes et des Hommes » a été lancé en 2015

afin de rendre les cadres pleinement acteurs et de faire émerger de nouvelles pratiques managériales.

Au cours d'une première étape, 3 journées ont permis à 250 cadres d'identifier des leviers pour répondre aux enjeux d'un monde en changement. Recourant à des outils collaboratifs type « word café », les participants ont identifié des items tels que « responsabilisation », « autonomie », « rôle et moyens du manager », « sens ». Compilées par un groupe pluridisciplinaire, ces contributions ont été regroupées en huit thématiques, dont trois ont été retenues après un vote auprès des managers : « Favorisons les initiatives et la responsabilité des collaborateurs pour une entreprise innovante et attractive » ; « Communiquer moins et mieux communiquer » ; « Mieux s'organiser pour gagner du temps ». Au cours d'une journée de séminaire externe, 168 volontaires se sont réunis pour proposer 27 initiatives à mettre en œuvre dans un but d'expérimentation de nouvelles pratiques managériales.

En mars 2016, les 27 initiatives ont été présentées par leurs promoteurs sur des stands visités par leurs collègues à l'occasion d'un forum baptisé le Village des initiatives. Un processus de vote sur une appli mobile a permis de remettre un trophée à 6 initiatives jugées exemplaires.

Au cours de l'année, certaines initiatives ont été mises en œuvre comme par exemple : la mise en place de réseaux sociaux permettant aux utilisateurs de participer à des fils de discussion, de partager des documents ou de poster des bonnes pratiques ; la réorganisation des réunions en agence.

En 2017, il est prévu d'impliquer l'ensemble des collaborateurs dans l'évolution de la Caisse régionale, en s'appuyant sur la capacité d'innovation de tous, dans le cadre d'une démarche d'innovation participative, avec une gouvernance et une animation dédiées.

7.6.1. L'emploi

- Les chiffres -clés

Effectif au 31 décembre
Femmes
Hommes
<30 ans
30 – 39
40 – 49
50 et plus
Age moyen (ans)
Aveyron
Lot
Tarn
Tarn-et-Garonne
Paris
Autres régions
CDD, apprentis, contrats Pro
CDI
Recrutement (CDI)
Départs (CDI)
Ancienneté moyenne (ans)
Licenciements
Dont licenciements pour inaptitude médicalement constatée
Salaire annuel brut moyen (€) (*)
Nombre de promotions

(*) CDI à temps plein toute l'année

NMP		
2016	2015	2014
2 094	2 107	2 129
1 309	1 300	1 322
785	807	807
416	437	460
658	644	657
562	543	523
458	483	489
39,8	39,9	39,7
623	627	638
372	374	381
582	590	586
487	482	493
30	34	31
0	0	0
160	130	128
1934	1977	2001
72	83	107
115	107	123
14,6	14,7	14,7
7	10	8
6	6	5
36 083	35 120	35 204
446	319	205

IS		
2016	2015	2014
395	389	400
104	104	104
291	285	296
30	36	29
120	127	138
144	131	135
101	95	98
44	43,2	43
197	193	ND
0	0	ND
15	14	ND
0	0	ND
42	39	ND
141	143	ND
16	12	20
379	372	380
26	48	ND
22	78	ND
11	14,4	ND
2	17	ND
2	4	ND
32 033	30 324	ND
24	28	ND

Répartition de CDI par catégorie de poste, salaires moyens et promotions au niveau de la Caisse régionale.

	2016	2015	2014
Agents d'application	464	560	607
Techniciens Animateurs d'unité	985	947	940
Responsables de management	485	470	454

Salaires moyens (€)			
Agents d'application	28 018	27 254	27 400
Techniciens Animateurs d'unité	33 245	32 843	32 931
Resp. de Management	47 413	46 672	46 780
Nombre de bénéficiaires d'une augmentation individuelle de salaire	857	809	829

Salaires moyens au niveau du Groupe Inforsud, en euros.
(CDI présents 100% de l'année)

	2016	2015
Ouvriers	28 407	25 875
Employés	26 657	25 017
Cadres	41 710	42 790

- La Caisse régionale

Tous les postes sont pourvus par des salariés en contrat à durée indéterminée. Les absences pour maternité, maladie, congé parental, congé sans solde, sont temporairement compensées par des salariés en contrat à durée déterminée.

La Caisse régionale poursuit sa politique de recrutement, principalement dans les agences. La majorité des collaborateurs embauchés provient du territoire de la Caisse régionale. La revalorisation des salaires fait l'objet d'une double négociation avec les partenaires sociaux, aux plans national et régional.

Les salariés en CDI bénéficient d'un entretien d'appréciation annuel avec leur responsable hiérarchique direct, permettant l'évaluation des activités. A l'issue de l'entretien, le responsable complète en ligne un formulaire qui retrace les échanges intervenus. S'il le souhaite, le salarié peut ajouter un commentaire. Il a la possibilité d'attester ou non que l'entretien a bien eu lieu et que la retranscription est conforme à l'essentiel des échanges. Il peut également demander un entretien complémentaire avec le n+2 ou avec un gestionnaire de carrière de la DRH. Une fois complété et signé, le formulaire est validé et signé par les responsables n+1 et n+2. A tout moment, le formulaire est consultable dans l'espace personnel du salarié, de même que les anciens entretiens. L'entretien d'appréciation annuel est précédé de deux temps d'échanges intermédiaires entre le salarié et son responsable. Ces points d'étape permettent de faire un bilan de la période passée, d'établir les axes de progrès sur la période à venir et de bâtir en commun un plan d'accompagnement personnalisé. Comme pour l'entretien annuel, les points d'étape font l'objet d'une saisie dans un formulaire en ligne par lequel le responsable évalue la compétence, la posture et le niveau de production du salarié, et formule une proposition de plan d'accompagnement. Le salarié a la possibilité d'attester que l'entretien a bien eu lieu, de rédiger un commentaire et d'indiquer que la retranscription dans le formulaire est conforme à l'essentiel des échanges.

Instauré en 2016 conformément à l'accord signé avec les partenaires sociaux, les salariés en CDI bénéficient d'un autre entretien : l'Entretien Professionnel, qui est un temps d'échange avec le responsable sur le projet professionnel. Trois objectifs sont poursuivis : faire un point sur les évolutions professionnelles souhaitées, à court et à moyen terme ; faire un bilan sur les compétences acquises et à développer; exprimer ses souhaits de formation. L'Entretien Professionnel permet au salarié de saisir les opportunités de diagnostic, de formation, d'orientations professionnelles proposées par l'entreprise. Comme pour l'entretien d'appréciation, le salarié complète en ligne un formulaire adressé par son responsable. S'il le souhaite, il peut faire un commentaire et préciser ses aspirations et motivations professionnelles.

En 2016, La Caisse régionale a connu une augmentation significative du nombre de promotions, notamment en raison du projet d'évolution de l'organisation distributive des agences de proximité.

- **Le Groupe Inforsud**

La politique générale du Groupe est de privilégier l'intégration et la formation de collaborateurs issus des territoires locaux. La holding du Groupe accompagne chaque filiale dans la rédaction de sa politique salariale dans le respect des accords de branche, des accords particuliers et en conformité avec les valeurs du Groupe. La mobilité du personnel d'une entreprise à l'autre est encouragée.

7.6.2. L'organisation du temps de travail

- **Les chiffres - clé**

	NMP			IS		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Effectif CDI à temps partiel	9,0%	9,7%	10,4%	4,81%	7%	ND
Absentéisme	7,70%	7,8%	8,1%	4,84%	4,5%	ND
dont absentéisme pour maladie, accident de travail et trajet	3,7%	3,5%	4,6%	3,81%	3,87 %	ND

- **La Caisse régionale**

Le temps de travail s'articule autour de trois modèles. Dans les services des sites : horaires variables sur cinq jours sur la base de 39 heures ; dans les agences : horaires fixes sur 5 jours sur la base de 39 heures ; Forfaitisation des cadres - managers sur la base de 206 jours annuels.

- **Le Groupe Inforsud**

L'organisation du temps de travail est basée sur les accords de travail 35h. Chaque filiale dispose d'un accord fixant les modalités de mise en œuvre en fonction de la classification de chaque salarié et de l'emploi occupé. Le travail dans les ateliers est organisé par équipe de 3x7 ou 3x8.

7.6.3. Les relations sociales

- **Les chiffres - clé**

	NMP			IS		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Nombre de réunions avec les représentants du personnel (CE, CHSCT, délégués syndicaux)	47	56	44	114	82	ND
Nombre d'accords en cours	28	26	24	39	33	ND
Nombre d'accords signés dans l'année	11	13	11	9	8	ND

- **La Caisse Régionale**

Les conditions d'exercice du droit syndical, ainsi que l'application de l'article 5 de la Convention collective nationale du Crédit Agricole sont régies par un accord conclu en application et en complément des dispositions légales et conventionnelles. Le dialogue social est caractérisé par la signature régulière d'accords avec les partenaires sociaux.

En 2016, les accords signés portent notamment sur : les salaires ; le financement du Comité d'entreprise ; le contrat Génération ; le régime de prévoyance complémentaire santé et décès ; la

gestion prévisionnelle des emplois et compétences ; les astreintes ; l'indemnisation des interventions exceptionnelles en dehors des jours habituels de travail; l'accompagnement des parcours professionnels.

- **Le Groupe Inforsud**

Le Groupe Inforsud privilégie les échanges avec les personnes concernées lors de la mise en place d'évolutions des conditions de travail. Les instances représentatives du personnel sont régulièrement consultées et participent activement à la définition des modes d'organisation du travail. Chaque filiale dispose d'accords en fonction de sa Convention collective, de son effectif et de son contexte de travail spécifique. En 2016, les accords principaux signés portent notamment sur : Egalité Homme/Femme ; Avenant PEE ; Mutuelle entreprise ; Négociation Annuelle Obligatoire, Intéressement.

7.6.4. Santé et sécurité

- **Les chiffres - clé**

	NMP			IS		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Nombre de réunions du CHSCT	9	10	6	12	10	10
Nombre d'accidents de travail	32	30	41	10	13	17
Dont accidents de trajet	14	16	19	1	4	1

- **La Caisse régionale**

La Caisse régionale porte une attention particulière à la prévention et à la prise en compte des risques professionnels. Elle met en œuvre des formations régulières à la sécurité, notamment au risque routier pour les collaborateurs amenés à se déplacer fréquemment.

La Caisse régionale veille aux problématiques de santé et sécurité au travail à travers différents moyens. En premier lieu, elle se conforme aux dispositions de l'accord national sur les conditions de travail, dont un bilan a été présenté au CHSCT en 2016. A cette occasion, les partenaires sociaux ont examiné le plan de mise en œuvre de l'accord, en ce qui concerne les méthodes de conduite des projets (préparation, analyse, expérimentation, accompagnement du changement etc.). Par ailleurs, la procédure « Traiter une incivilité, une agression, une menace d'un client », en ligne dans l'intranet, permet d'expliquer aux salariés comment faire face aux altercations, injures, diffamations, outrages, et autres menaces. D'autre part et conformément à la réglementation, le Document Unique pour L'Evaluation des Risques pour la Santé et la Sécurité des travailleurs dresse l'inventaire des risques potentiels, avec leur descriptif, des éléments de constat et d'analyse, ainsi que les moyens de prévention. Ce document est consultable dans l'intranet. Le CHSCT est informé de sa mise à jour et le document est accessible à tous les salariés dans l'intranet de l'entreprise. Le bilan des accidents du travail et des incivilités est communiqué à chaque séance du CHSCT, et fait l'objet d'un bilan annuel. Plus généralement, une veille permanente des questions de sécurité et santé est réalisée par la Direction des Ressources Humaines, en concertation étroite avec le CHSCT et le médecin du travail.

- **Le Groupe Inforsud**

La sécurité et la santé au travail constituent un enjeu fort au niveau du Groupe Inforsud. Un correspondant Sécurité est nommé dans chaque filiale du Groupe. Les risques professionnels font l'objet d'une démarche de prévention orientée sur 3 axes principaux : sécurité technique, sécurité comportementale, communication interne sur la sécurité.

L'évaluation des risques a donné lieu à la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques dans chaque filiale, complété de l'évaluation sur la pénibilité au travail, document de référence listant les risques liés au poste de travail. Cette étude a permis de coter la fréquence, la gravité et de mettre en place un plan d'actions afin de les supprimer ou de les réduire. Ce document est examiné lors de chaque CHSCT et remis à jour à minima une fois par an.

En septembre 2016, la holding du Groupe a mis en place un correspondant sécurité sur le « management des risques ». Sous l'égide du Comité Sécurité animé par la responsable Sécurité du Groupe, différentes actions ont été menées en 2016 :

veille réglementaire,

suivi du plan de contrôle interne,

gestion des plans de prévention et des protocoles de sécurité,

sécurisation des visites pour l'ensemble des sites,

mise en œuvre du suivi des contrôles réglementaires.

Equipement de protection individuel

L'entreprise fournit à chaque salarié les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux risques. Notamment, les salariés affectés sur machine ou en atelier dans lequel une nuisance sonore peut être constatée, sont équipés de bouchons d'oreille personnels adaptés à leur empreinte auriculaire.

Nuisance sonores

Des études de l'ambiance sonore des ateliers ont été réalisées afin d'évaluer l'exposition au bruit des salariés. Ces démarches sont mises en œuvre par des entreprises privées spécialisées ou par des organismes affiliés à la médecine du travail. Les résultats ont mis en évidence un bon niveau de protection des salariés. Les machines sont majoritairement équipées de protecteurs afin de réduire la nuisance sonore.

7.6.5. Formation

- **Les chiffres - clé**

	NMP			IS		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Budget de formation prévisionnel (M€)	4,6	5,2	4,5	0,21	0,25	0,27
% masse salariale	6,7%	7,2%	6,4%	1,61%	2,0%	1,9%
Nombre prévisionnel de jours de formation	9 052	10 757	9 630	878	776	797

Au niveau de la Caisse régionale :

	2016	2015	2014
Stagiaires étudiants accueillis à la Caisse régionale	169	173	210

- La Caisse régionale

Le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées poursuit une politique de formation visant à favoriser l'accroissement des compétences, à soutenir la dynamique commerciale et à préparer le renouvellement des effectifs. D'importants moyens sont alloués à la formation comme le montrent le nombre de jours dispensés ou le budget affecté, en valeur absolue comme en pourcentage de la masse salariale. De ce point de vue, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées se situe très en dessus des obligations réglementaires qui sont de 1,6% de la masse salariale.

Pour 2016, les principaux objectifs du programme de formation visent à :

- > poursuivre le développement de l'expertise (2360 jours)
- > accompagner le développement de la Banque Locale et digitale (1560 jours)
- > intégrer les exigences des réglementations et de prévention des risques (1111 jours)
- > former les collaborateurs à la prise de nouvelles fonctions et renforcer leurs compétences (991 jours)
- > assurer l'intégration des nouveaux collaborateurs (891 jours)

Un nouveau canal de formation a été lancé en 2014, reposant sur l'agencement dans chacun des sites d'un « centre de perfectionnement » équipé pour conduire des sessions alternant des temps réservés aux apprentissages et aux échanges et d'autres à la mise en pratique. Cette année, 1012 salariés ont été réunis en Centre de perfectionnement pour partager les enjeux de la relation à distance avec les clients, par laquelle les échanges ne sont pas réalisés en face à face mais par tous les autres canaux (téléphone, mails etc.). Une autre session a réuni 947 participants autour des problématiques de traitement des réclamations, visant à installer des procédures de traitement et des postures homogènes, sur les sites comme dans les agences.

Par ailleurs, de nouveaux modèles pédagogiques ont été développés afin de renforcer l'efficacité des actions de formation, tout en réduisant les déplacements : classes virtuelles, MOOC, e-formation etc. D'autre part, des filières de formation « métiers » sont organisées dans le cadre du renouvellement des effectifs (ex : nouveaux embauchés, agriculture, professionnels). 4 filières étaient actives en 2016. Enfin, des stages sont proposés chaque année à des étudiants dans le cadre de leur formation.

- Groupe Inforsud

Chaque filiale du Groupe met en œuvre un plan de formation annuel adapté à la taille et aux besoins de son activité. Il permet à chaque collaborateur de développer ses compétences, son savoir-faire et d'évoluer professionnellement. Les principaux axes de formation concernent : l'employabilité, la sécurité et le développement personnel.

7.6.6. Egalité de traitement et la lutte contre les discriminations

- Les chiffres - clé

	NMP			IS		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Rappel Effectif total	2 094	2 107	2 129	395	389	400
Femmes	1 309	1 300	1 322	104	104	104
Hommes	785	807	807	291	285	296
Rappel Recrutements	72	83	107	31	78	48
Femmes	42	49	57	10	26	ND
Hommes	30	34	50	21	52	ND
Rappel nombre de promotions	446	319	205	24	28	ND
Femmes	289	200	117	8	12	ND
Hommes	157	119	88	16	16	ND

Au niveau de la Caisse régionale

	2016	2015	2014
Salaire moyen Agents d'application	28 018	27 254	27 400
Femmes	27 981	27 287	27 349
Hommes	28 103	27 175	27 528
Salaire moyen Technicien Anim.	33 245	32 843	32 931
Femmes	32 904	32 363	32 532
Hommes	33 832	32 576	33 526
Salaire moyen Resp. management	47 413	46 672	64 780
Femmes	44 243	43 837	44 046
Hommes	49 448	48 263	48 187

- La Caisse régionale

Tant au niveau de ses recrutements que des mécanismes de gestion des ressources humaines, la Caisse régionale reste vigilante à toute forme de discrimination (origine, nationalité, âge, sexe etc.). Les critères de recrutement sont équilibrés autant sur le sexe, que sur l'âge, ou sur le niveau de formation.

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Dans le prolongement de l'accord national, un accord local a été renouvelé avec les partenaires sociaux en juin 2015 pour promouvoir l'égalité professionnelle au sein de l'entreprise. Des indicateurs relatifs à l'emploi, la formation professionnelle, l'aménagement du temps de travail, la rémunération, la promotion professionnelle, sont suivis et analysés annuellement avec les partenaires sociaux. L'écart entre le salaire moyen des hommes et des femmes s'explique par des différences de positionnement, liées notamment à une moindre ancienneté des femmes dans l'entreprise. Les promotions nombreuses dont bénéficient les femmes sont de nature à faire évoluer ces moyennes. La Caisse régionale réalise chaque année une étude de la situation professionnelle des salariés, notamment en matière d'égalité salariale. Cette étude s'appuie sur des panels de comparaison hommes - femmes, homogènes sur un certain nombre de critères définis dans la convention collective nationale : métiers, niveau de formation, expérience professionnelle dans l'emploi, compétence et expertise. Chaque année, un rapport sur l'égalité hommes - femmes présenté au Comité d'entreprise et diffusé dans l'entreprise, porte sur les conditions générales d'emploi, la formation professionnelle, la rémunération et la promotion professionnelle. L'analyse

de ce rapport confirme qu'à niveau de poste et ancienneté comparable, les rémunérations entre les hommes et les femmes sont équivalentes.

- Groupe Inforsud

Le Groupe met en œuvre des actions visant à lutter contre la discrimination. A titre d'exemple, un accord d'entreprise portant sur l'égalité hommes-femmes a été signé en 2016. Un bilan annuel est réalisé et présenté aux Instances Représentatives du Personnel. Ce bilan porte notamment sur l'accès à l'emploi, la formation professionnelle, la promotion et la politique salariale.

7.6.7. Action en faveur des personnes en situation de handicap

- Les chiffres - clé

	NMP				IS		
	2016	2015	2014		2016	2015	2014
Salariés en situation de handicap	ND	100	ND		ND	13	16
Recrutement salariés handicapés (CDI)	0	6	4		0	0	0
Taux d'emploi de travailleurs handicapés	ND	5,44%	4,7%		ND	3,3 %	3,7 %
Apprentis en alternances (DU Albi)	7	7	12				

- La Caisse régionale

La Caisse régionale promeut une politique en faveur des personnes handicapées, grâce notamment à des mesures concourant au maintien dans l'emploi, au développement des recrutements externes en lien avec le Centre de Formation des Apprentis d'Albi, et au développement du travail dans le secteur adapté et protégé.

> Un axe fondamental de la politique en faveur des personnes handicapées de Nord Midi-Pyrénées porte sur le recrutement. Dans les accords renouvelés fin 2015, les Caisses régionales de Crédit Agricole se sont engagées à tout mettre en œuvre pour contribuer à l'atteinte de 6% minimum de travailleurs handicapés au niveau national, sans que ce taux ne puisse se situer en dessous de 5% pour chacune d'entre elles.

A Nord Midi-Pyrénées, les métiers sont ouverts à tous, comme mentionné dans les offres d'emploi externes.

La Caisse régionale a participé en 2008 avec l'université Champollion (Albi) à la création d'un Diplôme Universitaire en faveur des personnes handicapées pour les préparer aux métiers commerciaux. En 2016, 7 contrats de professionnalisation en alternance employés au Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées suivaient ce cursus de formation. Ce parcours de formation en alternance constitue le principal vivier des recrutements mais il n'est pas le seul.

> Un autre axe important de la politique en faveur des personnes handicapées concerne le maintien dans l'emploi des collaborateurs reconnus travailleurs handicapés. Dans ce cadre, des accompagnements sont pris en compte, notamment des aménagements de postes avec le concours d'ergothérapeutes. Les préconisations des spécialistes sont mises en place par les services compétents comme la logistique, l'informatique ou la téléphonie.

> En 2015, la Journée Nationale de l'Audition a été l'occasion de mener une opération de dépistage en partenariat avec la médecine du travail. Cette opération a profité à près de 40 salariés. 9 d'entre eux ont bénéficié d'un appareillage auditif pris en charge financièrement. Les appareils correspondant permettent aux salariés équipés, de maintenir leurs compétences, de faciliter leurs relations et de réduire la fatigue induite par l'effort d'adaptation.

En 2016 comme en 2014, du matériel informatique usagé a été fourni à l'association gersoise AG2i avec laquelle un partenariat a été signé. AG2i œuvre pour l'insertion de personnes en difficulté ou en situation de discrimination, ainsi que pour l'insertion sociale et professionnelle, le maintien dans l'emploi et la reconversion professionnelle de personnes handicapées. Pour assurer sa mission, l'association s'appuie sur des activités de tri, de recyclage et de récupération des déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), mais aussi sur des formations spécifiques à l'usage de l'informatique et sur des activités de recyclage et reconditionnement.

En 2016, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a été partie prenante de la Semaine nationale pour l'emploi des personnes handicapées à travers plusieurs actions : à l'invitation du club FACE Aveyron, la Caisse régionale a participé à Rodez à une action de sensibilisation destinée à promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap ; Les 7 alternants de la promotion 2016/2017 du DU du CFA d'Albi ont été accueillis par leurs tuteurs et les équipes des agences tarnaises et tarn-et-garonnaises de Albias, Montauban - Gambetta, Saint Juéry, Cordes, Lisle sur Tarn, Saint Antonin et Valence d'Albi ; Toujours dans ces départements, l'opération "1 jour, 1 métier en action" a consisté à accueillir des personnes handicapées en recherche d'emploi et à passer une journée en binôme avec elles pour leurs faire découvrir les activités de l'entreprise. Les candidatures ont été proposées par les Cap Emploi 81 et 82. Enfin, une conseillère de clientèle a témoigné dans le journal d'entreprise Calepin, montrant que le handicap n'est pas un handicap dans l'entreprise.

- Groupe Inforsud

Le Groupe recourt à des prestations assurées par des travailleurs handicapés. Dans ce cadre, la holding du Groupe confie l'entretien des espaces verts à un ESAT. Certaines filiales s'approvisionnent en fournitures de bureaux conditionnées par des personnes handicapées. Lors de traitements ponctuels nécessitant par exemple un conditionnement manuel, Edokial fait appel à des ESAT ou sollicite des agences d'intérim pour faire travailler des personnes handicapées.

7.7. Exercer notre responsabilité environnementale

7.7.1. Politique générale

- La Caisse régionale

La démarche RSE de la Caisse régionale vise à exercer sa responsabilité environnementale sur son territoire par la mise en œuvre d'un plan d'actions décidées par le Comité de direction RSE et par les autres instances de décision, avant d'être mis en œuvre dans les différentes lignes de métiers. De leurs côtés, les Caisses locales s'engagent aux côtés des acteurs du territoire portant des initiatives en faveur de l'environnement. A titre d'exemple, les Caisses locales de Rodez et de Saint-Affrique ont apporté leur soutien à des projets de plantation de haie champêtre menées dans le lycée agricole de leur territoire. En partenariat avec l'Association Arbres et Paysage en Aveyron, ces projets avaient un but pédagogique destiné à partager avec les étudiants la nécessité de planter des haies en raison de ses multiples bénéfices (protection de la biodiversité, maintien des sols, protection du vent etc.). Ces plantations ont permis aux Caisses locales de compenser les émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements des administrateurs du fait de l'exercice de leur mandat. La compensation a été homologuée au titre du programme « *Carbone local* » développé par l'Agence de développement durable de la région Occitanie et les projets sont consultables sur le site de cet organisme³.

³ <http://www.carbonelocal.com/entreprises/caisse-regionale-de-credit-agricole-nord-midi-pyrenees/>

- **Le Groupe Inforsud**

La gestion des impacts environnementaux représente un enjeu majeur de la démarche RSE du Groupe Inforsud.

Les filiales EDOKIAL, MERICO et CHABRILLAC possèdent le Label Imprim' vert. L'organisation environnementale de Mérico est certifiée ISO 14001. Les imprimeries Chabrillac et Mérico sont certifiées FSC et PEFC.

Veille réglementaire environnement et sécurité :

Le comité Sécurité mis en place avec les correspondants de filiale permet de mutualiser les informations, notamment les expériences en termes de sécurité et d'environnement, et le suivi des différentes certifications.

Gestion et Suivi des Produits Chimiques :

Dans le cadre du suivi de l'analyse des produits chimiques, des actions sont mises en œuvre pour réduire l'exposition des collaborateurs. Pour assurer la sécurité de l'ensemble du personnel et de toutes autres personnes présentes sur les lieux, un classeur regroupe les Fiches de Données de Sécurité de chacun des produits. Ces fiches détaillent les risques réels liés au produit. Des fiches simplifiées sont affichées à proximité des produits chimiques concernés afin de rappeler les risques.

Protection de l'environnement :

Tous les produits chimiques liquides ou pâteux sont stockés dans des bacs de rétention. Tous les déchets de processus sont collectés dans des contenants adaptés et pris en charge par des fournisseurs agréés. Les registres de suivi des déchets sont en place dans chaque filiale. Les opérations de chargement et déchargement sont réalisées dans le respect de la réglementation environnementale, avec mise à disposition préventive d'absorbants spécifiques et protections de plaques d'égouts aux points de dépotage.

7.7.2. La gestion des déchets

- **La Caisse régionale**

La politique de la Caisse régionale vise à favoriser le recyclage des principales sources de déchets générées par l'activité : papier, cartouches d'encre, déchets électriques et électroniques, cartes bancaires, bouteilles d'eau en plastique et canettes en aluminium.

Le papier

Etabli en 2008, un programme de récupération du papier de bureau par les salariés a constitué une innovation au sein des Caisses régionales de Crédit Agricole. En agence, les équipes de la logistique ont optimisé le circuit de ramassage avec celui des approvisionnements. Régulièrement, des opérations de destruction d'archives alimentent également les apports. Le papier collecté est transporté par le prestataire Véolia sur sa plateforme à Toulouse pour y être broyé et conditionné en balles, acheminées ensuite en papeteries, principalement à l'usine SAICA en Espagne (El Burgo de Ebro, Zaragoza) et à l'usine française GREENFIELD (Château Thierry, 02). La destination finale est cependant liée au marché des matières fibreuses recyclées et peut évoluer au cours du temps.

En 2016, les chantiers de rénovation des agences ont entraîné une augmentation forte de la collecte.

Les chiffres – clé	2016	2015	2014
Papier recyclé (tonnes)	172	133	142

Le carton

Sur les sites administratifs, les cartons d'emballage sont évacués à travers les filières de recyclage des collectivités locales ou, sur Rodez – Causse Comtal et Albi, compressés avant d'être pris en charge par le prestataire Véolia pour être recyclés dans des sites de production papetière.

Les chiffres – clé	2016	2015	2014
Carton recyclé via Véolia (tonnes)	1,5	1,3	1,7

Cartouches d'encre

Utilisées dans les services et les agences, les cartouches d'encre sont en totalité récupérées et confiées au prestataire Innotec, société basée à Lunel (34), qui se charge de la remise à neuf des cartouches, du recyclage ou de la valorisation énergétique des composants, selon leur état. En 2015, la création de la banque privée a généré une augmentation forte du nombre de cartouches consommées.

Les chiffres – clé	2016	2015	2014
Cartouches d'encre récupérées et recyclées	4 072	4 591	4 339

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Le partenariat signé en 2013 avec l'atelier d'insertion de personnes handicapées AG2i (Gers) a été renouvelé en 2016. Cet accord avait permis de recycler 68 tonnes de matériel provenant du changement du parc informatique. Cette année, 12 tonnes ont été traitées par l'association.

Les bouteilles –plastiques et canettes de boisson

En 2016, les 4 sites administratifs ont été équipés de containers dédiés à la collecte des bouteilles plastique et canettes de boisson en aluminium. Installés à proximité des distributeurs de boisson, et également dans les salles de réunion, ces containers accueillent les contenants déposés par les usagers. Relevée par les personnes responsables du ménage, la collecte est acheminée vers les bacs de recyclage entreposés dans chaque site avant d'être pris en charge par les services des Communautés de communes.

Un programme innovant : la récupération des cartes bancaires usagées

Avec cinq autres Caisses régionales, le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a testé en 2013 la mise en place d'un programme unique en Europe de récupération des cartes bancaires. Grâce à ce dispositif approuvé par l'Ademe, les cartes usagées ramenées en agence par les clients sont centralisées à Lyon, avant d'être traitées dans une unité du Groupe Umicore basée en Belgique. Les métaux contenus dans les cartes sont recyclés. Une Analyse Cycle de Vie (ACV) sur l'ensemble du processus a statué à un bilan environnemental positif. L'année 2016 correspond à un faible renouvellement du parc de cartes (cycle triennal), ce qui explique la baisse de la collecte.

Les chiffres – clé	2016	2015	2014
Cartes bancaires récupérées	63 924	82 781	77 707

- Le Groupe Inforsud

La gestion des déchets de process est déployée au niveau de tous les sites depuis plus de 10 ans. Les démarches environnementales dont le traitement des déchets des filiales du Groupe Inforsud sont certifiées ISO 14001 pour Merico et Imprim'vert pour Edokial, Chabriac et Merico. Inforsud Diffusion est agréé pour la collecte des déchets DEEE de ses clients.

<i>Les chiffres – clé</i>	2016	2015	2014
Papiers	1 369 t	1 085 t	ND
Cartons	186 t	278 t	ND
Encre	2,92 t	3,15 t	ND
Toner	6,13 t	1,76 t	ND
Emballages souillés	6,65 t	6,57 t	ND
Eau de mouillage	68 t	46,87 t	ND
DEEE	15 t	20 t	ND

7.7.3. L'utilisation des ressources

- La Caisse régionale

La consommation d'eau

Des économiseurs d'eau ont été généralisés sur les sites et sur les agences au fur et à mesure des travaux de rénovation. La progression de la consommation en 2015 provient de fuites enregistrées sur les sites de Montauban et Rodez Causse Comtal. D'autres problèmes de fuite sur le site de Rodez Causse Comtal expliquent le niveau élevé de consommation en 2016. Par ailleurs, un système de pilotage électronique est désormais installé dans chaque agence rénovée, permettant de déclencher des alertes en cas de consommation anormale et de couper l'eau en cas de fuite avérée.

<i>Les chiffres – clé</i>	2016	2015	2014
Consommation d'eau (m3)	26 952	27 038	22 154

La démarche – papier

Matériau majeur utilisé dans les processus bancaires, le papier fait l'objet depuis plusieurs années d'une démarche ancrée sur trois piliers : sobriété, par la diminution des supports destinés aux clients (remis en agence, expédiés par courrier etc.) et utilisés en interne (sites et agence) ; éco-responsabilité par l'utilisation de papier éco-labélisés diminuant la pression sur les ressources utilisées (eau, énergies, fibre de bois etc.) et recyclage, comme exposé au paragraphe « Gestion des déchets ».

Sobriété

L'objectif de réduction des quantités de papier utilisées est motivé par un enjeu environnemental, mais aussi par la volonté de réduire les coûts associés et, souvent, d'augmenter la sécurité et la satisfaction des clients, car la dématérialisation des documents réduit les erreurs liées aux pertes ou à la manipulation de papier et procure plus de services en terme d'utilisation et de conservation des documents.

Le volume de papier utilisé en interne ou à destination des clients est évalué grâce à un suivi des sources les plus significatives, présentées dans le tableau ci-dessous. Certaines sources ne sont pas comptabilisées, comme les annexes expédiées avec les mailings, les supports externes de formation ou la publicité sur les lieux de vente. Chaque année, des efforts sont déployés pour peser sur la consommation de papier, comme, par exemple, l'équipement des agences avec des imprimantes recto – verso, la réduction continue des imprimés bancaires et autres bordereaux et pièces administratives, ceci par les actions de simplification et de dématérialisation.

L'année 2016 se conclut sur une baisse sensible, résultat des efforts déployés dans toutes les lignes – métier. Pour la première fois, la Caisse Régionale est passé sous la barre des 400 tonnes.

Type de papier	2016	2015	2014
PAPIER - RAMETTES	134,8	149,1	145,0
RELEVES DE COMPTE, COMMUNICATION CLIENTS	76,7	80,7	84,7
CHEQUIERS	50,2	53,2	56,3
IMPRIMES BANCAIRES, ROULEAUX TPE, BOBINES ILS	53,0	51,1	50,1
ENVELOPPES	41,6	45,9	45,6
AGENDAS CALENDRIERS PRESSE DOC CALEPIN	32,7	41,7	41,9
PAPETERIE AUTRE	5,4	5,1	5,2
TOTAL SUIVI CONSOMMATION PAPIER (tonnes)	394,4	426,8	428,9

L'adoption par les clients du relevé de compte électronique participe également à la dynamique de réduction.

Une opération a été conduite en 2016 auprès de 75 000 clients utilisateurs réguliers de la banque en ligne. Les relevés de compte de ces clients ont été mis à disposition dans leur espace personnel sous ca-nmp.fr. Ils avaient été informés préalablement et avaient la possibilité de refuser à tout moment. Au total, 89% des clients ont accepté la dématérialisation.

Chiffres - clé	2016	2015	2014
Comptes avec relevé électronique	296 000	179 000	156 000

Depuis fin 2014, des tablettes numériques ont été déployées dans les agences, permettant aux clients de signer électroniquement des documents jusqu'ici traités sous format - papier (pièces de caisse, contrats etc.). Les documents sont mis à disposition dans l'espace personnel du client sur ca-nmp.fr. Ce dispositif a permis de réduire sensiblement le nombre de bordereaux utilisés, tout en sécurisant l'archivage des documents.

En 2015, un processus de numérisation des factures a conduit à une forte réduction des pièces-papier utilisées dans le circuit de validation des documents. Pour mémoire, la Caisse régionale traite annuellement environ 17 000 factures. Toujours en 2015, un projet d'envergure « Dématérialisation des processus » a été ouvert en vue d'augmenter le recours aux technologies digitales pour limiter l'utilisation de supports - papier dans diverses procédures, tout en répondant à divers objectifs : sécurité par la diminution des risques liés à la perte des supports – papier ; productivité ; coûts ; satisfaction – client. Plusieurs domaines sont concernés, comme les RH, la gestion du courrier, l'archivage en agence et au siège, les éditions automatiques des états informatiques, la reprographie, et les contrôles internes. Un exemple de réalisation en 2016 est constitué par le coffre - fort électronique, mis à disposition de chaque salarié, afin de dématérialiser certains documents tels que les bulletins de paie, le bilan social individualisé, mais également de stocker des documents numériques privés. Le service est personnel, confidentiel, sécurisé et gratuit. Les salariés peuvent le conserver à vie, même après leur départ de l'entreprise.

Parmi les projets 2017, il est prévu d'utiliser des tablettes pour réaliser l'émargement des sociétaires aux Assemblées générales des caisses locales.

Chiffres - clé	2016	2015	2014
Salariés ayant activé leur coffre-fort électronique	73% (*)	ND	ND

(*) depuis octobre 2016

Eco – responsabilité.

Pour tous les relevés de compte et autres documents expédiés aux clients, la Caisse régionale utilise du papier éco-labelisé PEFC pour les courriers et les enveloppes. Ce label garantit qu'au moins 70% des fibres

de bois utilisées proviennent de forêts gérées durablement. Les rames de papier utilisées par les services administratifs sont éco labélisés PEFC, tout comme le journal interne et les agendas. Depuis 2016, les chéquiers du Crédit agricole Nord Midi-Pyrénées sont également certifiés PEFC. La Caisse régionale a travaillé avec le prestataire Numen pour mettre en place une chaîne de fabrication et de commercialisation ininterrompue d'entreprises certifiées.

Electricité verte

En 2015, la Caisse régionale a signé avec EDF le contrat « Equilibre » garantissant l'injection dans le réseau d'une quantité d'électricité issue de sources d'énergies renouvelables équivalente au volume d'électricité consommé. L'objectif est donc de favoriser la production d'énergie renouvelable et de participer ainsi à la transition énergétique. Ce contrat est applicable aux tarifs jaunes et verts, et représente environ 60% de l'électricité totale consommée en année pleine.

<i>Les chiffres – clé</i>	2016	2015	2014
Electricité consommée (Millions kWh)	10,03	9,79	10,05
Dont Electricité verte	6,05	1,18 (*)	NA

(*) à partir du mois d'octobre 2015

Cartes bancaires

Parallèlement à son programme de recyclage de cartes, le Groupe Crédit Agricole a décidé d'utiliser un plastique d'origine végétale issu d'amidon de maïs, le PLA (polyacide lactique) en remplacement du PVC, matériau réputé nocif pour l'environnement. Le PLA est utilisé progressivement, au fur et à mesure du renouvellement des cartes.

<i>Les chiffres – clé</i>	2016	2015	2014
Carte à base de PLA (amidon de maïs)	23,5%	12,8%	ND

- Le Groupe Inforsud

Le papier

Spécialisées dans la production de documents, les filiales recherchent en permanence à optimiser la consommation de matière première et ainsi à réduire leur impact sur l'environnement. Dans ce cadre, Edokial propose à ses clients:

- des solutions visant à regrouper des états par destinataire (regroupement de courriers)
- des solutions d'édition privilégiant le mode recto-verso,
- des solutions de dématérialisation et de diffusion de documents numériques (émission de mails, fax, sms,...).

Les fabrications réalisées dans les ateliers de Mérico et Chabriac favorisent des encres à base aqueuse.

Par ailleurs, en 2016, 89 % des fabrications de Mérico sont réalisées sur du papier certifié Fsc Pefc, soit une progression de 5 % par rapport à 2014.

En 2016, la holding a conduit des études visant à recourir à la numérisation et la digitalisation des processus internes au niveau du fonctionnement des entités du Groupe. Les premières réalisations sont prévues en 2017.

L'eau

La production de froid est assurée par 2 aérocondenseurs externes, permettant le refroidissement des équipements par ventilation naturelle d'une boucle d'eau circulant dans la totalité des installations en circuit fermé. La consommation d'eau a ainsi diminué de 70% pour se stabiliser à environ 1 200 m3 par an sur le site de Bozouls Causse Comtal. Les processus de production ne génèrent aucun rejet polluant dans

les réseaux d'assainissement. Les eaux de process des filiales imprimerie sont récupérées pour être ensuite retraitées par un fournisseur agréée.

Les chiffres - clé	2016	2015	2014
Consommation d'eau estimée (m ³)	2 602	2 500	2 500

7.7.4. L'empreinte carbone

Le bilan carbone complet de la Caisse régionale

Fin 2016, les travaux nécessaires à l'actualisation du précédent bilan carbone ont été réalisés, sur les trois « scopes », confortant ainsi une démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il est prévu de présenter le bilan au Comité de direction RSE début 2017.

La Caisse régionale avait en effet réalisé volontairement un Bilan carbone complet en 2013. Le volume total des émissions de gaz à effet de serre avait été estimé à 17 527 tonnes équivalent CO₂, soit environ 9 tonnes par salarié, dont 46% provenant des déplacements. C'est pourquoi le Comité de direction RSE avait décidé de mettre en place un plan d'actions visant à agir en priorité sur les déplacements, en raison du coût carbone, mais aussi du coût financier lié, du risque routier, et du temps perdu. Par exemple, les capacités de vidéo conférences ont été doublées sur chaque site administratif ; le logiciel Lync permettant de réaliser des vidéo - conférences et de partager des documents en temps réel a été installé sur les postes de travail.

L'empreinte carbone liée à la consommation d'énergie et aux déplacements routiers professionnels

- **Les chiffres - clé**

	NMP			IS		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Gaz naturel (Kwh PCI)	3 615 972	3 485 623	3 188 494	585 841	ND	ND
Fioul domestique (litres)	109 221	187 816	193 000	122 000	155 402	137 000
Plaquettes forestières (tonnes)	327,5	372	314	0	0	0
Électricité (Kwh)	10 032 341	9 784 484	10 049 496	10 458 728	8 269 010	ND
Déplacements routiers professionnels (km)	3 914 918	4 262 069	4 095 140	713 247	842 789	825 169
Emissions de gaz à effet de serre (tonnes équivalent CO ₂)	2 666,6	3 284,6	3 095,3	1 505,9	ND	ND

- **La Caisse régionale**

Un suivi détaillé permet de mesurer l'atteinte des objectifs de réduction des quantités d'énergie consommées dans les différentes entités de la Caisse régionale. Un collaborateur de la Logistique est spécialement désigné pour prendre en charge le pilotage de ces objectifs. Le suivi de l'empreinte carbone présenté ci-dessus inclut en outre les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels des salariés (véhicules personnels et véhicules de service) et des administrateurs.

L'année 2016 enregistre une forte baisse de l'empreinte carbone en raison principalement des éléments suivants :

- > substitution du fioul par l'électricité, comme par exemple sur les sites d'Albi et de Montauban (résiliation du contrat Effacement Jours Pointes) ;
- > année pleine du contrat EDF Equilibre permettant de produire de l'énergie renouvelable à hauteur de la consommation (tarifs bleu et vert) ;
- > baisse des déplacements routiers.

Tout ceci dans un contexte global dans lequel la température en France a été supérieure à la normale, excepté au printemps et en octobre où la consommation de chauffage a progressé⁴.

Optimisation énergétique sur les sites

La poursuite des travaux de rénovation permet d'adopter des techniques plus efficaces d'un point de vue énergétique : isolation des bâtiments, éclairages à détection automatique, régulation thermique de nuit, généralisation des lampes à basse consommation ou LED, ajustement de la puissance électrique des compteurs aux besoins réels des bâtiments. A titre d'exemple, le parking du site de Cahors a été équipé avec un éclairage LED, permettant une réduction de la consommation de 16 000 kWh/an, avec une durée de vie beaucoup plus importante des lampes. En 2016, le parking souterrain de Rodez Causse Comtal a été équipé de détecteurs de présence et de LED. Au titre du décret 2014-1393 relatif aux audits énergétiques dans les entreprises de plus de 250 salariés, un audit a été réalisé en 2015 dans un échantillon de 14 agences et deux sites administratifs, ouvrant un plan d'actions destinées à corriger les écarts constatés. Sur le site d'Albi, les huisseries et vitrages ont été remplacés, pour un investissement de 650 K€. Sur le site de Rodez Causse Comtal où ces équipements représentent 32% des déperditions, les travaux sont en cours (investissement de 870 K€). Les travaux sur le site de Cahors ont démarré en 2016 pour un investissement prévu de 470 K€ (remplacement de menuiseries extérieures et renforcement de l'isolation des châssis de fenêtres).

Le site de Montauban est programmé pour 2017 (investissement prévu de 500 K€).

Optimisation énergétique dans les agences

Les travaux de rénovation des agences intègrent la nécessité de réduire les consommations énergétiques et de viser une meilleure efficacité énergétique, comme par exemple l'installation d'équipements performants privilégiant les pompes à chaleur et le gaz de ville, avec un objectif de supprimer les chaudières à fioul.

Dans le cadre du chantier de rénovation des agences, les travaux sont conduits conformément à la réglementation thermique en vigueur. L'installation de portes « à la française » est prévue afin d'éviter les déperditions énergétiques et de supprimer les rideaux d'air chaud. Un dispositif de régulation à distance permettant de piloter le suivi et la gestion des locaux du point de vue énergétique (chauffage, conditionnement d'air, éclairage) est installé dans chacune des agences rénovées. Dans le domaine de la consommation électrique, les enseignes lumineuses des agences sont programmées pour une extinction nocturne. Les enseignes et l'éclairage de toutes les agences rénovées ou créées sont équipées de LED et de dispositifs de détection de présence. Des actions de dimensionnement de compteurs électriques sont également conduites.

Energies renouvelables

Le site administratif de Rodez Causse Comtal bénéficie d'un système de chauffage mixte biomasse et fioul. Renouvelée en 2011, la chaudière à biomasse d'une puissance de 700 kW, est approvisionnée en plaquettes fournies par une entreprise locale à partir de bois éco-certifié PEFC.

Installée sur le toit de l'agence Albi Verdier (81), une centrale photovoltaïque a produit 30 870 kWh d'électricité en 2016.

Dans le cadre du chantier de rénovation des agences, il a été décidé d'équiper toutes les nouvelles constructions d'installations photovoltaïques et de procéder à une étude pour tous les autres bâtiments.

Déplacements professionnels

Poste majeur dans les émissions de gaz à effet de serre, source de risque routier, de temps perdu, de coûts carbone et coût financier, les déplacements professionnels des salariés et des administrateurs en véhicules personnels ou avec ceux de la Caisse régionale font l'objet d'un suivi détaillé. Des actions sont mises en œuvre pour réduire le nombre de kilomètres parcourus, comme par exemple le co-voiturage professionnel, le regroupement des réunions au niveau des secteurs d'agences et l'utilisation des audio et visio - conférences. Dans le cadre du bilan carbone validé fin 2013, une action vigoureuse a été menée en

⁴ <http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/bilans-climatiques/bilan-2016/bilan-climatique-de-l-annee-2016>

2014, portant le nombre de salles équipées du système de vidéo-conférence VNCA de 4 à 8 sur les sites administratifs et permettant de déployer le logiciel Lync sur les postes de travail informatiques. Désormais, un grand nombre de rencontres jusqu'ici organisées en présentiel réunissent les participants par vidéo. Beaucoup d'interventions des responsables de service devant les instances décisionnelles sont dématérialisées. Par exemple, une réunion des Directeurs de secteur sur deux se fait par Lync.

Malgré ces initiatives et après des années de baisse régulière, les déplacements ont enregistré un rebond en 2015. C'est pourquoi l'ensemble des directions a été mobilisé début 2016 pour réduire les déplacements. Des bonnes pratiques ont été diffusées et un suivi trimestriel mis en place.

Parallèlement, le projet « Banque à trois » ouvert en 2015 a permis de tester dans les agences de deux secteurs un dispositif permettant de réunir par vidéo le conseiller et son client en agence avec un expert présent physiquement sur un site. Pour cela, des grands écrans ont été installés pour faciliter les échanges. Suite à ce test, un déploiement massif a été réalisé en 2016 dans 107 agences. De plus, un espace « Banque à trois » est aménagé dans chaque agence faisant l'objet du programme de rénovation.

Le résultat de ces actions a permis de réduire l'ensemble des déplacements professionnels des salariés et administrateurs de 8,1%

D'autres actions sont prévues en 2017, comme par exemple la réalisation de tests pour ouvrir un nouveau canal de communication avec les clients désireux de réaliser des visio-conférences directes avec eux.

Véhicules électriques

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants, mais aussi limiter les autres inconvénients des véhicules thermiques⁵, 2 voitures électriques Renault Zoé ont été acquises en 2016 pour être installées sur les sites d'Albi et de Montauban.

Il est prévu l'acquisition de deux autres véhicules en 2017 afin d'équiper chacun des 4 sites administratifs.

- **Le Groupe Inforsud**

Du fait de l'éloignement des entités du Groupe par rapport aux grandes métropoles régionales et nationales, les déplacements professionnels représentent un enjeu important. Une démarche de réduction a été lancée en 2014 avec la mise en œuvre progressive de salles de visio-conférence et d'un bureau partagé en visio-conférence pour Chabriac entre Paris Bercy et Toulouse. Le co-voiturage est encouragé pour les déplacements inter-sites et pour les déplacements en clientèle.

Au niveau énergétique, la gestion à distance (GTC) a été installée sur une partie des blocs de climatisation sur le site de Bozouls – Causse Comtal.

7.7.5. Nuisances sonores et autres formes de pollution spécifique à une activité

- **Le Groupe Inforsud**

Les processus se déroulant entièrement en enceinte fermée et du fait de la fréquence de rotation des camions, aucune nuisance sonore n'impacte les environnements des bâtiments.

⁵ <http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avisademe-vehicule-electrique.pdf>⁵.

7.7.6. Conséquences sur le changement climatique de l'usage des biens et services produits

Le Groupe Crédit Agricole a mis en place la méthode P9XCA pour l'estimation des émissions de GES dans le cadre de l'activité de sa banque de financement à l'international. Cette méthode « *open source* » est reconnue par l'Ademe et présentée dans son guide sur les méthodologies de calcul des émissions de CO₂. Elle n'est cependant pas adaptée pour appréhender les conséquences sur le changement climatique de l'usage des biens et services produits par les Caisses régionales, conformément aux attendus de l'article 225 du Code de Commerce, modifié par l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Un groupe de travail constitué par des représentants de Crédit Agricole S.A. et de 6 Caisses régionales, dont Nord Midi-Pyrénées, a été constitué en novembre 2016 avec pour objectif d'élaborer en 2017 une méthodologie adaptée aux Caisses régionales.

7.7.7. Protection de la biodiversité

Situé en zone karstique au sein d'une ZNIEFF (zone d'intérêt faunistique et floristique) dotée d'une grande richesse en terme de biodiversité mais fragilisée principalement par la fermeture du milieu en raison de la déprise agricole, le site administratif de Rodez - Causse Comtal a été construit sur un parcellaire d'une soixantaine d'hectares. En 2014, un programme triennal d'inventaire de la biodiversité a été décidé en partenariat avec Ligue de Protection des Oiseaux, la Fédération départementale des Chasseurs et le cabinet Rural Concept (ex : Adasea). L'objectif est d'établir des préconisations pour un plan de gestion. Sentinelles infatigables de la biodiversité, des abeilles ont trouvé domicile dans des ruches installées sur les lieux.

Cette année, une exposition a été réalisée sur le site de Rodez Causse Comtal. Coordonnés par le responsable du Développement Durable et réalisés par les équipes de la Communication, 15 panneaux ont permis de partager avec les salariés et les visiteurs sur le site la connaissance des principales espèces présentes. Par ailleurs un inventaire botanique du Seneçon de Rodez, espèce endémique inscrite sur la Liste rouge des espèces protégées a été établi. En 2017, il est prévu de prolonger les études réalisées par l'élaboration d'un plan agro-pastoral de gestion du site.

D'autres actions sont menées en faveur de la biodiversité. A titre d'exemple, le Rucher école de Rocamadour, dans le Lot, a été aidé par 5 Caisses locales afin de financer des locaux de formation des apiculteurs, tout comme l'Abeille de l'Aveyron, syndicat départemental soutenu par la Caisse régionale pour aider les apiculteurs amateurs à s'initier à l'apiculture.

7.8. Principales actions prévues en 2017

- Au niveau de la Caisse régionale**

→ Actualisation de la charte d'engagements RSE de la Caisse régionale,

→ Déploiement dans les agences du processus d'entrée en relation digitalisée,

→ Elargissement du projet « Des femmes et des hommes » à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse régionale, dans le cadre d'une démarche d'innovation participative, avec une gouvernance et une animation dédiées

→ Finalisation du plan d'actions sur l'éthique au travail,

→ Mise en place d'un point Passerelle pour les départements de l'Aveyron et du Tarn,

- Présentation au Comité de Direction RSE du bilan carbone complet réalisé fin 2016,
- Lancement de l'émargement électronique sur tablettes aux Assemblées générales des Caisses locales,
- Lancement de tests en vue de réaliser des visio-conférences directes avec les clients,
- Démarrage des travaux de rénovation énergétique sur le site de Montauban,
- Finalisation de la démarche d'Achats responsables
- Acquisition de deux véhicules électriques supplémentaires pour les sites administratifs
- Elaboration d'un plan de gestion agro-pastoral du site de Rodez Causse Comtal
- Participation au Groupe de travail instauré par Crédit Agricole S.A. pour élaborer une méthodologie destinée à évaluer les conséquences sur le changement climatique de l'usage des biens et services produits
 - Au niveau du Groupe Inforsud
- Poursuite du déploiement d'un système de régulation énergétique à distance (GTC) sur le site de Bozouls Causse Comtal
- Mise en place de variateur électrique sur les pompes supérieures à 45 KW
- Mise en œuvre de la démarche de numérisation et de digitalisation des processus internes au sein des entités du Groupe
- Rénovation des infrastructures pour réduire la consommation électrique

7.9. Annexe : note méthodologique sur les informations RSE

Contexte

Au titre de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et de son décret d'application du 24 avril 2012, les entreprises ont l'obligation de publier dans leur rapport de gestion des informations sur les « *conséquences sociales et environnementales de leur activité et sur leurs engagements sociétaux en faveur du développement durable* ».

Objectifs

Les informations exigées par la loi Grenelle II sont réunies dans le rapport de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE). L'objectif de ce rapport est de donner une vision claire des impacts de l'activité de la Caisse régionale de crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées sur la société et sur l'environnement et de rendre compte de la façon dont ces impacts sont pris en compte de façon à répondre aux attentes des parties prenantes.

Vérification et traçabilité des données

La vérification des données contenues dans le rapport RSE par un tiers externe indépendant est obligatoire, compte tenu des dispositions de l'arrêté du 13 mai 2013. Ce dernier doit attester que toutes les informations requises dans le cadre de la loi Grenelle II ont été communiquées ou que leur omission a été justifiée. A partir de l'exercice 2016, la Caisse régionale est soumise aux obligations de vérification de la sincérité des informations.

Périmètre de collecte

Les données sont établies sur la base du périmètre financier consolidé, intégrant la filiale Inforsud Gestion, constituée de la holding Inforsud Gestion et des entreprises EDOKIAL, MERICO, Chabriac, et Inforsud Diffusion. La SAS NMP développement et la SARL Caseg ne sont pas intégrées au périmètre de reporting RSE en raison du

caractère non significatif de leur activité sur les indicateurs RSE. Les données intègrent également les activités et le fonctionnement des Caisses locales affiliées à la Caisse régionale.

Période

Les données RSE collectées portent sur l'année civile complète, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Par exception, les données peuvent toutefois porter sur une période de 12 mois ne commençant pas au 1er janvier (ex : Nombre d'administrateurs de Caisses locales).

Interlocuteurs et rôles

- Le coordinateur du processus de collecte des données RSE est le responsable du Service Développement Durable, sous la direction du Directeur Général Adjoint chargé du Développement. Il est le correspondant du Contrôle de gestion, responsable de l'intégration des données au Rapport de gestion de la Caisse régionale. Il est l'interlocuteur auprès de l'organisme chargé de la vérification des données. Le coordinateur assure les fonctions de collecte des données auprès des services, du contrôle de cohérence de second niveau, et d'intégration au Rapport RSE. Il prend en charge la rédaction et la mise en page du rapport.

Au niveau de la Caisse régionale

- Les responsables de service garantissent la production des données, s'assurent de leur fiabilité, et effectuent les contrôles de cohérence de premier niveau. Les directeurs sont responsables de la qualité des données RSE relevant de leur domaine de compétence. A ce titre, ils valident le Rapport RSE avant intégration au Rapport de gestion.

Au niveau du Groupe Inforsud Gestion

La collecte et la transmission des données sont assurées par la Responsable Contrôle, Sécurité & Moyens Généraux de la holding Inforsud, sous la supervision du Directeur général adjoint du Groupe.

Précision sur les indicateurs.

Emissions de gaz à effet de serre

Le calcul des émissions de gaz à effet de serre issues de la consommation d'énergie et des déplacements automobiles est estimé à partir du tableau Bilan carbone® V7.5 datant de Janvier 2016.

- Pour les déplacements : « Déplacements en voiture dans le cadre du travail : calcul à partir des kilométrages parcourus », Parcours mixte, soit 256 g/km parcouru. Les émissions liées aux déplacements en véhicules électriques n'ont pas été individualisées en raison de la faiblesse relative des kilométrages parcourus.
- Electricité : « Electricité achetée en France – 2014, soit 75 g/kWh
- Plaquettes forestières : « Plaquettes forestières (25% d'humidité), France continentale », soit 89 kg/tonne
- Gaz : « Gaz naturel (PCI), France continentale », soit 0,243 Kg/kWh PCI

Le contenu carbone au titre du Contrat EDF, soit 17g/kWh, Equilibre est calculé à partir du Mix énergie renouvelable 2014.

Fiabilisation

La fiabilisation constante du *reporting* a conduit à identifier des écarts sur les données historiques. Ces écarts ont été corrigés dans la présente édition.

Au niveau de la CR :

- Nombre de personnes reçues au point Passerelle
Données 2015 : - 10.
- Population
Donnée 2015 : + 954 Donnée 2014 : + 5 595
- Formation Lutte anti Blanchiment et Financement du Terrorisme
données 2015 : +44,8%
- Clients particuliers (cf Traitement des réclamations)
Donnée 2015 : + 10 Donnée 2014 : + 7 287
- Encours Amundi Valeurs Durables
Donnée 2015 : +3,3 M€ Donnée 2014 : ND
- Réunions avec les représentants du personnel
Donnée 2015 : +1

- Absentéisme total
Données 2015 : -0,1%
- Consommation papier
Les données 2015 et 2014 sont différentes en raison du changement de périmètre, comme expliqué dans le texte.
- Comptes avec relevé électronique
Donnée 2015 : -140 567 ; Donnée 2014 : -156 000
- Déplacements professionnels
Donnée 2015 : + 32 032 km
- Emissions de gaz à effet de serre (tonnes équivalent CO2)
Donnée 2015 : - 54,7 teqCO2

Au niveau de la filiale

- Consommation de gaz PCI, Emissions de gaz à effet de serre
Données 2015 : ND

Informations non fournies par la Caisse régionale

Compte tenu des enjeux au sein de la Caisse régionale, aucun accord spécifique n'a été signé avec les partenaires sociaux en matière de santé et sécurité au travail.

Les indicateurs suivants ne sont pas reportés car la Caisse régionale n'est pas source de pollution ou de risques environnementaux, compte-tenu de la nature de ses activités de service :

- *Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions ; Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement ; Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité.*

La Caisse régionale, en tant que société de services, n'a pas d'activité de production. Sa consommation de matières premières n'est donc pas significative. L'indicateur suivant n'est donc pas reporté : - *Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.* D'autre part, de par sa nature, l'activité de la Caisse régionale ne génère pas de gaspillage alimentaire. L'indicateur suivant n'est donc pas reporté : *Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.*

Précisions concernant le Groupe Inforsud

La consommation d'électricité du site de Grenoble (20 salariés, activité de bureau) n'a pas été reportée
Absence d'accord signé en matière de santé et sécurité au travail au niveau du Groupe Inforsud.

Absence d'actions particulières de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement.

Absence de moyens spécifiques pour protéger ou développer la biodiversité.

8. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées détient des participations et filiales pour un montant total brut de 1 345 M€, dont :

- 652 M€ en actions de la SAS Rue La Boétie, portant les actions de Crédit Agricole SA depuis 2001, soit 3,35 % du capital de la SAS Rue La Boétie ;
- 552 M€ en parts de la SNC Sacam Mutualisation, portant les CCI et CCA des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel depuis 2016, soit 2,97% du capital de Sacam Mutualisation.
- 13 M€ dans les filiales détaillées ci-dessous :

DETAIL DES FILIALES	Objet	Valeur comptable brute en K€	Situation nette en K€	% détention du capital	Résultat net 2015 en K€
SA Inforsud Gestion	<i>Holding</i>	4 224	16 762	88,94%	676
SAS NMP Développement	<i>Capital Risque</i>	8 894	8 440	100,00%	- 132
SARL CASEG	<i>Courtage</i>	69	419	99,05%	-
TOTAL		13 187			

Les autres participations représentant plus de 1 % du capital de la Caisse régionale sont les suivantes :

	<i>Quote-part du capital détenu %</i>	<i>Valeur comptable brute en K€</i>
SAS SACAM INTERNATIONAL	3,35%	30 194
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	3,37%	24 597
SA GRAND SUD OUEST CAPITAL	11,81%	7 396
SA SOPRA STERIA GROUP	0,60%	4 313
SAS SACAM IMMOBILIER	2,65%	3 696
SA AXWAY SOFTWARE	0,57%	2 187
SAS SACAM A VENIR	1,88%	2 741
SAS DELTA	3,04%	2 421
SAS SACAM PARTICIPATIONS	2,71%	1 961

9. DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Les dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices :

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2011	6.242.112	3,58 %	3 352 014,14 €
2012	6.242.112	2,78 %	2 602 960,70 €
2013	6.242.112	2,46 %	2 303 339,33 €
2014	6.242.112	1,89 %	1 769 638,75 €
2015	6.242.112	1,07 %	1.001.858,98 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2011	2.080.716	3,71 €	7 719 456,36 €
2012	2.080.716	3,61 €	7 511 384,76 €
2013	2.080.716	3,61 €	7 511 384,76 €
2014	2.080.716	3,62 €	7 532 191,92 €
2015	2.080.716	3,56 €	7 407 348,96 €

10. LES PERSPECTIVES 2017

L'année 2016, dans un contexte de relative reprise économique, a vu son activité globale croître. Dans cet environnement, 2017 laisse entrevoir une poursuite de l'amélioration des conditions économiques.

Ce contexte ne remet nullement en cause la stratégie de développement de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées axée sur la qualité de la relation client au service du territoire.

Pour l'avenir, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées peut compter sur ses nombreux atouts qu'elle a progressivement consolidés :

- des méthodes et une présence sur le terrain en adéquation avec les attentes des clients, complétées d'une disponibilité accrue via les services du multicanal,
- une politique active et dynamique en matière de ressources humaines,
- une situation financière solide et une politique prudentielle à la hauteur de ses ambitions.

En cohérence avec les objectifs de développement du Groupe, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées vise pour 2017 :

- Des services pour nos clients toujours plus rapides, pratiques et performants,
- Déploiement de la mobilité client,
- La poursuite du programme de transformation du réseau d'agences dans le cadre de la synergie entre l'ensemble des canaux de distribution, dans une volonté d'intensification de sa proximité,
- Le développement de la banque Locale et Digitale, pour répondre aux évolutions du territoire, des clients, des modes de consommation, des technologies,
- La mise en œuvre d'outils numériques pour faciliter l'exigence de conformité,
- L'amplification de sa démarche qualité client : sécuriser la relation client par la satisfaction et la qualité du service,
- Une évolution forte des métiers vers une compétence plus forte et concentration dans le cœur du métier pour pouvoir revendiquer l'expertise, en capitalisant sur les qualités des Femmes et Hommes du Crédit Agricole (agilité, transversalité, créativité...),
- Continuer la communication accrue dans le cadre du mutualisme avec le déploiement de l'Extranet de l'administrateur pour affirmer notre différence par un mutualisme « en mouvement »,
- Une politique de distribution en cohérence avec le positionnement commercial du groupe Crédit Agricole,
- Des ambitions de production alliant la conquête de parts de marchés et la préservation des marges dans un contexte concurrentiel élevé et en adéquation avec les analyses de risques,
- Poursuite de la démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale,
- Une réduction de son empreinte carbone.

Ainsi, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, leader en banque assurance sur son marché, continue de se positionner comme une Banque mutualiste de proximité, qui accompagne dans la durée les projets de ses clients et sociétaires et constitue le premier partenaire de l'économie locale.

ANNEXE

Liste des mandats et fonctions par mandataire social au 31 décembre 2016

NOM	NOM DE LA SOCIETE	MANDAT
LE PRESIDENT		
Mr Jean-Jacques CALCAT	Caisse locale Quercy Brulhois EARL du Rode SARL du Rode SA Inforsud Gestion SAS Edokial SAS NMP Développement SA Grand Sud-Ouest Capital Asso FNCA SAS Sacam Mutualisation SAS Rue La Boétie SICA CEFEL	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Administrateur Administrateur Président Administrateur Membre du Bureau Administrateur Administrateur Administrateur
LE PREMIER VICE PRESIDENT		
Mr Philippe VIGUIER	Caisse locale d'Espalion SA Inforsud Diffusion SA Inforsud Gestion SAS Edokial SAS Mérimo Deltaprint SAS Chabriac SAS Agridea SEM Air 12 Radio Totem SCI LGR	Vice-Président du Conseil d'administration Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président Censeur Censeur Gérant
LES VICE-PRESIDENTS		
Mr Michel ALIBERT	Caisse locale de Gramat Coopérative Fermiers de Rocamadour SA Capel 4 saisons SAS Les fermiers de Rocamadour Coopérative Capel GFA des Bergalies GAEC de Mordesson SAS Mérimo Deltaprint Association Agri Solidarité Lot	Président du Conseil d'administration Vice-Président Administrateur Membre du Comité de direction Administrateur Gérant Gérant Administrateur Trésorier Adjoint
Mr Bernard HOULES	Caisse locale de Réalmont GAEC du Pioch de l'air Cie Aménagement coteaux de Gascogne	Vice-Président du Conseil d'administration Gérant Censeur
Mr Michel PARRIEL	Caisse locale de Lafrançaise-Molières	Président
LES ADMINISTRATEURS		
Mme Agnès AUBERTIN	Caisse locale de Figeac SAS France Noyer SAS Sylvalpes	Présidente du Conseil d'administration Présidente Présidente
Mr Yannick FRAISSINET	Caisse locale de Montauban GAEC de Nivelle SAS Adalia GFA 3F Association Force Fruits 82	Vice-Président du Conseil d'administration Gérant Président Gérant Président

Mr Alain GAYRAUD	Caisse locale Vallée du Lot SAS Gayraud SCEA Château Lamartine SA Safalt	Vice-Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Administrateur
Mr Patrick GERAUD	Caisse locale de Pont de Salars Association CERFrance Aveyron SEM 12 SEM Micopolis	Président du Conseil d'administration Président Censeur Administrateur
Mr Vincent LABRUYERE	Caisse locale de Cahors Larroumet Chambre de métiers et de l'artisanat 46 Association Aviron cadurcien	Vice-Président du Conseil d'administration Secrétaire général – Directeur Membre du Conseil
Mme Véronique LACAZE	Caisse locale de Saint Céré Cuma d'Aynac Association ADEFA	Présidente du Conseil d'administration Présidente Présidente
Mme Véronique MAGNANI	Caisse locale de Nègrepelisse EARL Guimax Commune d'Albias	Présidente du Conseil d'administration Gérante Maire
Mr Christian PUECH	Caisse locale de Ségala Tarnais EARL Christian Puech SAS AESE	Administrateur Gérant Président
Mr Bernard PINEL	Caisse locale Vallée du Girou EARL d'En Barrot CER 81	Président du Conseil d'administration Gérant Administrateur
Mr Benoît QUINTARD	Caisse locale de Rodez SARL Quintard GAEC de la Maison forte SAS Merico Deltaprint SAS Edokial	Président du Conseil d'administration Gérant Gérant Administrateur Administrateur
Mme Patricia ROSSONI	Caisse locale de Pays de Cocagne SAS Rossoni TP Société Civile PLYR Assoc des mécènes du Pays de Cocagne Assoc Femmes chef d'entreprise 81	Présidente du Conseil d'administration Présidente Associée gérante Vice-Présidente du Conseil d'administration Vice-Présidente du Conseil d'administration
Mr William SOLIER	Caisse locale de Saint-Afrique EARL Solier Cuma de Rebourgail	Président du Conseil d'administration Gérant Président
Mme Marie-Jeanne SOULENQ	Caisse locale de Mur de Barrez SAS Jean Soulenq et fils SA Inforsud Diffusion SAS Chabriillac SCI MJDM Soulenq	Présidente du Conseil d'administration Présidente Administrateur Administrateur Gérante
Mr Francis TERRAL	Caisse locale de Lisle sur Tarn EARL Terral Francis SCA Vinovalie SAS Chabriillac SAS Les domaines de Vinovalie Sté civile Vignobles Immo négoce SCEA Château Candastre SCEA Château Marguerite SAS Alice SAS Arnaud Baratte Corp Int. SAS Gufa Vins du Sud-Ouest Cuma de Lapeyrière	Président du Conseil d'administration Gérant Président Administrateur Président Gérant Gérant Gérant Président Président Président Trésorier
Mme Véronique VIRCHENAUD	Caisse locale de Verdun sur Garonne Asso Gîtes de France	Présidente du Conseil d'administration Administrateur

Comptes Consolidés

au 31/12/2016



Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées / exercice clos le 31 décembre 2016
Retour sommaire

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

Présentation juridique de l'entité

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES dont le siège social est sis 219 avenue François Verdier à ALBI (81) effectue toutes les opérations que peut accompagner un établissement de crédit dans le cadre de la réglementation bancaire et conformément aux dispositions régissant le CREDIT AGRICOLE.

Forme : société coopérative de droit privé à capital et personnel variables régie par le Code Rural et la Loi du 24/01/84 relative au contrôle et à l'activité des Etablissements de crédit.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel (C.R.C.A.M.) NORD MIDI-PYRENEES est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Albi (81) sous le numéro 444 953 830.

Son code NAF est le 6419Z.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenue par 9,2 millions de sociétaires qui élisent quelques 30 902 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majorité du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

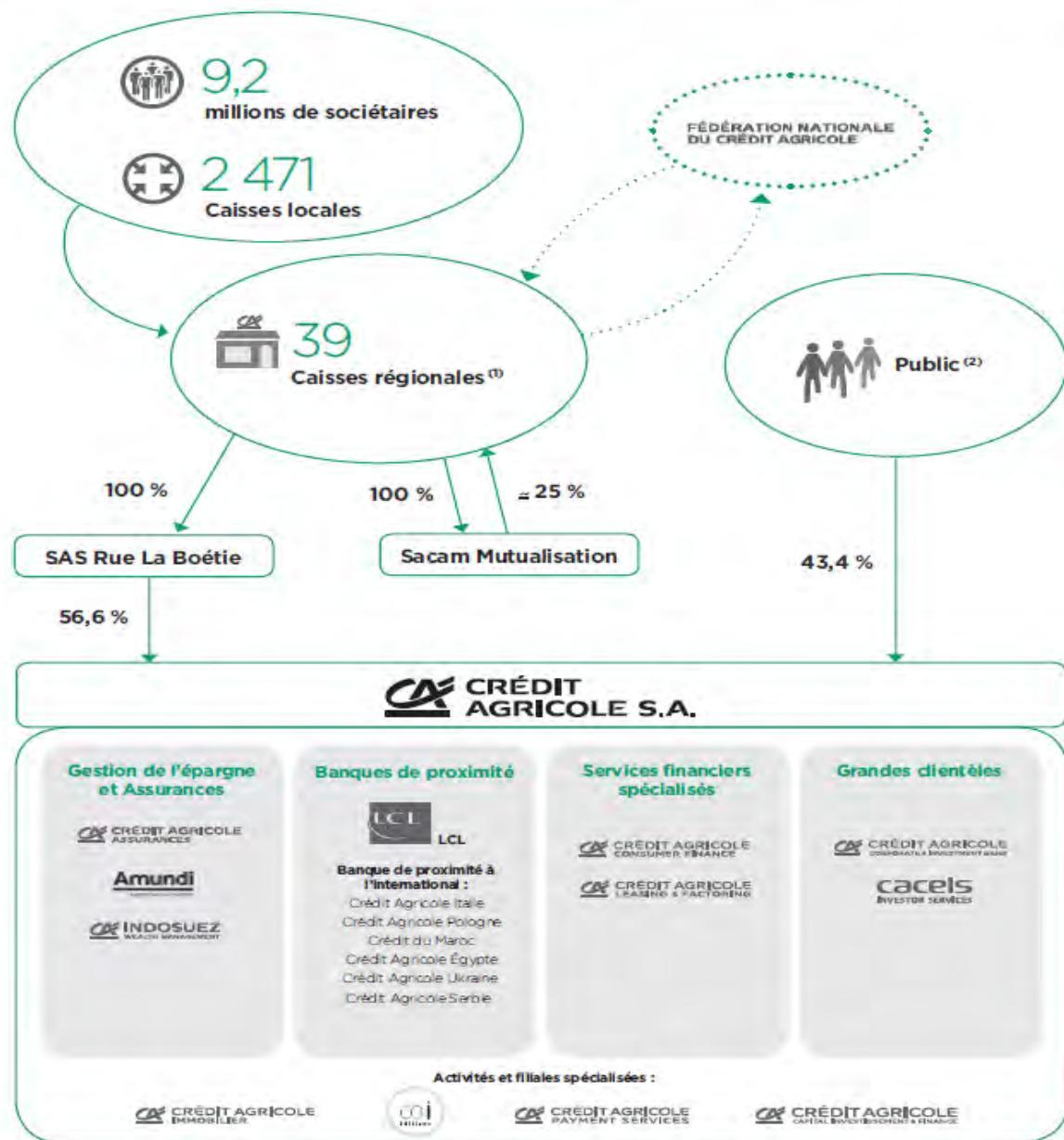
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organisation du Groupe (au 31 décembre 2016)

Le périmètre du groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») des Caisses régionales détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés dans une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales.

L'opération est détaillée en note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période", paragraphe "Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole".

Relations internes au Crédit Agricole

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

• Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

• Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

• Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à l'auxiliaire de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par elles-ci pour le financement de leurs clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la C NCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre II du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires adopté au cours de l'année 2014 (directive BRRD, transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français au règlement sur le mécanisme de résolution unique) introduit plusieurs modifications importantes dans la réglementation applicable aux établissements de crédit.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de

résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vertu de la toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliquée au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution, dans la mesure où, en tant qu'organe central, il doit prendre toute mesure nécessaire pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque membre du réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du réseau (en ce compris Crédit Agricole S.A.) bénéficie de cette solidarité financière interne.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités affiliées du Groupe, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

Dans la conduite de son action en tant qu'autorité de résolution, le Conseil de Résolution Unique doit respecter le principe fondamental selon lequel aucun créancier ne doit, en résolution, subir de pertes plus importantes que celles qu'il aurait subies si l'entité concernée avait été liquidée selon une procédure normale d'insolvabilité (principe dit du No Creditor Worse Off than on Liquidation – NCWOL – prévu à l'article L.613-57-I du Code monétaire et financier et à l'article 73 de la directive BRRD). La nécessité de respecter ce principe conduit Crédit Agricole S.A. à considérer que l'existence de la garantie accordée en 1988 par les Caisses régionales au bénéfice des créanciers de Crédit Agricole S.A. devra être prise en compte par le Conseil de Résolution Unique, sans qu'il soit possible de préjuger des modalités de cette prise en compte.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)**

L'opération de simplification de la structure du Groupe s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation (Cf. note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période", paragraphe "Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole"). Crédit Agricole S.A. n'étant plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquels Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est accompagnée de la signature de deux avenants à la Convention Cadre de la garantie Switch.

Le dispositif des garanties Switch, mis en place le 23 décembre 2011 complété par un premier avenant signé le 19 décembre 2013 et amendé par deux avenants en 2016 respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3), s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole. Les nouvelles garanties ont pris effet rétroactivement le 1^{er} juillet 2016, en remplacement des précédentes, avec pour échéance le 1^{er} mars 2027 sous

réservation de résiliation anticipée totale ou partielle ou de prorogation selon les dispositions prévues au contrat.

A travers ce dispositif, et dans la limite du plafond contractuel, les Caisses régionales s'engagent à supporter, pour le compte de Crédit Agricole S.A., les exigences prudentielles liées à la mise en équivalence de certaines participations détenues par Crédit Agricole S.A., et à en subir les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

Les garanties en vigueur permettent un transfert des exigences prudentielles s'appliquant désormais aux participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA), celles-ci étant mises en équivalence pour les besoins prudentiels : on parle désormais des garanties Switch Assurance. Elles font l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

La bonne fin du dispositif est sécurisée par les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garantie sont calculés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A., et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice prélevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement, en cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, pourrait restituer les indemnisations préalablement perçues.

Sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant des garanties accordées par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Sur le plan comptable :

Les garanties s'analysent en substance comme des contrats d'assurance du fait de l'existence d'un risque d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

La norme IFRS 4 permet à l'émetteur d'un contrat d'assurance, de recourir aux principes comptables déjà appliqués pour des garanties données similaires, sous réserve d'effectuer un test de suffisance du passif selon les modalités visées par le paragraphe 14(b) de la norme.

Par conséquent, le traitement comptable des garanties est assimilable à celui d'une garantie donnée à première demande et leur rémunération est enregistrée de manière étalée dans la marge d'intérêt en produit net bancaire. Dans le cas où il existerait des perspectives de perte nette à l'échéance après prise en compte d'hypothèses raisonnables de retour à meilleure fortune, une provision serait à douter, en coût du risque, conformément aux exigences du test de suffisance du passif. En cas d'appel des garanties, ou le cas échéant lors d'un retour à meilleure

fortune ultérieur, la charge d'indemnisation ou le produit de remboursement seraient respectivement reconnus en Coût du risque.

Il convient de noter que l'activation des garanties Switch Assurance est semestrielle et s'apprécie sur la base des variations semestrielles de la Valeur de Mise en Equivalence des participations détenues dans Crédit Agricole Assurance. Lors des arrêtés trimestriels, les Caisses régionales sont tenues d'estimer s'il existe un risque d'indemnisation et de le provisionner le cas échéant ; en cas de retour probable à meilleure fortune, aucun produit ne peut être comptabilisé, celui-ci n'étant pas certain. Lors des arrêtés semestriels et si les conditions sont vérifiées, les Caisses régionales comptabilisent les effets de l'activation des garanties sous forme d'appel ou de retour à meilleure fortune.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

Les Caisses Locales sont au nombre de 66 et détiennent le capital social de la Caisse Régionale Nord Midi Pyrénées pour un montant de 93 632 milliers d'euros.

La filiale la plus significative est Inforsud Gestion et est consolidée.

Sont également consolidés les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion ainsi qu'une société technique de titrisation.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<i>31/12/2016</i>	<i>31/12/2015</i>
Intérêts et charges assimilées	4.1	221 167	252 417
Commissions (produits)	4.2	207 386	203 098
Commissions (charges)	4.2	-31 887	-32 405
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-423	-284
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	42 393	24 834
Produits des autres activités	4.5	68 817	60 999
Charges des autres activités	4.5	-4 413	-4 277
PRODUIT NET BANCAIRE		503 040	504 382
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.5	-270 756	-260 025
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-14 982	-16 031
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		217 302	228 326
Coût du risque	4.8	-5 923	-41 425
RESULTAT D'EXPLOITATION		211 379	186 901
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-148	72
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT		211 231	186 973
Impôts sur les bénéfices	4.10	-75 060	-66 154
Résultat net d'impôt des activités abandonnées			
RESULTAT NET		136 171	120 819
Participations ne donnant pas le contrôle		366	315
RESULTAT NET PART DU GROUPE		135 805	120 504

**RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net		136 171	120 819
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	-1 959	1 953
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence		-1 959	1 953
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	479	-673
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		-1 480	1 280
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	4.11	-2 168	8 566
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	3 471	3 011
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence		1 303	11 577
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	1 076	-485
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	2 379	11 092
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres		899	12 372
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		137 070	133 191
Dont part du Groupe		136 703	132 876
Dont participations ne donnant pas le contrôle		367	315

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Caisse, banques centrales	6.1	94 975	84 669
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.9	44 396	57 219
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	128 025	118 825
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.7-6.8-6.9	1 865 182	1 293 886
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	817 547	977 668
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.9	11 321 246	10 872 848
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		15 649	14 699
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.6-6.7-6.9	782 832	716 358
Actifs d'impôts courants et différés	6.12	64 034	83 211
Comptes de régularisation et actifs divers	6.13	286 478	328 335
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	6.14	3 448	2 695
Immobilisations corporelles	6.15	79 799	76 624
Immobilisations incorporelles	6.15	161	300
Ecart d'acquisition			
TOTAL DE L'ACTIF		15 503 772	14 627 337

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	48 955	63 922
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	94 618	95 642
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	7 801 910	7 442 467
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	4 703 056	4 307 787
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.10	0	0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		112 526	100 983
Passifs d'impôts courants et différés	6.12	1 984	896
Comptes de régularisation et passifs divers	6.13	237 082	243 227
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	6.16	92 915	89 058
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.10	0	0
Total dettes		13 093 046	12 343 982
Capitaux propres		2 410 726	2 283 355
Capitaux propres - part du Groupe		2 405 064	2 277 921
C apital et réserves liées		891 522	891 548
R éserves consolidées		1 345 830	1 234 861
G ains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		31 907	31 008
G ains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres s ur activités abandonnées			
R ésultat de l'exercice		135 805	120 504
Participations ne donnant pas le contrôle	6.17	5 662	5 434
TOTAL DU PASSIF		15 503 772	14 627 337

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Part du Groupe											Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres		
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination destitres autodétenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
Capitaux propres au 1er janvier 2015	261 981	1 875 233			2 137 214	20 967	-2 331	18 636	0	2 155 850	5 245			0	5 245	2 161 095	
Augmentation de capital	849				849			0	0	849				0	0	849	
Variation des titres autodétenus					0			0	0	0				0	0	0	
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0	0	0				0	0	0	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres					0			0	0	0				0	0	0	
Dividendes versés en 2015					0			0	0	0				0	-126	-11 780	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0	0	0				0	0	0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0	0	0				0	0	0	
Mouvements liés aux paiements en actions					0			0	0	0				0	0	0	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	849	-11 654	0	0	-10 805	0	0	0	0	-10 805	-126	0	0	0	-126	-10 931	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	11 092	1 280	12 372	0	12 372				0	0	12 372	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0	0	0				0	0	0	
Résultat 2015					0			0	120 504	120 504		315		0	315	120 819	
Autres variations					0			0	0	0				0	0	0	
Capitaux propres au 31 décembre 2015	262 830	1 863 579	0	0	2 126 409	32 059	-1 051	31 008	120 504	2 277 921	5 434	0	0	0	5 434	2 283 355	
Affection du résultat 2015					120 504			0	120 504					0	0	0	
Capitaux propres au 1er janvier 2016	262 830	1 984 083	0	0	2 246 913	32 059	-1 051	31 008		2 277 921	5 434	0	0	0	5 434	2 283 355	
Augmentation de capital	-26				-26			0	0	-26				0	0	-26	
Variation des titres autodétenus					0			0	0	0				0	0	0	
Emissions d'instruments de capitaux propres					0			0	0	0				0	0	0	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres					0			0	0	0				0	0	0	
Dividendes versés en 2016					0			0	0	0				0	-138	-9 865	
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales					0			0	0	0				0	0	0	
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle					0			0	0	0				0	0	0	
Mouvements liés aux paiements en actions					192			0	0	192				0	0	192	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-26	-9 535	0	0	-9 561	0	0	0	0	-9 561	-138	0	0	0	-138	-9 699	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					0	2 379	-1 480	899	0	899				0	0	899	
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres hors résultat des entreprises mises en équivalence					0			0	0	0				0	0	0	
Résultat 2016					0			0	135 805	135 805		366		0	366	136 171	
Autres variations					0			0	0	0				0	0	0	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016	262 804	1 974 548	0	0	2 237 352	34 438	-2 531	31 907	135 805	2 405 064	5 682	0	0	0	5 682	2 410 726	

(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Résultat avant impôt	211 231	186 973
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	14 981	16 033
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	12 149	45 109
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	52	-292
Résultat net des activités de financement		
Autres mouvements	14 808	-3 034
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	41 990	57 816
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	547 596	-35 839
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-91 081	63 448
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou pas sifs financiers	-58 442	-106 376
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou pas sifs non financiers	18 489	-90 344
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		
Impôts versés	-48 163	-68 456
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	368 399	-237 567
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	621 620	7 222
Flux liés aux participations (1)	-553 020	-3 104
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-18 165	-8 770
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	-571 185	-11 874
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)	-10 078	-10 930
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		
Flux provenant des activités abandonnées		
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	-10 078	-10 930
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	40 357	-15 582
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	77 271	92 852
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	84 669	94 125
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-7 398	-1 273
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	117 629	77 271
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	94 975	84 669
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	22 654	-7 398
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	40 358	-15 581

* Composé du solde net du poste Caisse et banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.10 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole) ;

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours de l'année 2016, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 553 020 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations de

- Souscription de capital de titres de SACAM Mutualisation pour 552 019 milliers d'euros, de NMP développement pour 700 milliers d'euros et d'Irdinov pour 3 milliers d'euros,

- Libération de parts de Midi-Pyrénées Energie pour 79 milliers d'euros, de SACAM Avenir pour 237 milliers d'euros,

- Cession de participation SEIDA pour 111 milliers d'euros avec 237 milliers d'euros restant à recevoir

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend :

- le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées à ses actionnaires, à hauteur de 10 052 milliers d'euros pour l'année 2016,

- la baisse nette de capital social des Caisses Locales pour 26 milliers d'euros.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2016 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version de la *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macrocouverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2015.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2016 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2016. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Améliorations des IFRS cycle 2010-2012 : <ul style="list-style-type: none">- IFRS 2 <i>Paiement fondé sur des actions</i> : Reformulation de la définition d'une condition d'acquisition de droits- IFRS 3 <i>Regroupement d'entreprises</i> : Harmonisation sur la comptabilisation d'un ajustement éventuel du prix ; évaluation à la juste valeur des compléments de prix éventuels- IFRS 8 <i>Secteurs opérationnels</i> : Regroupement des secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec l'ensemble des actifs- IAS 1 6 <i>Immobilisations</i>	17 décembre 2014 (UE n° 2015/28)	1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui

<i>corporelles et l'AS 38 Immobilisations incorporelles : Clarification sur la méthode optionnelle de réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles</i> - IAS 24 <i>Information relative aux parties liées</i> : Modification de la définition d'une partie liée		1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾ 1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Non Oui
Amendement IAS 19 Avantages du personnel Régimes à prestations définies : précision sur la comptabilisation des cotisations des membres du personnel qui se rattachent aux services rendus mais qui ne dépendent pas du nombre d'années de service	17 décembre 2014 (UE n°2015/29)	1 ^{er} février 2015 ⁽¹⁾	Oui
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 41 Agriculture Evaluation d'un actif biologique selon IAS 41 s'il ne correspond pas à une plante productrice	23 novembre 2015 (UE 2015/2113)	1 ^{er} janvier 2016	Non
Amendement à IFRS 11 Partenariats Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe selon IFRS 3 si les actifs acquis constituent un "business" au sens d'IFRS 3 et non un simple groupe d'actifs	24 novembre 2015 (UE 2015/2173)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Amendement à IAS 16 Immobilisations corporelles et IAS 38 Immobilisations incorporelles Clarifications sur la méthode d'amortissement fondée sur le revenu (interdite sous IAS 16 et acceptable sous IAS 38)	02 décembre 2015 (UE 2015/2231)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2012-2014 : IFRS 5 <i>Actifs non courants détenus en vue de la vente</i> :	15 décembre 2015 (UE 2015/2343)	1 ^{er} janvier 2016	Oui

<p>Précision sur les modifications apportées à un plan de cession lorsqu'un actif non courant destiné à être cédé doit être reclassé en actif non courant destiné à être distribué, et réciproquement</p> <ul style="list-style-type: none"> - IFRS 7 <i>Instruments financiers Informations à fournir</i> : Clarification sur le maintien d'implication continue aux contrats de services dont la rémunération dépend de la performance des actifs transférés <p>Informations non obligatoires pour les arrêtés intermédiaires sur la compensation des actifs et passifs financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - IAS 19 <i>Avantages au personnel</i> : Précision sur le taux de rendement des obligations d'Etat utilisé pour l'actualisation de la dette actuarielle <p>IAS 34 <i>Information financière intermédiaire</i> : Clarification sur l'emplacement possible des autres informations à fournir</p>		1 ^{er} janvier 2016	Oui
<p>Amendement à IAS 1 <i>Présentation des états financiers</i></p> <p>Objectif d'amélioration de la présentation d'informations</p>	18 décembre 2015 (UE 2015/2406)	1 ^{er} janvier 2016	Oui
<p>Amendement IAS 27 <i>Etats financiers individuels</i></p> <p>Autorisation à l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels</p>	18 décembre 2015 (UE 2015/2441)	1 ^{er} janvier 2016	Non
<p>Amendement à IFRS 10-IFRS 12-IAS 28</p> <p>Entités d'investissement : application de l'exception à la consolidation</p>	22 septembre 2016 (UE 2016/1703)	1 ^{er} janvier 2016	Non

(1) Soit à partir du 1^{er} janvier 2016 dans le Groupe.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i> Remplacement d'IAS 11 sur la reconnaissance des contrats de construction et d'IAS 18 sur la reconnaissance des produits ordinaires	22 septembre 2016 (UE 2016/1905)	1 ^{er} janvier 2018	Oui
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i> Remplacement d'IAS 39 - Instruments financiers : classification et évaluation, dépréciation, couverture	22 novembre 2016 (UE 2016/2067)	1 ^{er} janvier 2018	Oui

- **Norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

La norme IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 (conformément au règlement UE 2016/1905). L'amendement « Clarification d' IFRS 15 » qui apporte des précisions complémentaires est en cours d'adoption par l'Union européenne et devrait entrer en vigueur à la même date.

Pour la première application de cette norme, le groupe Crédit Agricole a choisi la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif au 01/01/2018, sans comparatif au niveau de l'exercice 2017, et en indiquant en annexe les éventuelles incidences de la norme sur les différents postes des états financiers.

La norme IFRS 15 remplacera les normes IAS 11 *Contrats de construction*, IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, ainsi que toutes les interprétations liées IFRIC 13 *Programmes de fidélisation de la clientèle*, IFRIC 15 *Contrats de construction de biens immobiliers*, IFRIC 18 *Transferts d'actifs provenant de clients* et SIC 31 *Produits des activités ordinaires - opérations de troc impliquant des services de publicité*.

Elle regroupe dans un texte unique les principes de comptabilisation des revenus issus des ventes de contrats à long terme, ventes de biens, ainsi que des prestations de services qui n'entrent pas dans le champ d'application des normes relatives aux instruments financiers (IAS 39), aux contrats d'assurance (IFRS 4) ou aux contrats de location (IAS 17). Elle introduit des concepts nouveaux qui pourraient modifier les modalités de comptabilisation de certains revenus du produit net bancaire.

Une étude d'impact de la mise œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole est en cours de réalisation, avec des premiers résultats attendus début 2017.

En l'état actuel de ses analyses, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'attend pas d'impacts significatifs sur son résultat.

- **Norme IFRS 9 Instruments Financiers**

La norme IFRS 9 *Instruments Financiers* est appelée à remplacer la norme IAS 39 *Instruments financiers*. Elle a été adoptée par l'Union européenne le 22 novembre 2016 et publiée au Journal Officiel de l'Union européenne le 29 novembre 2016. Elle entrera en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

- Les principales évolutions apportées par la norme

Classement et évaluation des actifs financiers

Sous IFRS 9, les critères de classement et d'évaluation dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié d'instrument de dette (i.e prêt, avance, crédit, titre obligataire, part de fonds) ou d'instruments de capitaux propres (i.e. action).

S'agissant des instruments de dettes (prêts et titres à revenus fixes ou déterminables), la norme IFRS 9 s'appuie sur le modèle de gestion d'une part et sur l'analyse des caractéristiques contractuelles d'autre part, pour classer et évaluer les actifs financiers.

- Les trois modèles de gestion :
 - Le *modèle de pure collecte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie ;
 - Le *modèle mixte* dont l'intention est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie et de céder l'actif s'il existe une opportunité ; et
 - Le *modèle de pure cession* dont l'intention est de céder l'actif.
- Les caractéristiques contractuelles (test 'Solely Payments of Principal & Interest' ou test 'SPPI') :

Ce second critère est appliqué aux caractéristiques contractuelles du prêt ou du titre de dette pour en déduire l'éligibilité définitive de l'instrument à une catégorie comptable de classement et d'évaluation.

Lorsque l'instrument de dette a des flux de trésorerie attendus qui ne reflètent pas uniquement des éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts (*i.e.* taux simple), ses caractéristiques contractuelles sont jugées trop complexes et dans ce cas, le prêt ou l'obligation est comptabilisé à la juste valeur par résultat quel que soit le modèle de gestion. Sont visés les instruments qui ne respectent pas les conditions du test '*SPPI*'.

Sur cet aspect, certains points d'interprétation sont encore à l'étude au niveau de l'IASB. Ainsi, le groupe Crédit Agricole suit attentivement les discussions à l'IASB relatives notamment à certaines indemnités de remboursement anticipé et prendra en compte le cas échéant les conclusions de ces discussions.

Sur la base des critères énoncés ci-dessus :

- Un instrument de dette est comptabilisé au coût amorti à condition d'être détenu en vue d'en percevoir les flux de trésorerie représentatifs uniquement d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test *SPPI*.
- Un instrument de dette est comptabilisé à la juste valeur par capitaux propres recyclables à condition d'être dans un modèle mixte de collecte de flux de trésorerie et de revenue en fonction des opportunités, sous réserve que ses caractéristiques contractuelles soient également représentatives d'éléments de capital et de pure rémunération d'intérêts respectant le test *SPPI*.
- Un instrument de dette qui n'est pas éligible à la catégorie coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables est enregistré en juste valeur par résultat. C'est le cas notamment des instruments de dette dont le modèle de gestion est pure concession. Cela concerne également les parts d'OPCVM non consolidées qui sont des instruments de dette ne respectant pas le test *SPPI* indépendamment du modèle de gestion.

S'agissant des *instruments de capitaux propres* (investissements de type actions), ils doivent être, par défaut, comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction).

En synthèse, l'application du volet classement et évaluation d'IFRS 9 devrait conduire à une augmentation de la part des instruments financiers –OPCVM et instruments de capitaux propres– valorisés à la juste valeur par résultat. Globalement, les prêts et créances respectent le test *SPPI* et resteront au coût amorti.

Dépréciation

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation qui exige de comptabiliser les pertes de crédit attendues ('*Expected Credit Losses*' ou '*ECL*') sur les crédits et les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, sur les engagements de prêts et sur les contrats de garantie financière qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur, ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et créances commerciales.

Cette nouvelle approche *ECL* vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues alors que dans le modèle de provisionnement d'IAS 39, elle est conditionnée par la constatation d'un événement objectif de perte avérée.

L'*ECL* se définit comme la valeur probable espérée pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuelles et ceux attendus (incluant le principal et les intérêts).

La formule de calcul intègre les paramètres de probabilité de défaut, perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des retraitements pour déterminer une *ECL* économique.

La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (*Point in Time*) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (*Forward Looking*), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (*Through The Cycle*) pour la probabilité de défaut et en bas de cycle (*downturn*) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres basés, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut ('*Loss Given Default*' ou '*LGD*').

Le nouveau modèle de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes :

- 1^{ère} étape : dès la comptabilisation initiale de l'instrument (prêt, titre de dette, garantie ...), l'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2^{ème} étape : dans un deuxième temps, si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, l'entité comptabilise les pertes prévues sur sa durée de vie ;
- 3^{ème} étape : dans un troisième temps, dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie ayant entraîné un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, l'entité comptabilise une perte de crédit avérée à maturité.

Concernant la deuxième étape, le suivi et l'estimation de la dégradation significative du risque de crédit peuvent être effectués sur une base individuelle de niveau transactionnel ou sur une base collective de niveau portefeuille en regroupant les instruments financiers en fonction de caractéristiques communes de risque de crédit. La démarche repose sur l'utilisation d'un large éventail d'informations, incluant des données historiques de pertes observées, des ajustements de nature conjoncturelle et structurelle, ainsi que des projections de pertes établies à partir de scénarios raisonnables.

Cette dégradation dépend du niveau de risque à la date de comptabilisation initiale et doit être constatée avant que la transaction ne soit dépréciée (3^{ème} phase).

Afin d'apprécier la dégradation significative, la Caisse Régionale Nord-Midi-Pyrénées s'inscrit dans le processus du groupe Crédit Agricole fondé sur deux niveaux d'analyse :

- Un premier niveau dépendant de règles et de critères absous et relatifs qui s'imposent à l'ensemble des entités du Groupe ;
- Un deuxième niveau lié à l'appréciation en local de critères qualitatifs du risque porté par le Groupe sur ses portefeuilles pouvant conduire à durcir les critères de dégradation définis en premier niveau (bascule d'un portefeuille ou sous-portefeuille en phase 2 d'*ECL* à maturité).

Il existe une présomption réfutable de dégradation significative en présence d'un impayé de plus de trente jours. Le Groupe pourra réfuter cette présomption sur le périmètre des encours pour lesquels des dispositifs de notation internes ont été construits, en particulier les expositions suivies en méthodes avancées, considérant que l'ensemble des informations intégrées dans les dispositifs de notation permet une appréciation plus pertinente que le seul critère d'impayés de plus de trente jours.

Concernant le périmètre des instruments entrant dans la troisième étape de provisionnement, le Groupe alignera la définition de la défaillance avec celle du défaut actuellement utilisée en gestion pour des fins réglementaires.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement générallement supérieur à quatre-vingt-dix jours si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

En synthèse, le nouveau modèle de provisionnement d'IFRS 9 pourrait conduire à une augmentation du montant des dépréciations sur les prêts et titres comptabilisés au bilan au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables, et sur les engagements hors bilan ainsi que sur les créances résultant de contrats de location et les créances commerciales.

Comptabilité de couverture

Sur la comptabilité de couverture (hors opérations de macro-couverture de juste valeur), la norme IFRS 9 prévoit des évolutions limitées par rapport à IAS 39. Les dispositions de la norme s'appliquent au périmètre suivant :

- Toutes les opérations de micro-couverture ; et
- Les opérations de macro-couverture de flux de trésorerie uniquement.

Les opérations de macro-couverture de Juste Valeur de risque de taux sont exclues et peuvent rester dans le champ d'IAS 39 (option).

Lors de la première application de la norme IFRS 9, deux possibilités sont offertes par la norme :

- Appliquer le volet « couverture » IFRS 9 ; ou
- Maintenir IAS 39 jusqu'à l'application d'IFRS 9 pour l'ensemble des relations de couverture (au plus tard lorsque le texte macro-couverture de Juste Valeur de taux sera adopté par l'Union européenne).

Conformément à la décision du Groupe, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'appliquera pas ce volet de la norme.

Toutefois, des informations devront être fournies dans les annexes aux états financiers avec une granularité accrue sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2016 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2016.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 16.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, SIC 15 *Avantages dans les contrats de location* et SIC 27 *Evaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location*). Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019.

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 imposera pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Une étude d'impact de la mise en œuvre de la norme dans le groupe Crédit Agricole sera réalisée en 2017 afin d'en évaluer les principaux enjeux.

Par ailleurs, trois amendements à des normes existantes ont été publiés par l'IASB, sans enjeu majeur pour le Groupe : il s'agit des amendements à IAS 7 *Etat des flux de trésorerie*, à IAS 12 *Impôts sur le résultat*, applicables au groupe Crédit Agricole S.A. au 1^{er} janvier 2017 tandis que l'amendement à IFRS 2 *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions* sera applicable au 1^{er} janvier 2018, ces dates seront confirmées après adoption de ces textes par l'Union européenne.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à leur valeur par le biais du compte de résultat). À près de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;

- actifs financiers disponibles à la vente.

- o Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments générés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers générés dont la performance est élevée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour ses actifs constitués d'instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés (BMTN structurés), afin d'éviter de comptabiliser et évaluer séparément les dérivés incorporés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en mark-to-market.

- o Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des Actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote / décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- Les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole ;
- La mise en commun de moyens ; et
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf. partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A. ;
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. ;
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A. ;
- Constatation d'un résultat net déficitaire ;
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observées récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
 - Date d'enregistrement des titres

Les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances sont enregistrés à la date de règlement livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à IAS 39, il est autorisé d'opérer des reclassements de la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance en cas de changement d'intention de gestion et si les critères de reclassement en HTM sont respectés.

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est également autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un environnement prévisible jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 "Reclassements d'instruments financiers".

✓ **Acquisition et cession temporaire de titres**

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le capital héant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est tel que qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication des titres à échéance courte sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilans sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- o Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avérée est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- o Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement par tiers sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles bâlois

Dans le cadre de la réglementation bâloise, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte

au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles bâlois, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel. Ces dépréciations concernent les productions agricoles (laitière, fruits et légumes, élevage porcin, élevage ovins-caprins, céréales), commerce de détail et de gros, électricité, pharmacie, hôtellerie-restauration, construction, boulangerie, automobiles, CHR, holding et viticulture.

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour difficultés financières sont des créances pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et, depuis le 1^{er} janvier 2014, les créances saines, au moment de la restructuration.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La perte constatée lors d'une restructuration de créance est comptabilisée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement au plus tard au bout de 30 jours d'impayés.

Les crédits restructurés restent classés dans cette catégorie pendant une période de deux ans (trois ans s'ils étaient en défaut au moment de la restructuration).

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Renégociations commerciales

Les créances renégociées pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisées en date de renégociation. Les nouvelles prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti à partir du taux d'intérêt effectif déterminé selon les conditions du nouveau contrat.

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédefini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
 - Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instrument de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un instrument de dettes constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ou ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat qui offre une remunération dérivationnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

✓ **Produits de la collecte**

Les produits de la collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16 "Provisions".

✓ **Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet et de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.
- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsque un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Risque de contrepartie sur les dérivés

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*Credit Valuation Adjustment* ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*Debt Valuation Adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciens en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structures de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat partiellement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés non observables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à établir est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, cela concerne le titre SAS Rue Laboétie, titre de participation de la société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

✓ Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

✓ Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défiance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initiallement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou conservés comme tels par ce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative et qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

➤ Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée à fin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.16 "Provisions".

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes, sont ceux dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés dans les douze mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et d'avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projectées. Cette méthode consiste à effectuer, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19 relevé, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs aloués à la date d'ouverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ces engagements, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou pertes) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est établi sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et ces crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassee en

dédiction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles tiers, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

➤ Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 ans
Second œuvre	8 à 10 ans
Installations techniques	8 à 10 ans
Agencements	8 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Logiciels	1 an
Matériel spécialisé	5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur la valeur des immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, il produit des commissions associées à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pourachever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
 - b) les commissions remunerant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, établies en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dispose d'un pouvoir de contrôle, de contrôle conjoint ou d'une influence notable.

✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéals communs, centralisation financière et prises de décisions politiques commerciales communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif sur une entité est présumé exister lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est exposée ou a droit aux rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seul(e) les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels, mais également de l'implication et des décisions de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées lors de la création de l'entité, des accords conclus à la création et des risques encourus par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation du pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysés afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28.18, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10 et IAS 28 révisée. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et sous contrôle conjoint.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

2. Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2016 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 11 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016".

• Opération de simplification capitalistique du groupe Crédit Agricole

L'opération de simplification du groupe Crédit Agricole annoncée le 17 février 2016 a été réalisée le 3 août 2016. L'essentiel des Certificats Coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les Certificats Coopératifs d'Associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été cédés à une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales. Le prix de cession fixé initialement sur un multiple des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales de Crédit Agricole arrêtés au 31 décembre 2015, soit 18,025 milliards d'euros, a fait l'objet d'un ajustement pour tenir compte de l'évolution des capitaux propres IFRS consolidés retraités des Caisses régionales entre le 31 décembre 2015 et le 30 juin 2016. Cet ajustement s'élève à 517 millions d'euros de sorte que le prix final de cession des CCI et CCA transférés par Crédit Agricole S.A. à SACAM Mutualisation (filiale à 100% des Caisses régionales), s'élève à 18,542 milliards d'euros. Le financement de « Sacam Mutualisation » a été réalisé via un apport en capital des Caisses régionales (souscription par chacune des Caisses régionales à une augmentation de capital de SACAM Mutualisation lui permettant d'acquérir les CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A.). Dans ce cadre, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées a participé à l'augmentation de capital de Sacam Mutualisation pour un montant de 552 019 milliers d'euros. Des prêts séniors de Crédit Agricole SA à hauteur de 11 milliards d'euros ont été consentis aux Caisses régionales pour financer une partie de l'augmentation de capital de « Sacam Mutualisation », dont 327 393 milliers d'euros en faveur de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

Cette opération s'inscrit dans une optique de simplification de la structure du Groupe, d'accroissement de la mutualisation des résultats des Caisses régionales et permet le maintien et le renforcement de la solidarité économique entre les Caisses régionales qui existait déjà indirectement au travers de la participation de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales et de la garantie Switch CCI/CCA.

Post opération, la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées conserve un niveau de solvabilité extrêmement solide. Sa réalisation entraîne le débouclage de la garantie Switch avec effet au 1er juillet 2016 pour sa composante couvrant les CCI/CCA et le remboursement du dépôt auprès de Crédit Agricole SA relatif à cette garantie (5 milliards d'euros pour l'ensemble des Caisses régionales et 159 419 milliers d'euros pour la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées).

• Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Suite à l'opération de simplification de la structure du Groupe qui s'est traduite par la cession des participations CCI/CCA détenues par Crédit Agricole S.A. à une société intégralement détenue par les Caisses régionales, SACAM Mutualisation, Crédit Agricole S.A. n'est plus au capital des Caisses régionales à l'issue de l'opération (à l'exception de 4 Caisses régionales pour lesquels Crédit Agricole S.A. a conservé une partie marginale des CCA pour des raisons juridiques) ; celle-ci s'est donc accompagnée de la signature de deux avantages à la Convention Cadre de la

garantie Switch respectivement signés le 17 février (avenant n°2) et le 21 juillet (avenant n°3) et mettant notamment fin à la garantie sur les CCI/CCA.

Ce dispositif ainsi modifié a pris effet le 1er juillet 2016 et permet désormais de transférer aux Caisses régionales uniquement les exigences prudentielles des participations de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA) dans la limite d'un plafond contractuel : on parle donc désormais des Switch Assurance.

La bonne fin du dispositif reste sécurisée par des dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. Ces dépôts de garanties sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A. et sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme.

Ainsi les garanties Switch Assurance protègent Crédit Agricole S.A. en cas de baisse de valeur globale de mise en équivalence des participations susvisées moyennant le versement par les Caisses régionales d'une indemnisation compensatrice plus élevée sur le dépôt de garantie. Symétriquement en cas de hausse ultérieure de la valeur globale de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, peut restituer les indemnisations préalablement perçues.

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

Le pilotage des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est assurée par l'unité Contrôles Centraux qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion 7.1)

Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	44 396	57 219
Instruments dérivés de couverture	128 025	118 825
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	482 400	490 108
Prêts, créances et dépôts de garantie sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	8 954	7 787
Prêts , créances et dépôts de garantie sur la clientèle	11 321 246	10 872 848
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	782 832	716 358
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	12 767 853	12 263 145
Engagements de financement donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 182 073	1 075 236
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes au Crédit Agricole)	179 657	159 475
Provisions - Engagements par signature	-299	-5 176
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 361 431	1 229 535
Exposition maximale au risque de crédit	14 129 284	13 492 680

Concentrations par agent économique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2016				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	1 212 916			9	1 212 907
Banques centrales	8 954			0	8 954
Etablissements de crédit	2 021 892	79 859	73 849	92 911	1 855 132
Grandes entreprises	8 513 832	213 559	159 818	100 807	8 253 207
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	11 757 594	293 418	233 667	193 727	11 330 200

(1) Dont encours restructurés pour 54 340 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2015				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administration générale	1 236 848	95	93	13	1 236 742
Banques centrales	7 787			0	7 787
Etablissements de crédit	1 945 228	69 375	64 259	100 494	1 780 475
Grandes entreprises	8 126 164	215 445	162 597	107 936	7 855 631
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle (1)	11 316 027	284 915	226 949	208 443	10 880 635

(1) Dont encours restructurés pour 56 149 milliers d'euros.

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administration générale	38 943	33 496
Grandes entreprises	395 872	335 255
Clientèle de détail	747 258	706 485
Total Engagements de financement	1 182 073	1 075 236
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administration générale	51	51
Grandes entreprises	147 564	130 315
Clientèle de détail	29 471	29 047
Total Engagements de garantie	177 086	159 413

Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Administration générale	30 644	30 827
Grandes entreprises	1 637 455	1 427 865
Clientèle de détail	3 034 957	2 849 095
Total Dettes envers la clientèle	4 703 056	4 307 787

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

L'activité de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées en dehors de la France métropolitaine n'est pas significative.

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2016					31/12/2016 Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						652 323	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	500	
A dministration générale					0	-30 177	
Banques centrales					0	-2 014	
Etablissements de crédit					0	-2 014	
Grandes entreprises					0	-166 760	
Clientèle de détail					0	-260 625	
Prêts et avances	207 765	0	0	0	207 765	59 751	
A dministration générale	252				252	-9	
Banques centrales					0	-	
Etablissements de crédit					0	-	
Grandes entreprises	87 531				87 531	6 010	
Clientèle de détail	119 982				119 982	53 741	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	207 765	0	0	0	207 765	712 574	
						-459 585	

(en milliers d'euros)	31/12/2015					31/12/2015 Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres						622 241	
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	669	
A dministration générale					0	-30 157	
Banques centrales					0	-3 700	
Etablissements de crédit					0	-2 296	
Grandes entreprises					0	-1 404	
Clientèle de détail					0	-	
Prêts et avances	178 312	2 844	0	0	181 156	57 966	
A dministration générale	407				407	-106	
Banques centrales					0	-	
Etablissements de crédit					0	-	
Grandes entreprises	74 873	1 423			76 296	5 116	
Clientèle de détail	103 032	1 421			104 453	52 848	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	178 312	2 844	0	0	181 156	680 876	
						-469 249	

3.2 Risque de marché

(cf. Rapport de gestion 7.2)

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	1 605	42 776	83 644	128 025	118 825
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 605	42 770	83 644	128 019	118 805
. Options de taux								
. Caps - floors - collars					6		6	20
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or :-	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous-total	0	0	0	1 605	42 776	83 644	128 025	118 825
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif	0	0	0	1 605	42 776	83 644	128 025	118 825

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2016						31/12/2015	
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	1 564	19 191	73 863	94 618	95 642
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 564	17 922	73 863	93 349	93 591
. Options de taux								
. Caps - floors - collars					1 269		1 269	2 051
. Autres instruments conditionnels								
Instruments de devises et or	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
Autres instruments	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions et indices								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
Sous-total	0	0	0	1 564	19 191	73 863	94 618	95 642
. Opérations de change à terme								
Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif	0	0	0	1 564	19 191	73 863	94 618	95 642

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2016						Total en valeur de marché	Total en valeur de marché		
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré						
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	67	5 503	13 670	19 240	23 051		
. Futures										
. FRA				67	5 496	13 533	19 096	22 839		
. Swaps de taux d'intérêts					7	137	144	212		
. Options de taux							0			
. Caps - floors - collars							144			
. Autres instruments conditionnels								212		
Instruments de devises et or	0	0	0	0	17 394	0	17 394	31 640		
. Opérations fermes de change					17 394		17 394	31 640		
. Options de change										
Autres instruments	0	0	0	107	0	0	107	405		
. Dérivés sur actions et indices										
. Dérivés sur métaux précieux										
. Dérivés sur produits de base				107			107			
. Dérivés de crédits										
. Autres								405		
Sous total	0	0	0	174	22 897	13 670	36 741	55 096		
. Opérations de change à terme					5 569		5 569			
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif	0	0	0	174	28 466	13 670	42 310	55 096		

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2016						Total en valeur de marché	Total en valeur de marché		
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré						
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans				
Instruments de taux d'intérêt	0	0	0	2 506	5 675	14 811	22 992	25 326		
. Futures										
. FRA				2 506	5 668	14 674	22 848	25 114		
. Swaps de taux d'intérêts					7	137	144	212		
. Options de taux										
. Caps - floors - collars							144			
. Autres instruments conditionnels								212		
Instruments de devises et or	0	0	0	0	17 394	0	17 394	31 640		
. Opérations fermes de change					17 394		17 394	31 640		
. Options de change										
Autres instruments	0	0	0	3 000	0	0	3 000	6 956		
. Dérivés sur actions et indices										
. Dérivés sur métaux précieux										
. Dérivés sur produits de base				3 000			3 000			
. Dérivés de crédits										
. Autres								6 956		
Sous total	0	0	0	5 506	23 069	14 811	43 386	63 922		
. Opérations de change à terme					5 569		5 569			
Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif	0	0	0	5 506	28 638	14 811	48 955	63 922		

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	3 420 256	3 903 139
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	3 259 830	3 692 002
. Options de taux		
. Caps - floors - collars	160 426	211 137
. Autres instruments conditionnels		
Instruments de devises et or	1 883 108	2 992 038
. Opérations fermes de change		
. Options de change	1 883 108	2 992 038
Autres instruments	0	0
. Dérivés sur actions et indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
Sous-total	5 303 364	6 895 177
. Opérations de change à terme	250 077	350 630
Total Notionnels	5 553 441	7 245 807

3.3 Risque de change

(cf. Rapport de gestion 7.4)

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'est pas exposé au risque de change. Les opérations figurant au bilan en devises autres que de l'euro sont strictement retournées auprès de Crédit Agricole S.A. et la position de change est nulle.

3.4 Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion 7.5)

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	94 360	34 332	306 828	381 665	362	817 547
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	695 819	1 090 985	4 190 126	5 748 363	23 347	11 748 640
Total	790 179	1 125 317	4 496 954	6 130 028	23 709	12 566 187
Dépréciations						-427 394
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						12 138 793

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	41 481	217 498	279 219	439 470		977 668
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	776 911	1 059 445	3 988 858	5 483 026		11 308 240
Total	818 392	1 276 943	4 268 077	5 922 496	0	12 285 908
Dépréciations						-435 392
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle						11 850 516

Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 303 320	2 452 467	2 200 107	1 845 654	362	7 801 910
Dettes envers la clientèle	4 032 862	112 227	341 751	216 216		4 703 056
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	5 336 182	2 564 694	2 541 858	2 061 870	362	12 504 966

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 270 565	2 313 755	2 182 997	1 675 150		7 442 467
Dettes envers la clientèle	3 507 944	121 156	390 732	287 955		4 307 787
Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	4 778 509	2 434 911	2 573 729	1 963 105	0	11 750 254

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Il n'y a pas de dettes représentées par un titre ni de dettes subordonnées au 31/12/2016.

Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	299					299

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Garanties financières données	5 176					5 176

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 " Risque de marché".

3.5 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(cf. Rapport de gestion 7.3 et 7.4)

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

Instruments dérivés de couverture

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015			
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur						
Taux d'intérêt	128 025	94 618	2 901 243	118 805	93 709	3 127 617
Instruments de capitaux propres	128 025	94 618	2 901 243	118 805	93 709	3 127 617
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture de flux de trésorerie						
Taux d'intérêt	0	0	0	20	1 933	176 869
Instruments de capitaux propres				20	1 933	176 869
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger						
Total Instruments dérivés de couverture	128 025	94 618	2 901 243	118 825	95 642	3 304 486

3.6 Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion 7.6)

3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens de la directive européenne 2013/36 et du règlement européen 575/2013 depuis le 1^{er} janvier 2014 et exigés par les autorités compétentes, la Banque centrale européenne (BCE) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

Le dispositif prudentiel a été renforcé par la réforme Bâle 3 qui consiste notamment à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres réglementaires requis, à mieux appréhender les risques, à inclure des coussins de capital et des exigences supplémentaires au terme de la liquidité et du levier. Certaines dispositions s'appliquent de manière progressive jusqu'au 31 décembre 2017, de même pour l'exigence de coussins en capital qui atteindra la cible en 2019.

Toutefois, le régulateur a maintenu les exigences de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 3 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1).

Le niveau plancher a été supprimé. Cependant, l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire et est prévue jusqu'à la fin de la période transitoire prévue fin 2017.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1), déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment de certains instruments de capital qui sont classés en *Additional Tier 1* (AT1) et des immobilisations incorporelles ;
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1) ;
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 composés d'instruments subordonnés ayant une maturité minimale à l'émission de 5 ans.

Pour être reconnus en Bâle 3, les instruments de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 doivent répondre à des critères d'inclusion plus exigeants. Si ces instruments ne sont pas éligibles Bâle 3, ils font l'objet d'une clause de « grand-père » qui s'étale sur 10 ans jusqu'à fin 2021 pour les éliminer des fonds propres de façon progressive.

Les déductions relatives aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent respectivement selon le type de l'instrument sur les montants du CET1, du *Tier 1* (AT1) et du *Tier 2*. Elles s'appliquent également aux détentions dans le secteur des assurances quand l'établissement n'est pas soumis à l'application de la « Directive conglomérat financier », sinon les valeurs de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurances détenues dans le Groupe sont pondérées en risques.

En 2016 comme en 2015 et selon la réglementation en vigueur, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a répondu aux exigences réglementaires.

4. Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Sur opérations avec les établissements de crédit	27	36
Sur opérations internes au Crédit Agricole	36 866	43 793
Sur opérations avec la clientèle	326 881	361 478
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	2 544	3 948
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 195	9 063
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	30 952	28 885
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		
Produits d'intérêts (1) (2)	407 465	447 203
Sur opérations avec les établissements de crédit	507	152
Sur opérations internes au Crédit Agricole	118 512	133 888
Sur opérations avec la clientèle	33 682	30 321
Sur dettes représentées par un titre		
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	33 597	30 363
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées	0	62
Charges d'intérêts	186 298	194 786

(1) Dont 5 048 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2016 contre 8 755 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Dont 6 433 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2016 contre 5 890 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

4.2 Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	682	-412	270	250	-385	-135
Sur opérations internes au Crédit Agricole	25 751	-19 607	6 144	28 658	-20 608	8 050
Sur opérations avec la clientèle	55 944	-976	54 968	56 270	-994	55 276
Sur opérations sur titres			0			0
Sur opérations de change	191		191	149		149
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	333		333	220		220
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	121 187	-10 892	110 295	114 297	-10 418	103 879
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 298		3 298	3 254		3 254
Produits nets des commissions	207 386	-31 887	175 499	203 098	-32 405	170 693

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes reçus		
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-1 180	-1753
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option	23	-14
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	657	1483
Résultat de la comptabilité de couverture	77	
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-423	-284

Le résultat de la comptabilité de couverture est nul car il n'y a pas d'inefficacité constatée dans les relations de couverture.

Ce résultat comprend toutefois l'impact de l'comptabilisation de la CVA-DVA pour 77 milliers d'euros.

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dividendes reçus	33 830	20 122
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente (1)	8 582	4 840
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-19	-128
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances		
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	42 393	24 834

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 "Coût du risque".

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-169	-53
Autres produits (charges) nets	64 573	56 775
Produits (charges) des autres activités	64 404	56 722

4.6 Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Charges de personnel	151 917	148 849
Impôts et taxes (1)	13 963	11 844
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	104 876	99 332
Charges générales d'exploitation	270 756	260 025

(1) Dont 787 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2016 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxes)	Ernst & Young Audit		Albouy Associés Consult		Total 2016
	2016	2015	2016	2015	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	168	166	118	117	286
Emetteur	168	166	118	117	286
Filiales intégrées globalement					0
Autres services	10	6	0	0	10
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	10	6	0	0	10
Emetteur	10	6			10
Filiales intégrées globalement					0
Autres prestations					0
Services autres que la certification des comptes					0
Total	178	172	118	117	296

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux amortissements	14 982	16 031
Immobilisations corporelles	14 793	15 858
Immobilisations incorporelles	189	173
Dotations (reprises) aux dépréciations	0	0
Immobilisations corporelles		
Immobilisations incorporelles		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	14 982	16 031

4.8 Coût du risque

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-92 576	-112 029
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		-407
Prêts et créances	-89 788	-101 848
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-745	-220
Engagements par signature	-237	-3 248
Risques et charges	-1 806	-6 306
Reprises de provisions et de dépréciations	88 511	72 774
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	1 404	
Prêts et créances	77 185	68 816
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	282	465
Autres actifs	738	335
Engagements par signature	5 114	503
Risques et charges	3 788	2 655
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-4 065	-39 255
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	-1 352	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-751	-2 291
Récupérations sur prêts et créances amortis	671	876
Décotes sur crédits restructurés	-88	-174
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes	-338	-581
Autres produits		
Coût du risque	-5 923	-41 425

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	-148	72
Plus-values de cession	9	94
Moins-values de cession	-157	-22
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-148	72

4.10 Impôts

Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Charge d'impôt courant	48 043	65 307
Charge d'impôt différé (1)	27 017	847
Charge d'impôt de la période	75 060	66 154

(1) Dont 14 706 milliers d'euros de charge d'impôt différés au titre de l'exercice 2016 liée à la publication de la loi de finance 2017 pourtant le taux d'imposition courant de 34,43% à 28,92%. Cette charge est relative aux impôts différés pour lesquels le retournement est prévu à compter de l'exercice 2020.

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2016

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	211 231	34,43%	72 727
Effet des différences permanentes		-4,72%	-9 974
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-1,98%	-4 182
Effet de l'imposition à taux réduit		0,00%	4
Effet des autres éléments		7,80%	16 485
Taux et charge effectifs d'impôt		35,53%	75 060

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2016.

Le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 3 880 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	186 993	38,00%	71 057
Effet des différences permanentes		-3,53%	-6 606
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,74%	1 393
Effet de l'imposition à taux réduit		0,02%	33
Effet des autres éléments		0,15%	277
Taux et charge effectifs d'impôt		35,38%	66 154

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2015.

L'augmentation de la charge fiscale par rapport au 31 décembre 2014 s'explique principalement par l'augmentation du résultat avant impôt ainsi que par une application d'impôt différé au résultat accumulé des fonds dédiés de 6,5 M€.

Par ailleurs, le total des impôts différés relatifs aux éléments imputés dans les capitaux propres s'élève à 5 435 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Ecart de réévaluation de la période	0	0
Transferts en résultat		
Autres variations		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente		
Ecart de réévaluation de la période	-2 168	8 566
Transfert en résultat	6 414	13 371
Autres variations	-8 582	-4 805
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		
Ecart de réévaluation de la période	3 471	3 011
Transferts en résultat	3 471	3 011
Autres variations		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	1 076	-485
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	2 379	11 092
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-1 959	1 953
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	479	-673
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées		
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-1 480	1 280
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	899	12 372
Dont part du Groupe	899	12 372
Dont participations ne donnant pas le contrôle		

Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et effets d'impôt

(en milliers de euros)	31/12/2015				Variation				31/12/2016			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	41 516	-7 181	34 335	34 335	-2 168	2 271	103	103	39 348	-4 910	34 438	34 438
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	-3 471	1 195	-2 276	-2 276	3 471	-1 195	2 276	0	0	0	0	0
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	0						0					
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entreprises mises en équivalence	38 045	-5 986	32 059	32 059	1 303	1 076	2 379	2 379	39 348	-4 910	34 438	34 438
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	38 045	-5 986	32 059	32 059	1 303	1 076	2 379	2 379	39 348	-4 910	34 438	34 438
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	-1 602	551	-1 051	-1 051	-1 959	479	-1 480	-1 480	-3 561	1 030	-2 531	-2 531
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entreprises mises en équivalence	-1 602	551	-1 051	-1 051	-1 959	479	-1 480	-1 480	-3 561	1 030	-2 531	-2 531
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées			0				0				0	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	-1 602	551	-1 051	-1 051	-1 959	479	-1 480	-1 480	-3 561	1 030	-2 531	-2 531
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	36 443	-5 435	31 008	31 008	-656	1 555	899	899	35 787	-3 880	31 907	31 907

5. Informations sectorielles

Le produit net bancaire du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées provient essentiellement de son activité de proximité en France.

6. Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	47 895		47 922	
Banques centrales	47 080		36 747	
Valeur au bilan	94 975	0	84 669	0

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	42 310	55 096
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 086	2 123
Valeur au bilan	44 396	57 219
<i>Dont Titres prêtés</i>		

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Instruments de capitaux propres	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	0	0
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Prêts et avances	0	0
Créances sur la clientèle		
Créances sur les établissements de crédit		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	42 310	55 096
Valeur au bilan	42 310	55 096

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Instruments de capitaux propres	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de dettes	2 086	2 123
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 086	2 123
Prêts et avances	0	0
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
Valeur au bilan	2 086	2 123

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	48 955	63 922
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
Valeur au bilan	48 955	63 922

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	48 955	63 922
Valeur au bilan	48 955	63 922

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.5 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	41 661	575	-8	40 492		-967
Obligations et autres titres à revenu fixe	440 739	6 272	-1 920	449 616	9 538	-2 391
Actions et autres titres à revenu variable	90 684	9 794	-517	96 501	12 593	-424
Titres de participation non consolidés	1 292 098	26 070	-917	707 277	23 922	-757
Total des titres disponibles à la vente	1 865 182	42 711	-3 362	1 293 886	46 053	-4 539
Créances disponibles à la vente						
Total des créances disponibles à la vente	0	0	0	0	0	0
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	1 865 182	42 711	-3 362	1 293 886	46 053	-4 539
Impôts		-5 616	706		-8 482	1 302
Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôt)		37 095	-2 656		37 571	-3 237

(1) Dont 30 177 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances au 31 décembre 2016 et 31 561 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

(2) Par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 631 326 milliers d'euros au 31 décembre 2016 et 601 177 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Etablissements de crédit		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	8 954	7 787
Comptes et prêts	8 592	7 425
dont comptes ordinaires débiteurs sains	7 487	6 197
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	362	362
Autres prêts et créances		
Valeur brute	8 954	7 787
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	8 954	7 787
Opérations internes au Crédit Agricole		
Titres de dettes	0	0
Titres non cotés sur un marché actif		
Prêts et avances	808 593	969 881
Comptes ordinaires	72 128	15 863
Comptes et avances à terme	736 465	946 417
Prêts subordonnés		7 601
Valeur brute	808 593	969 881
Dépréciations		
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	808 593	969 881
Valeur au bilan	817 547	977 668

Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Opérations avec la clientèle		
Titres de dettes	3 524	3 534
Titres non cotés sur un marché actif	3 524	3 534
Prêts et avances	11 745 116	11 304 706
Créances commerciales	27 919	25 699
Autres concours à la clientèle	11 638 083	11 181 770
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés		
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	35 954	36 041
Comptes ordinaires débiteurs	43 160	61 196
Valeur brute	11 748 640	11 308 240
Dépréciations	-427 394	-435 392
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	11 321 246	10 872 848
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute	0	0
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement	0	0
Valeur au bilan	11 321 246	10 872 848

Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2016, Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a apporté 3 220 843 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 024 606 millions d'euros en 2015. Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées a apporté :

- 2 165 368 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 2 024 369 milliers d'euros en 2015;
- 207 555 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 204 396 milliers d'euros en 2015;
- 847 920 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 795 841 milliers d'euros en 2015.

Une lettre de garantie de 1 862 895 milliers d'euros a été donnée par le Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées en faveur de Crédit Agricole S.A. (garantie de la liquidité et de la solvabilité du réseau Crédit Agricole).

6.6 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Effets publics et valeurs assimilées	310 562	304 064
Obligations et autres titres à revenu fixe	474 284	414 590
Total	784 846	718 654
Dépréciations	-2 014	-2 296
Valeur au bilan	782 832	716 358

6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Créances sur les établissements de crédit	0						0
Créances sur la clientèle	435 392		91 870	-99 868			427 394
<i>dont dépréciations collectives</i>	208 443		10 628	-25 344			193 727
Opérations de location-financement	0						0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 296			-282			2 014
Actifs disponibles à la vente	31 561		20	-1 404			30 177
Autres actifs financiers	1 265		743	-736			1 272
Total Dépréciations des actifs financiers	470 514	0	92 633	-102 290	0	0	460 857

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Créances sur les établissements de crédit							0
Créances sur la clientèle	416 420		107 151	-88 179			435 392
<i>dont dépréciations collectives</i>	187 247		32 395	-11 199			208 443
Opérations de location-financement							0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 761			-465			2 296
Actifs disponibles à la vente	31 030		535	-4			31 561
Autres actifs financiers	1 380		220	-335			1 265
Total Dépréciations des actifs financiers	451 591	0	107 906	-88 983	0	0	470 514

6.8 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions significatives de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées au risque souverain sont les suivantes :

Activité bancaire

31/12/2016 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances			
Allemagne							
Arabie Saoudite							
Chine							
Espagne							
Etats-Unis							
France	310 562	41 661				352 223	352 223
Grèce							
Hong Kong							
Irlande							
Italie							
Japon							
Marc							
Portugal							
Royaume-Uni							
Russie							
Syrie							
Ukraine							
Total	310 562	41 661	0	0	0	352 223	0
							352 223

31/12/2015 (en milliers d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances			
Allemagne							
Arabie Saoudite							
Chine							
Espagne							
Etats-Unis							
France	304 064	40 492				344 556	344 556
Grèce							
Hong Kong							
Irlande							
Italie							
Japon							
Marc							
Portugal							
Royaume-Uni							
Russie							
Syrie							
Ukraine							
Total	304 064	40 492	0	0	0	344 556	0
							344 556

6.9 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	869	544
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	497	182
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
Total	869	544
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	56 573	29 281
Comptes et avances à terme	7 744 468	7 412 642
Total	7 801 041	7 441 923
Valeur au bilan	7 801 910	7 442 467

Dettes envers la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Comptes ordinaires créditeurs	3 878 254	3 390 134
Comptes d'épargne à régime spécial	55 000	42 354
Autres dettes envers la clientèle	769 802	875 299
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
Valeur au bilan	4 703 056	4 307 787

6.10 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Il n'y a pas de dettes subordonnées au 31/12/2016.

6.11 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Compensation – Actifs financiers

31/12/2016		Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement (2)	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers deuros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)		(d)	(e)=(c)-(d)
Dérivés	170 335		170 335	91 483		78 852
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres	46 121	46 118	3			3
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	216 456	46 118	170 338	91 483	0	78 855

31/12/2015		Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers deuros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)		(d)	(e)=(c)-(d)
Dérivés	173 921		173 921	41 188		132 733
Prises en pension de titres			0			0
Prêts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des actifs financiers soumis à compensation	173 921	0	173 921	41 188	0	132 733

Compensation – Passifs financiers

31/12/2016		Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre-de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
(en milliers deuros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)		(d)	(e)=(c)-(d)
Dérivés	143 573		143 573	91 483		52 090
Mises en pension de titres	46 197	46 118	79			79
Emprunts de titres			0			0
Autres instruments financiers			0			0
Total des passifs financiers soumis à compensation	189 770	46 118	143 652	91 483	0	52 169

31/12/2015	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires				
Nature des instruments financiers	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
(en milliers de euros)	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)	(e)=(c)-(d)
Dérivés	159 564		159 564	41 188	118 376
Mises en pension de titres			0		0
Emprunts de titres			0		0
Autres instruments financiers			0		0
Total des passifs financiers soumis à compensation	159 564	0	159 564	41 188	118 376

6.12 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Impôts courants	15 045	7 753
Impôts différés (1)	48 989	75 458
Total Actifs d'impôts courants et différés	64 034	83 211
Impôts courants	1 884	896
Impôts différés (1)	100	
Total Passifs d'impôts courants et différés	1 984	896

(1) D ont diminution du stock d'impôts différés actifs de 14 706 milliers d'euros au titre de l'exercice 2016 liée à la publication de la loi de finance 2017 portant le taux d'imposition courant de 34,43% à 28,92%. Cette diminution du stock d'impôts différés est relative aux impôts différés pour lesquels le retourlement est prévu à compter de l'exercice 2020.

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
Décalages temporaires comptables-fiscaux	90 198	31 852	106 260	32 781
Charges à payer non déductibles	344		369	
Provisions pour risques et charges non déductibles	74 162	25 596	92 478	26 495
Autres différences temporaires	15 692	6 256	13 413	6 286
Impôts différés sur réserves latentes	1 159	4 540	1 370	4 540
Actifs disponibles à la vente	766	4 540	175	4 348
Couvertures de Flux de Trésorerie			1 195	
Gains et pertes sur écarts actuariels	393			192
Impôts différés sur résultat	-5 976	100	5 149	
Total Impôts différés	85 381	36 492	112 779	37 321

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

6.13 Comptes de régularisation actif, passif et divers

Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Autres actifs	186 361	212 566
Comptes de stocks et emplois divers	2	2
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Débiteurs divers (1)	186 313	212 491
Comptes de règlements	46	73
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Comptes de régularisation	100 117	115 769
Comptes d'encaissement et de transfert	47 506	51 715
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Produits à recevoir	50 645	58 127
Charges constatées d'avance	1 550	2 091
Autres comptes de régularisation	416	3 836
Valeur au bilan	286 478	328 335

(1) Dont 233 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Autres passifs(1)	96 137	99 457
Comptes de règlements	666	830
Créditeurs divers	89 556	91 548
Versement restant à effectuer sur titres	5 915	7 079
Autres passifs d'assurance		
Autres		
Comptes de régularisation	140 945	143 770
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	4 760	3 995
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Produits constatés d'avance	64 164	57 892
Charges à payer	68 907	64 542
Autres comptes de régularisation	3 114	17 341
Valeur au bilan	237 082	243 227

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.14 Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cession et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Valeur brute	4 363		1 292	-384			5 271
Amortissements et dépréciations	-1 668		-321	166			-1 823
Valeur au bilan (1)	2 695	0	971	-218	0	0	3 448

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cession et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Valeur brute	4 518		113	-268			4 363
Amortissements et dépréciations	-1 615		-199	146			-1 668
Valeur au bilan (1)	2 903	0	-86	-122	0	0	2 695

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

Juste valeur des immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	3 448
Valeur de marché des immeubles de placement	3 448	2 695

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût amorti au bilan.

6.15 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cession et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	285 332		18 393	-3 445			300 280
Amortissements et dépréciations (1)	-208 708		-14 792	3 019			-220 481
Valeur au bilan	76 624	0	3 601	-426	0	0	79 799
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	10 554		50				10 604
Amortissements et dépréciations	-10 254		-189				-10 443
Valeur au bilan	300	0	-139	0	0	0	161

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cession et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	281 881		8 957	-5 506			285 332
Amortissements et dépréciations (1)	-198 031		-15 860	5 183			-208 708
Valeur au bilan	83 850	0	-6 903	-323	0	0	76 624
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	10 515		228	-189			10 554
Amortissements et dépréciations	-10 270		-173	189			-10 254
Valeur au bilan	245	0	55	0	0	0	300

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.16 Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2016
Risques sur les produits épargne-logement	17 325		6 781					24 106
Risques d'exécution des engagements par signature	5 176		237		-5 114			299
Risques opérationnels	35 665		206	-4 562	-214			31 095
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) (2)	4 037		719		-480			5 722
Litiges divers	10 589		6 658	-259	-3 625		1 446	13 363
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques (3)	16 266		5 688	-3 456	-183		15	18 330
Total	89 058	0	20 289	-8 277	-9 616	0	1 461	92 915

(1) Dont 1 669 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 606 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont une variation d'un montant de 1 446 milliers d'euros due à l'application d'IAS 19.

(3) Dont 15 milliers d'euros de transfert entre provision engagements sociaux et autres risques.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2015
Risques sur les produits épargne-logement	17 539				-214			17 325
Risques d'exécution des engagements par signature	2 431				-503			5 176
Risques opérationnels	36 615		3 248	-1 833	-859			35 665
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) (2)	5 441		1 742		-974		-1 645	4 037
Litiges divers	5 919		1 215					10 589
Participations			6 695		-2 025			0
Restructurations								0
Autres risques	14 199		5 215	-3 052	-96			16 266
Total	82 144	0	18 115	-4 885	-4 671	0	-1 645	89 058

(1) Dont 1 705 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 606 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Dont une variation d'un montant de – 1 645 milliers d'euros due à l'application d'IAS 19.

Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Total plans d'épargne-logement	2 753 000	2 545 000
Total comptes épargne-logement	432 000	440 000
Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement	3 185 000	2 985 000

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2016 pour les données au 31 décembre 2016 et à fin novembre 2015 pour les données au 31 décembre 2015.

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Plans d'épargne-logement	22 000	27 000
Comptes épargne-logement	108 000	135 000
Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	130 000	162 000

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Total plans d'épargne-logement	24 106	17 325
Total comptes épargne-logement		
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	24 106	17 325

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2016
Plans d'épargne-logement	17 325	6 781			24 106
Comptes épargne-logement					0
Total Provision au titre des contrats épargne-logement	17 325	6 781	0	0	24 106

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

6.17 Capitaux propres

Composition du capital au 31 décembre 2016

La Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et de Certificats Coopératifs d'Associés (CCA).

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinque de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2016	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Transfert	Nombre de titres au 31/12/2016
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	2 080 416	0	0		2 080 416
Dont part du Public	2 080 416			-2 080 416	0
Dont part Crédit Agricole S.A.				2 080 416	2 080 416
Dont part Sacam Mutualisation					
Parts sociales	154 412 422	10 530 726	10 544 839		154 398 309
Dont 66 Caisses Locales	154 412 400	10 530 724	10 544 837		154 398 287
Dont 20 administrateurs de la CR	20	2	2		20
Dont Crédit Agricole S.A.					
Dont Sacam Mutualisation					
Dont Autres					
Total	156 492 838	10 530 726	10 544 839		156 478 725

La valeur nominale des titres est de 15 euros pour les CCA et de 1,5 euro pour les parts sociales émises par les Caisses Locales.

Le montant total du capital est de 262 804 milliers d'euros.

Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable pourtant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2013		3,61	0,04
2014		3,62	0,04
2015		3,56	0,03
Prévu 2016		3,51	0,02

Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 9 865 milliers d'euros en 2016.

Affectations du résultat et fixation du dividende 2016

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2016 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées du 28 Mars 2017.

Le texte de la résolution est le suivant :

6^{ème} Résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, décide sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2016, se soldant par un bénéfice 97.518.475,14 euros :

- 1.264.027,68 euros pour l'intérêt aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 1,35%, éligibles à l'abattement fiscal tel que défini par la Loi de Finance en vigueur. Cet intérêt sera payable à partir du 01/04/2017.
- 7.303.313,16 euros représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2016, soit un dividende de 3,51 euros net par titre. Ce dividende sera payable à partir du 01/04/2017.

Reste à affecter : 88.951.134,30 euros

- affectation des trois quarts à la réserve légale soit 66.713.350,73 euros
- affectation du solde à la réserve facultative soit 22.237.783,57 euros.

L'Assemblée générale prend acte des dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices.

Intérêt aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Taux d'intérêt servi aux parts sociales	Intérêt net
2011	6.242.112	3,58%	3.352.014,14 €
2012	6.242.112	2,78%	2.602.960,70 €
2013	6.242.112	2,46%	2.303.339,33 €
2014	6.242.112	1,89%	1.769.638,75 €
2015	6.242.112	1,07%	1.001.858,98 €

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Distribution par CCA	Dividende net
2011	2.080.716	3,71 €	7.719.456,36 €
2012	2.080.716	3,61 €	7.511.384,76 €
2013	2.080.716	3,61 €	7.511.384,76 €
2014	2.080.716	3,62 €	7.532.191,92 €
2015	2.080.716	3,56 €	7.407.348,96 €

6.18 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminée ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2016					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	94 975					94 975
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	107	2 153	28 466	13 670		44 396
Instruments dérivés de couverture		1 605	42 776	83 644		128 025
Actifs financiers disponibles à la vente		12 210	94 717	270 967	1 487 288	1 865 182
Prêts et créances sur les établissements de crédit	94 360	34 332	306 828	381 665	362	817 547
Prêts et créances sur la clientèle	588 384	1 068 432	4 051 645	5 589 839	22 946	11 321 246
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					15 649	15 649
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	29 790	72 616	243 706	436 720		782 832
Total Actifs financiers par échéance	807 616	1 191 348	4 768 138	6 776 505	1 526 245	15 069 852
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 439	67	28 638	14 811		48 955
Instruments dérivés de couverture	299	1 265	19 191	73 863		94 618
Dettes envers les établissements de crédit	1 303 320	2 452 467	2 200 107	1 845 654	362	7 801 910
Dettes envers la clientèle	4 032 862	112 227	341 751	216 216		4 703 056
Dettes représentées par un titre						0
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					112 526	112 526
Total Passifs financiers par échéance	5 341 920	2 566 026	2 589 687	2 150 544	112 888	12 761 065

(en milliers d'euros)	31/12/2015					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	84 669					84 669
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 055	170	9 022	18 972		57 219
Instruments dérivés de couverture	478	2 011	30 095	86 241		118 825
Actifs financiers disponibles à la vente	4 382	8 463	92 328	55 144	1 133 569	1 293 886
Prêts et créances sur les établissements de crédit	41 481	217 498	279 219	439 470		977 668
Prêts et créances sur la clientèle	670 884	1 039 933	3 845 818	5 316 213		10 872 848
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					14 699	14 699
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	32 256	90 926	271 575	321 601		716 358
Total Actifs financiers par échéance	863 205	1 359 001	4 528 057	6 237 641	1 148 268	14 136 172
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8 685	170	35 308	19 759		63 922
Instruments dérivés de couverture	172	2 070	21 134	72 266		95 642
Dettes envers les établissements de crédit	1 270 565	2 313 755	2 182 997	1 675 150		7 442 467
Dettes envers la clientèle	3 507 944	121 156	390 732	287 955		4 307 787
Dettes représentées par un titre						0
Dettes subordonnées					100 983	100 983
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						100 983
Total Passifs financiers par échéance	4 787 366	2 437 151	2 630 171	2 055 130	100 983	12 010 801

7. Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Salaires et traitements (1)	83 026	80 583
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	7 850	7 565
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	2 513	2 518
Autres charges sociales	28 462	29 201
Intéressement et participation	15 878	15 485
Impôts et taxes sur rémunération	14 188	13 497
Total Charges de personnel	151 917	148 849

(1) Dont indemnités liées à la retraite pour 676 milliers d'euros au 31 décembre 2016 contre 687 milliers d'euros au 31 décembre 2015.

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2016	31/12/2015
France	2 418	2 266
Etranger		
Total	2 418	2 266

Données 2016 : effectif équivalent temps plein rémunéré.

Données 2015 : effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité (absentéisme compris)

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

Variation dette actuarielle

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	35 150		35 150	35 718
Ecart de change				
Coût des services rendus sur l'exercice	85		85	2 361
Coût financier	702		702	527
Cotisations employés	2 243		2 243	
Modifications, réductions et liquidations de régime				191
Variation de périmètre	112		112	-269
Prestations versées (obligatoire)	-603		-603	-1 754
Taxes, charges administratives et primes				
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	-802		-802	-1 223
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	3 149		3 149	-401
Dette actuarielle au 31/12/N	40 036	0	40 036	35 150

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

Détail de la charge comptabilisée au résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Coût des services	2 328		2 328	2 552
Charge/produit d'intérêt net	2		2	102
Impact en compte de résultat au 31/12/N	2 330	0	2 330	2 654

Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1	1 604		1 604	3 557
Ecart de change				0
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	-113		-113	-329
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques (1)	-802		-802	-1 223
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières (1)	3 149		3 149	-401
Ajustement de la limitation d'actifs	-275		-275	0
Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N	3 563	0	3 563	1 604

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

Variation de juste valeur des actifs

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	33 481		33 481	32 243
Ecart de change				0
Intérêt sur l'actif (produit)	700		700	425
Gains/(pertes) actuariels	113		113	329
Cotisations payées par l'employeur	2 290		2 290	2 507
Cotisations payées par les employés	273		273	0
Modifications, réductions et liquidations de régime				0
Variation de périmètre	335		335	-269
Taxes, charges administratives et primes				0
Prestations payées par le fonds	-603		-603	-1 754
Juste valeur des actifs au 31/12/N	36 589	0	36 589	33 481

Variation de juste valeur des droits à remboursement

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1				
Ecart de change				
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)				
Gains/(pertes) actuariels				
Cotisations payées par l'employeur				
Cotisations payées par les employés				
Modifications, réductions et liquidations de régime				
Variation de périmètre				
Taxes, charges administratives et primes				
Prestations payées par le fonds				
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N	0	0	0	0

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2016			31/12/2015
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle fin de période	40 036		40 036	35 150
Impact de la limitation d'actifs				
Juste valeur des actifs fin de période	-36 589		-36 589	-33 481
Position nette (passif) / actif fin de période	3 447	0	3 447	1 669

Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles

(en milliers d'euros)	31/12/2016		31/12/2015	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation (1)	1,37%		2,05%	
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,05%		1,45%	
Taux attendus d'augmentation des salaires				
Taux d'évolution des coûts médicaux				
Autres (à détailler)				

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel.

Information sur les actifs des régimes - Allocations d'actifs

(en milliers d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	9,6%	3 448					9,6%	3 448	
Obligations	84,1%	30 209					84,1%	30 209	
Immobiliers	nc						nc		
Autres actifs	6,30%	2 263					6,30%	2 263	

Au 31 décembre 2016, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,27 % ;
- Une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,95 %.

7.5 Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations et jetons de présence alloués pendant l'exercice 2016 aux organes de direction de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées s'élève à 2 329 milliers d'euros.

8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 183 836	1 123 768
. Engagements en faveur des établissements de crédit	1 763	48 532
. Engagements en faveur de la clientèle	1 182 073	1 075 236
Ouverture de crédits confirmés	589 289	603 156
- Ouverture de crédits documentaires	5 392	5 008
- Autres ouvertures de crédits confirmés	583 897	598 148
Autres engagements en faveur de la clientèle	592 784	472 080
Engagements de garantie	476 222	929 084
. Engagements d'ordre des établissements de crédit	299 136	769 671
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 437	88
Autres garanties (1)	296 699	769 583
. Engagements d'ordre de la clientèle	177 086	159 413
Cautions immobilières	3 106	423
Autres garanties d'ordre de la clientèle	173 980	158 990
Engagements reçus		
Engagements de financement	38 292	110 152
. Engagements reçus des établissements de crédit	38 292	110 152
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 956 027	2 673 683
. Engagements reçus des établissements de crédit	166 633	150 215
. Engagements reçus de la clientèle	2 789 394	2 523 468
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	125 343	127 652
Autres garanties reçues	2 664 051	2 395 816

(1) Dont 295 914 milliers d'euros relatifs à la garantie Switch Assurance mise en place le 1^{er} juillet 2016, en amendement de la garantie précédente octroyée depuis le 2 janvier 2014 pour 768 732 milliers d'euros.

Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	3 220 862	3 024 629
Titres prêtés	-392	-392
Dépôts de garantie sur opérations de marché	2 130	1 230
Autres dépôts de garantie	79	
Titres et valeurs donnés en pension		
Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie	3 222 679	3 025 467
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés		
Titres et valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés	0	0

Au 31 décembre 2016, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas utilisé les titres souscrits auprès du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme dispositif de refinancement.

Créances apportées en garantie

Au cours de l'année 2016, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a apporté 3 221 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 3 025 millions d'euros en 2015.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

Le détail figure infra au paragraphe 6.5.

Garanties détenues et actifs reçus en garantie

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

9. Reclassements d'instruments financiers

Comme les exercices précédents, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas opéré en 2016 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS39 adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008.

10. Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Ceux-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est établie selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de *Credit Default Swaps* (CDS). Les séries données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variable pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	12 138 793	12 868 882	0	892 545	11 976 337
Créances sur les établissements de crédit	817 547	856 591	0	856 591	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	79 615	79 614		79 614	
Comptes et prêts à terme	737 570	776 615		776 615	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	362	362		362	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	11 321 246	12 012 291	0	35 954	11 976 337
Créances commerciales	27 809	35 343			35 343
Autres concours à la clientèle	11 230 972	11 914 577			11 914 577
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	3 524	3 508			3 508
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	35 853	35 954		35 954	
Comptes ordinaires débiteurs	23 088	22 909			22 909
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	782 832	811 081	810 566	515	0
Effets publics et valeurs assimilées	310 562	322 206	322 206		
Obligations et autres titres à revenu fixe	472 270	488 875	488 360	515	
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	12 921 625	13 679 963	810 566	893 060	11 976 337

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Prêts et Créances	11 850 516	12 156 657	0	958 540	11 198 117
Créances sur les établissements de crédit	977 668	922 499	0	922 499	0
Comptes ordinaires & prêts JJ	22 060	22 060		22 060	
Comptes et prêts à terme	947 645	892 476		892 476	
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés	7 963	7 963		7 963	
Titres non cotés sur un marché actif					
Autres prêts et créances					
Créances sur la clientèle	10 872 848	11 234 158	0	36 041	11 198 117
Créances commerciales	25 578	25 473		25 473	
Autres concours à la clientèle	10 768 447	11 129 918		11 129 918	
Titres reçus en pension livrée					
Prêts subordonnés					
Titres non cotés sur un marché actif	3 534	3 478		3 478	
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Créances nées d'opérations de réassurance					
Avances en comptes courants d'associés	36 041	36 041		36 041	
Comptes ordinaires débiteurs	39 248	39 248			39 248
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					
Effets publics et valeurs assimilées	304 064	311 969	311 969		
Obligations et autres titres à revenu fixe	412 294	422 722	419 246	3 476	0
Total Actifs financiers dont la juste valeur est indiquée	12 566 874	12 891 348	731 215	962 016	11 198 117

Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2016	Juste valeur au 31 décembre 2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	7 801 910	7 982 172	0	7 982 172	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	56 991	56 992		56 992	
Comptes et emprunts à terme	7 744 840	7 925 180		7 925 180	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	79				
Dettes envers la clientèle	4 703 056	4 702 962	0	4 647 962	55 000
Comptes ordinaires créditeurs	3 878 254	3 878 160		3 878 160	
Comptes d'épargne à régime spécial	55 000	55 000			55 000
Autres dettes envers la clientèle	769 802	769 802		769 802	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements					
Dettes représentées par un titre					
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	12 504 966	12 685 134	0	12 630 134	55 000

(en milliers d'euros)	Valeur au bilan au 31 décembre 2015	Juste valeur au 31 décembre 2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au Bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	7 442 467	7 810 956	0	7 810 956	0
Comptes ordinaires & emprunts JJ	29 463	29 463		29 463	
Comptes et emprunts à terme	7 413 004	7 781 493		7 781 493	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée					
Dettes envers la clientèle	4 307 967	4 307 967	0	4 265 433	42 534
Comptes ordinaires créditeurs	3 390 134	3 390 134		3 390 134	
Comptes d'épargne à régime spécial	42 534	42 534			42 534
Autres dettes envers la clientèle	875 299	875 299		875 299	
Titres donnés en pension livrée					
Dettes nées d'opérations d'assurance directe					
Dettes nées d'opérations de réassurance					
rétrécisionnaires en représentation d'engagements techniques					
Dettes représentées par un titre					
Dettes subordonnées					
Total Passifs financiers dont la juste valeur est indiquée	11 750 434	12 118 923	0	12 076 389	42 534

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Evaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment – CVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en diminution de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*Debt Value Adjustment – DVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. La probabilité de défaut est déduite de CDS cotés ou de proxys de CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation.

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	42 310	0	42 310	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Efets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	42 310		42 310	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 086	0	2 086	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 086	0	2 086	0
Efets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 086		2 086	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 865 182	512 090	1 353 092	0
Efets publics et valeurs assimilées	41 661	41 661		
Obligations et autres titres à revenu fixe	440 739	390 740	49 999	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	1 382 782	79 689	1 303 093	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	128 025		128 025	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	2 037 603	512 090	1 525 513	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 631 326 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif de la note 1.3 "Principes et méthodes comptables").

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	55 096	0	55 096	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	55 096		55 096	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 123	0	2 123	0
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Valeurs reçues en pension				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	2 123	0	2 123	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 123		2 123	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Actifs financiers disponibles à la vente	1 293 886	570 282	723 604	0
Effets publics et valeurs assimilées	40 492	40 492		
Obligations et autres titres à revenu fixe	449 616	449 616		
Actions et autres titres à revenu variable (1)	803 778	80 174	723 604	
Créances disponibles à la vente	0			
Instruments dérivés de couverture	118 825		118 825	
Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur	1 469 930	570 282	899 648	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(1) Y compris 601 177 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. Titres à l'actif note 1.3 "Principes et méthodes comptables").

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	48 955	0	48 955	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	48 955		48 955	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	94 618		94 618	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	143 573	0	143 573	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	63 922	0	63 922	0
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Instruments dérivés	63 922		63 922	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	0			
Instruments dérivés de couverture	95 642		95 642	
Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur	159 564	0	159 564	0
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotées sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables				
Total des transferts vers chacun des niveaux		0	0	0

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2016

11.1 Information sur les filiales

11.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Il n'existe pas de dispositions réglementaires, légales ou contractuelles pouvant limiter la capacité de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler ses passifs.

11.1.2 Soutiens aux entités structurées contrôlées

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas apporté de soutien financier aux entités structurées consolidées au 31 décembre 2016.

11.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Les fonds dédiés Force 4 et NMP Gestion (OPC fermés) obtenus par la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées sont consolidés par intégration globale.

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées a participé à la titrisation du FCT Crédit Agricole Habitat 2015 comme précisé dans la documentation au 31/12/2015.

11.2 Composition du périmètre

Périmètre de consolidation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées	Méthode de consolidation	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
			31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées	France	MERE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Caisse Locales Nord Midi-Pyrénées	France	MERE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
FCT Crédit Agricole Habitat 2015 - Compartiment CR812 Nord Midi-Pyrénées	France	GLOBALE	100,00%	0,00%	100,00%	0,00%
Force 4	France	GLOBALE	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
NMP Gestion	France	GLOBALE	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
Inforsud Gestion	France	GLOBALE	88,94%	88,94%	88,94%	88,94%

Caisse locales - adresse complète	Président
SEGALA TARNAIS-Route de RODEZ - 81190 TANUS	Remy LACROIX
CARMAUX-14 place Gambetta - 81400 CARMAUX	Jean-Pierre DURAND
DOURGNE-Les promenades - 81110 DOURGNE	Roselyne TROUCHE
GRAULHET-3 av. de la Résistance - 81300 GRAULHET	Marie-Ange VAISSIERE
LABRUGUIERE-12 bd Gambetta - 81290 LABRUGUIERE	Laurent CARRIERE
DADOU-GIJOU-Place de l'église - 81360 MONTREDON	Gérard SOULET
LAUTREC-rue Lengouzy - 81440 LAUTREC	Thierry BARDOU
LISLE SUR TARN-place Paul Sayssac - 81310 LISLE SUR TARN	Francis TERRAL
RABASTENS-SALVAGNAC-23 Pl St Michel - 81800 - RABASTENS	Pascal ASSEMAT
REALMONT-bd Gambetta - 81120 REALMONT	Bernard HOULES
SAINTE SULPICE-14, place Jean Jaures - 81370 ST SULPICE	Jean-Robert RIGAL
CASTRES - VAL D'AGOUT -8 avenue A. Malroux - 81100 CASTRES	Vincent DESPLATS
GAILLAC-CADALEN-42 place de la Libération - 81600 GAILLAC	Christophe CAUSSE
MONTS DE LACAUNE - BRASSAC-17 Allées du château - 81230 BRASSAC	Lucien BIAU
CORDES - VAOUR-14 place de la Bouteillerie - 81170 CORDES	Christian LONQUEU
COCAGNE-place du Foirail - 81500 LAVAUR	Patricia ROSSONI
LA VALLEE DU GIROU-Avenue de Castres - 81700 PUYLAURENS	Bernard PINEL
MONTAGNE NOIRE-square Gaston Tournier - 81200 MAZAMET	Michel BOURDEL
BEAUMONT DE LOMAGNE-13, rue Pierre Fermat - 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE	Daniel CHAUBET
CASTELSARRASIN -PAYS DE CADILLAC-56 rue de l'Egalité - 82100 CASTELSARRASIN	Gisèle VIGNAUX
CAUSSADE -3 place Léon de Maleville - 82300 CAUSSADE	Alain DURADE
MONTPEZAT DE QUERCY -Place de la Mairie - 82270 MONTPEZAT DE QUERCY	Antoine POIRET
LAFRANCAISE - MOLIERES-21 rue Louis Pernot - 82130 LAFRANCAISE	Michel PARRIEL
QUERCY - PAYS DE SERRES-place Mercadieu - 82150 MONTAIGU DE QUERCY	Michel ALBUGUES
MOISSAC -6 place de la Liberté - 82200 MOISSAC	Patrick BEZARD FALGAS
CAZES MONDENARD-place de la Mairie - 82110 CAZES MONDENARD	Jean-Michel GUILLOTEAU
MONTAUBAN -bd Gambetta - 82000 MONTAUBAN	Gérard POUJOL
MONTECH-place Aristide Briand - 82700 MONTECH	Serge FIORE
NEGREPILLE-45 rue Marcelin Viguié - 82800 NEGREPILLE	Véronique MAGNANI
SAINT ANTONIN NOBLE VAL-38 avenue du Dr Benet - 82140 ST ANTONIN NOBLE VAL	Cécile CADILHAC
CAYLUS-avenue du Pere Huc - 82160 CAYLUS	Dominique BORIES
QUERCY - BRULHOIS-5 bd V. Guilhem - 82400 VALENCE D'AGEN	Jean-Jacques CALCAT
LAVIT DE LOMAGNE-boulevard des Amoureux - 82120 LAVIT DE LOMAGNE	Francis AMBROGIO
VERDUN SUR GARONNE-rue Joliot-Curie - 82600 VERDUN SUR GARONNE	Corinne VIRCHENAUD GOMBAO
GRISOLLES-place du Parvis - 82170 GRISOLLES	Alain REY
TARN TESCOU QUERCY VERT-Route de Montauban - 82230 MONCLAR DE QUERCY	Robert PAGES
ESPALION -11 bd Joseph Poulenç -12 500 ESPALION	Jean-Louis MIQUEL
LAGUIOLE -Place du Foirail -12 210 LAGUIOLE	Gilbert CESTRIERES
MUR DE BARREZ-Grande Rue -12 600 MUR de BARREZ	Marie-Jeanne SOULENQ
LAISSAC -Route de RODEZ -12310 -LAISSAC	Georgette LACOSTE
SAINT GENIEZ -Route Nationale -12 130 ST GENIEZ-D'OLT	Gérard MAJOREL
PONT DE SALARS -Avenue de Rodez -12 290 PONT-de-SALARS	Patrick GERAUD
MILLAU -35 avenue de la République -12 100 MILLAU	Charles SCHACKIS
REQUISTA -Place des Anciens Combattants -12170 -REQUISTA	Joël BOUTEILLE
CASSAGNES - BEGHONES-4 Place Charles de Gaulle -12 120 -CASSAGNES-BEGONHES	Marc FERRIEU
BARAQUEVILLE -Place du Foirail -12 160 BARAQUEVILLE	Gilles DURANTON
NAUCELLE -Avenue de la Gare -12800 NAUCELLE	Nadine MEISSONNIER
RODEZ -6 bd du 122ème R.I. -12 000 RODEZ	Benoit QUINTARD
SAINT AFFRIQUE -28 bd de la République -12400 ST AFFRIQUE	William SOLIER
VILLEFRANCHE DE ROUERGUE-22 bd du Général De GAULLE -12 200 VILLEFRANCHE DE R.	Jacky FOISSAC
RIEUPERYROUX-Tour de Ville -12 240 RIEUPERYROUX	Benoit VALAYE
MONTBAZENS -Rue Principale -12 220 MONTBAZENS	Jacques COUDERC
VALLEE DU LOT-Place Dutour -46 220 PRAYSSAC	Georges BONACHERA
SOUILLAC -bd Malvy -46 200 SOUILLAC	Francine GREGORY
FIGEAC -9 avenue Pezet -46 101 FIGEAC	AUBERTIN Agnès
GRAMAT-Place de la République -46 500 GRAMAT	Michel ALIBERT
VAYRAC-Place des Cadurques -46 110 VAYRAC	Guy MISPOULET
SAINT CERE-bd Lurçat -46 400 SAINT CERE	Véronique LACAZE
MONTCUQ-Faubourg Saint Privat -46 800 MONTCUQ	Pierre-Marie MOURGUES
QUERCY BLANC-Place Gambetta -46 170 CASTELNAU MONTRATIER	Jean-Marc ALBOUYS
LA BOURIANE-40 bd Mainiol -46 300 GOURDON	Robert NAVARRE
CAHORS UNIVERSITE -111 bd Gambetta -46 002 CAHORS	Patrick RUFFIE
SEGALA-Route Nationale - 46 120 LA CAPELLE-MARIVAL	Sebastien DEVEZ
CAHORS LARROUMET-22 bd Gambetta - 46 021 CAHORS	Jacques GRIN
ALBAN -9 place de l'Eglise - 81250 ALBAN	Evelyne BOUSQUET
ALBI -14 place du Vigan - 81000 ALBI	Jean-Marc FAGES

12. Participations et entités structurées non consolidées

12.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2016, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31.12.2016		31.12.2015	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
Titres de participation non consolidés (détail)				
SAS Rue La Boétie	631 326	3,35	601 177	3,35
SA Grand Sud Ouest Capital	10 123	11,81	9 402	11,81
SAS Sacam Avenir	2 741	1,88	2 741	1,88
SAS Sacam développement	25 560	3,37	25 586	3,37
SAS Sacam International	20 008	3,35	20 028	3,35
SAS Sacam Fireca	681	3,11	718	3,11
SAS Sacam participations	2 671	2,71	2 523	2,71
SA Sopra Steria	12 672	0,58	12 690	0,58
SAS NMP Développement	8 440	100,00	7 828	100,00
Axway Software	3 596	0,57	2 867	0,57
Sacam Immobilier	3 815	2,65	3 804	2,65
Sacam Mutualisation	552 019	2,97		
Autres titres de participation	18 445		17 913	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	1 292 098		707 277	

12.2 Entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou de voix similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour détenir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

Informations sur la nature et l'étendue des intérêts détenus

Au 31 décembre 2016, la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas d'intérêts dans certaines entités structurées non consolidées.

La Caisse Régionale n'a pas sponsorisé d'entités structurées non consolidées.

Informations sur les risques associés aux intérêts détenus

Soutien financier apporté aux entités structurées

La Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées n'a pas apporté son soutien financier à une ou plusieurs entités structurées non consolidées au cours de l'exercice 2016.

Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités

Au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 l'implication de la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dans des entités structurées non consolidées, est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour la Caisse Régionale Nord Midi-Pyrénées dans les tableaux ci-dessous :

	31/12/2016															
	Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement (1)				Financement structuré (1)			
	Valeur au bilan (en milliers d'euros)	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers détenus à des fins de transaction									250 593	250 593						
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Actifs financiers disponibles à la vente																
Prêts et créances																
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance																
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	250 593	250 593	0	250 593	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres																
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				0				0				0				0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Dettes																
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés																0
Engagements de financement																
Engagements de garantie																
Autres																
Provisions - Engagements par signature																
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées									37 525 710							

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

(en milliers de euros)	31/12/2015															
	Titrisation			Gestion d'actifs			Fonds de placement (1)			Financement structuré (1)						
	Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale			Valeur au bilan	Perte maximale		
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers détenus à des fins de transaction																
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Actifs financiers disponibles à la vente																
Prêts et créances																
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance																
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	161 039	161 039	0	161 039	0	0	0	0
Instruments de capitaux propres																
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				0				0					0			0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option																
Dettes																
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements donnés																0
Engagements de financement																
Engagements de garantie																
Autres																
Provisions - Engagements par signature																
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total bilan des entités structurées non consolidées									31 411 253							

(1) Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Exposition au risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

Exposition maximale au risque de perte

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de *credit default swap* pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.

13. Événements postérieurs au 31 décembre 2016

Il n'y a pas eu d'évènement significatif postérieurement au 31 décembre 2016.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe aux comptes consolidés, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions et dépréciations individuelles et collectives.
- La note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et les méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à vérifier la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons examiné et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés, et vérifié, sur la base des informations qui nous ont été communiquées que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.
- Votre caisse régionale procède à d'autres estimations dans le cadre habituel de la préparation de ses comptes consolidés, comme exposé dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes consolidés, qui portent, notamment, sur les engagements en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Nos travaux ont consisté à examiner les méthodes et les hypothèses retenues, et à vérifier que les estimations comptables qui en résultent s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans cette note de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Rodez et Toulouse, le 10 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

ALBOUY ASSOCIES CONSULT

Christian Albouy

Stéphane Albouy

ERNST & YOUNG Audit

Frank Astoux

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel
Nord Midi Pyrénées**

Exercice clos le 31 décembre 2016

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

ERNST & YOUNG Audit
Le Compans – Immeuble B
1 place Alphonse Jourdain – BP 98536
31685 Toulouse Cedex 6
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

SAS ALBOUY ASSOCIES CONSULT
9 rue Camille Douls
12000 Rodez
S.A.S. au capital de € 48.000

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
régionale de Montpellier

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi Pyrénées

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Sociétaires

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 / CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation de votre conseil d'administration du 24 janvier 2017.

1.1 / Avec le Groupe INFORSUD

Dirigeants concernés

- . SAS Edokial
 - Jean-Jacques CALCAT, Philippe VIGUIER, Benoît QUINTARD, Pierre CAMBEFORT**, respectivement Président, Premier Vice-Président, Administrateur et Directeur général de la Caisse régionale, sont également administrateurs d'Edokial
- . SAS Inforsud Diffusion
 - Philippe VIGUIER, Marie-Jeanne SOULENQ**, respectivement Premier Vice-Président et Administrateur de la Caisse régionale sont également administrateurs d'Inforsud Diffusion
- . SAS Merico Deltaprint
 - Philippe VIGUIER, Michel ALIBERT, Benoît QUINTARD**, respectivement Premier Vice-Président et Administrateurs de la Caisse régionale sont également administrateurs de Merico Deltaprint
- . SA Inforsud Gestion
 - Jean-Jacques CALCAT, Philippe VIGUIER, Benoît QUINTARD, Pierre CAMBEFORT**, respectivement Président, Premier Vice-Président, Administrateur et Directeur général de la Caisse régionale, sont également administrateurs d'Inforsud Gestion

Objet

La Caisse régionale recourt aux prestations des sociétés suivantes :

- SAS Edokial pour l'édition et l'envoi de relevés
- SAS Inforsud Diffusion pour l'acquisition de matériel de micro-informatique
- SAS Merico Deltaprint pour la réalisation d'imprimés
- SA Inforsud Gestion pour la facturation de fioul à Causse Comtal

Pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 les factures comptabilisées ont été les suivantes :

	HT €	TTC €
- SAS Edokial	1.053.213,47	1.263.856,16
- SAS IS Diffusion	569.587,05	820.205,34
- SAS Merico Deltaprint	60.318,24	72.381,88
- SAS Chabriac	0,00	0,00
- SA Inforsud Gestion	30.797,22	36.956,67

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.2 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de GRAMAT

Dirigeant concerné

Michel ALIBERT, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Gramat.

Objet :

Accord d'une subvention de 9.300 € afin de permettre à la Caisse locale de Gramat de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.3 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de FIGEAC

Dirigeant concerné

Agnès AUBERTIN, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Présidente de la Caisse locale de Crédit Agricole de Figeac.

Objet :

Accord d'une subvention de 10.900 € afin de permettre à la Caisse locale de Figeac de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.4 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de QUERCY-BRULHOIS

Dirigeant concerné

Jean-Jacques CALCAT, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Quercy-Brulhois.

Objet :

Accord d'une subvention de 10.950 € afin de permettre à la Caisse locale de Quercy-Brulhois de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.5 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de VALLEE DU LOT

Dirigeant concerné

Alain GAYRAUD, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Vice-Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Vallée du Lot.

Objet :

Accord d'une subvention de 9.100 € afin de permettre à la Caisse locale de Vallée du Lot de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.6 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de PONT DE SALARS

Dirigeant concerné

Patrick GERAUD, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Pont de Salars.

Objet :

Accord d'une subvention de 3.300 € afin de permettre à la Caisse locale de Pont de Salars de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.7 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de REALMONT

Dirigeant concerné

Bernard HOULES, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Vice-Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Réalmont.

Objet :

Accord d'une subvention de 2.400 € afin de permettre à la Caisse locale de Réalmont de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.8 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de CAHORS LARROUMET

Dirigeant concerné

Vincent LABRUYERE, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Vice-Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Cahors Larroumet.

Objet :

Accord d'une subvention de 23.500 € afin de permettre à la Caisse locale de Cahors Larroumet de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.9 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de SAINT CERE

Dirigeant concerné

Véronique LACAZE, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Présidente de la Caisse locale de Crédit Agricole de Saint Céré.

Objet :

Accord d'une subvention de 16.700 € afin de permettre à la Caisse locale de Saint Céré de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.10 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de NEGREPELISSE

Dirigeant concerné

Véronique MAGNANI, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Présidente de la Caisse locale de Crédit Agricole de Nègrepelisse.

Objet :

Accord d'une subvention de 6.500 € afin de permettre à la Caisse locale de Nègrepelisse de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.11 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de LAFRANCAISE-MOLIERES

Dirigeant concerné

Michel PARRIEL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Lafrançaise-Molières.

Objet :

Accord d'une subvention de 11.700 € afin de permettre à la Caisse locale de Lafrançaise-Molières de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.12 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de VALLEE DU GIROU

Dirigeant concerné

Bernard PINEL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Vallée du Girou.

Objet :

Accord d'une subvention de 3.700 € afin de permettre à la Caisse locale de Vallée du Girou de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.13 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de SEGALA TARNAIS

Dirigeant concerné

Christian PUECH, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de la Caisse locale de Crédit Agricole de Ségala Tarnais.

Objet :

Accord d'une subvention de 10.400 € afin de permettre à la Caisse locale de Ségala Tarnais de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.14 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de RODEZ

Dirigeant concerné

Benoît QUINTARD, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Rodez.

Objet :

Accord d'une subvention de 7.700 € afin de permettre à la Caisse locale de Rodez de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.15 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de PAYS DE COCAGNE

Dirigeant concerné

Patricia ROSSONI, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Présidente de la Caisse locale de Crédit Agricole de Pays de Cocagne.

Objet :

Accord d'une subvention de 1.100 € afin de permettre à la Caisse locale de Pays de Cocagne de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.16 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de SAINT AFFRIQUE

Dirigeant concerné

William SOLIER, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Saint Affrique.

Objet :

Accord d'une subvention de 8.000 € afin de permettre à la Caisse locale de Saint Affrique de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.17 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de MUR DE BARREZ

Dirigeant concerné

Marie-Jeanne SOULENQ, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Présidente de la Caisse locale de Crédit Agricole de Mur de Barrez.

Objet :

Accord d'une subvention de 8.800 € afin de permettre à la Caisse locale de Mur de Barrez de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.18 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de LISLE SUR TARN

Dirigeant concerné

Francis TERRAL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole de Lisle sur Tarn.

Objet :

Accord d'une subvention de 3.800 € afin de permettre à la Caisse locale de Lisle sur Tarn de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.19 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole d'ESPALION

Dirigeant concerné

Philippe VIGUIER, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la Caisse locale de Crédit Agricole d'Espalion.

Objet :

Accord d'une subvention de 8.200 € afin de permettre à la Caisse locale d'Espalion de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.20 / Avec la Caisse Locale de Crédit Agricole de VERDUN SUR GARONNE

Dirigeant concerné

Corinne VIRCHENAUD, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Présidente de la Caisse locale de Crédit Agricole de Verdun sur Garonne.

Objet :

Accord d'une subvention de 9.250 € afin de permettre à la Caisse locale de Verdun sur Garonne de distribuer un intérêt aux parts sociales de 1,25 % au titre de l'exercice 2016.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.21 / Avec la chambre d'agriculture de l'Aveyron

Dirigeant concerné

Philippe VIGUIER, Premier Vice-Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membre de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron

Objet :

Montant versé : 50.000 € (Convention référence 50 K€)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017.

1.22 / Avec la chambre d'agriculture du Lot

Dirigeants concernés

Michel ALIBERT, Vice-Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et **Véronique LACAZE**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, tous deux membres de la Chambre d'agriculture du Lot

Objet :

Montant versé : 780 € (Bienvenue à la ferme 480 € + Publicité 300 €)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017.

1.23 / Avec la chambre d'agriculture du Tarn

Dirigeant concerné:

Francis TERRAL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membre de la Chambre d'Agriculture du Tarn

Objet :

Montant versé : 30.575 € (Convention référence 30 K€ + forum filières 375 € + concours prairies fleuries 200 €)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017.

1.24 / Avec la chambre d'agriculture du Tarn et Garonne

Dirigeants concernés

Jean-Jacques CALCAT, Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et **Yannick FRAISSINET**, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées, tous deux membres de la Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne

Objet :

Montant versé: 32.000 € (Convention référence 30 K€ + bienvenue à la campagne 2 K€)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017.

1.25 / Avec le CER France Aveyron

Dirigeant concerné:

Patrick GERAUD Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président du CER France Aveyron

Objet :

Montant versé : 4.997,92 € (transfert compta)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017.

1.26 / Avec la FDSEA du Lot

Dirigeant concerné

Véronique LACAZE, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et membre du Bureau départemental FDSEA.

Objet :

Montant versé : 15.150 € (Subvention annuelle 2015 et 2016)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017.

1.27 / Avec le Syndicat Interprofessionnel Vins du Sud-Ouest Gaillac

Dirigeant concerné

Francis TERRAL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur du syndicat interprofessionnel Vins du Sud-Ouest Gaillac.

Objet :

Montant versé : 7.650 € (Convention 2015)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017.

1.28 / Avec l'EDE du Tarn – Maison de l'élevage

Dirigeant concerné

Christian PUECH, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur de l'EDE – Maison de l'élevage.

Objet :

Montant versé : 6.600 € (2.800 € parrainage 2015 + 2.800 € parrainage 2016 + 1.000 € stand foire Réalmont)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017.

1.29 / Avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Lot

Dirigeant concerné

Vincent LABRUYERE, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Secrétaire général – Directeur des services de la Chambre des métiers et de l'artisanat du Lot.

Objet :

Montant versé : 4.500 €

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017.

1.30 / Avec le Conseil de l'agriculture lotoise (CAL)

Dirigeant concerné

Michel ALIBERT, Vice-Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur du CAL.

Objet :

Montant versé : 1.000 € (Subvention annuelle)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017.

1.31 / Avec l'association Agri Solidarité Lot

Dirigeant concerné

Michel ALIBERT, Vice-Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Trésorier adjoint d'Agri Solidarité Lot.

Objet :

Montant versé : 2.000 € (cotisation)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017.

1.32 / Avec le Point Info CDJA 82

Dirigeant concerné

Corinne VIRCHENAUD, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et représentant CR au Point Info CDJA 82.

Objet :

Montant versé : 12.900 € (subvention 2015 : 6.100 € + subvention 2016 : 6.100 € + subvention concours labour 400 € + journée technique fenaison 300 €)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017.

1.33 / Avec la SCEA du Château Lamartine

Dirigeant concerné

Alain GAYRAUD, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Gérant de la SCEA du Château Lamartine.

Objet :

Montant versé : 1.361,40 € (vins)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.34 / Avec la SCA Vinovalie

Dirigeant concerné

Francis TERRAL, Administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Président de la SCA Vinovalie.

Objet :

Montant versé : 18.780,67 € (vins et coffrets cadeaux)

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.35 / Avec le « GIE Crédit Agricole Technologies et Services » et la « SNC Crédit Agricole Cards & Payments » (devenue « SAS Crédit Agricole Payments Services »)

Dirigeant concerné

Monsieur Pierre CAMBEFORT, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur du GIE Crédit Agricole Technologies et Services depuis janvier 2015 et Administrateur de la SNC Crédit Agricole Cards & Payments depuis 2014.

Objet :

Un protocole d'accord relatif à la gestion des effectifs du site d'Albi a été signé le 20/07/2015 entre la CR Nord Midi-Pyrénées et le GIE Crédit Agricole Technologies et Services et la SNC Crédit Agricole Cards & Payments. Ce protocole définit notamment les modalités de facturation des ressources, de prise en charge des coûts afférents aux locaux occupés par les ressources (loyers et charges), de prise en charge des coûts de structure (postes de travail, frais de déplacement, fonctions support...)

Impact sur les comptes 2016 (coûts pris en charges + non refacturation charges) : 62.729,60 €

NB : cet impact n'est pas cumulatif avec celui de la convention ci-dessous concernant le GIE Crédit Agricole Technologies et Services.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

1.36 / Avec le « GIE Crédit Agricole Technologies et Services »

Dirigeant concerné

Monsieur Pierre CAMBEFORT, Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées et Administrateur du GIE Crédit Agricole Technologies et Services depuis janvier 2015.

Objet :

Une convention d'occupation et de gestion concernant les locaux situés sur le site d'Albi a été signée le 08/04/2014 entre la CR Nord Midi-Pyrénées et le GIE Crédit Agricole Technologies et Services. Cette convention définissait notamment dans son article 8 les modalités de répartition des charges (fonctionnement, gros travaux de réparations, travaux d'amélioration) et dans son article 9 les modalités d'arrêté des charges et de paiement.

Par avenant à cette convention en date du 13/04/2016, il a été convenu de modifier l'article 8 (arrêt à compter du 01/01/2016 de la refacturation des charges de fonctionnement, des gros travaux de réparations et des travaux d'investissement), de supprimer l'article 9 ainsi que 2 annexes concernant le référentiel estimatif des charges.

Impact sur les comptes 2016 (coûts pris en charges + non refacturation charges) : 62.729,60 €

NB : cet impact n'est pas cumulatif avec celui de la convention ci-dessus concernant le GIE Crédit Agricole Technologies et Services et la SNC Crédit Agricole Cards & Payments.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 24/01/2017

2 / CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 / Avec la société Crédit Agricole SA et la CR Nord Midi-Pyrénées

Dirigeant concerné :

Monsieur Pierre CAMBEFORT a été nommé Directeur général de la CR Nord Midi-Pyrénées avec le statut de mandataire social. De façon à ce que cette nomination es qualité de mandataire social ne le prive pas des avantages qu'il a pu acquérir antérieurement, en qualité de salarié, à raison de sa carrière passée au sein du groupe Crédit Agricole (étant précisé que Pierre CAMBEFORT était jusque-là titulaire d'un contrat de travail à Crédit Agricole SA) une convention de transfert (de Crédit Agricole SA à la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées) et de suspension (à la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées) de son contrat de travail en qualité de Directeur général adjoint a été conclue.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 31/05/2013.

2.2 / Avec Monsieur Pierre CAMBEFORT

Dirigeant concerné

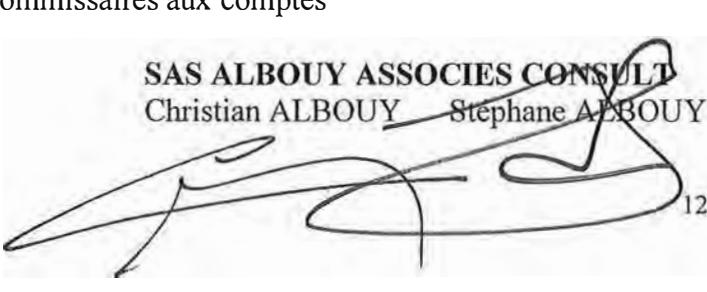
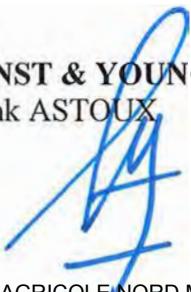
Monsieur Pierre CAMBEFORT a été nommé Directeur général de la CR Nord Midi-Pyrénées avec le statut de mandataire social. Il est rappelé que, pour la détermination de tous les avantages sociaux accordés au Directeur général, ce dernier est assimilé à un cadre de direction salarié. A ce titre il bénéficie, dans le cadre du « référentiel du statut de Directeur général », du même régime de prévoyance et de retraite à prestations définies que celui applicable à cette catégorie de salariés. Cela a amené la Caisse à souscrire un engagement relatif à la pension de retraite et à l'indemnité de départ à la retraite de Pierre CAMBEFORT.

Convention autorisée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 31/05/2013.

Toulouse et Rodez, le 10 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG Audit
Frank ASTOUX



CREDIT AGRICOLE NORD MIDI-PYRENEES



Caisse régionale de Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, société coopérative à capital et personnel variables agréée en tant qu'établissement de crédit - 444 953 830 RCS ALBI. Siège Social : 219 avenue François Verdier - 81022 ALBI Cedex 9 Tél : 098 098 18 18 (prix d'un appel local non surtaxé). Société de courtage en assurance immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 07 019 259. Date de création : Mars 2017. Imprimé par le groupe MERICO DELTA PRINT, 12340 Bozouls.
Crédits photos : itstock, Pierre Soissons.